

Réunion de l'assemblée générale

Le mardi 2 avril de 10h00 à 12h30 à Rennes

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 19 janvier 2024 ;
2. Présentation et validation du rapport d'activité et rapport financier 2022-2023
3. Présentation du plan d'action du PEBreizh
4. Cahier des charges pour la refonte du site web du PEBreizh
5. Congrès FNCCR : point d'avancement et budget
6. Plaquette PEBreizh et charte éditoriale des réseaux sociaux
7. Relation entre DREAL-Etat/Région/ADEME : point d'information
8. Les Générateurs
9. Budget PEB – état des dépenses et des recettes et opportunités de placer la trésorerie sur livret
10. Contrôle commun de concession sur les raccordements photovoltaïques
11. Groupement de commande pour le contrôle de concession
12. S3RENr – état d'avancement
13. SRADDET – point d'information
14. Sollicitation de l'association des méthaniseurs bretons
15. Courrier sur la pyrogazéification et opportunité pour le lancement d'un schéma directeur régional
16. Point d'avancement sur le GT « Enfouissement coordonné » avec Mégalis et THDB
17. Réflexions sur l'AgriPV : point d'information
18. *Proposition ajout : courrier concernant l'abondement au FACE*
19. Agenda pour 2024 : définition de la date pour le CA de septembre et le CA de décembre
20. Points Divers

Assemblée Générale du PEBreizh du 2 avril 2024

Note de synthèse

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 19 janvier 2024

⇒ **Il est proposé d'adopter le CR de la précédente réunion (CA du 19 janvier à Quimper)**

2. Présentation et validation du rapport d'activité et rapport financier 2022-2023

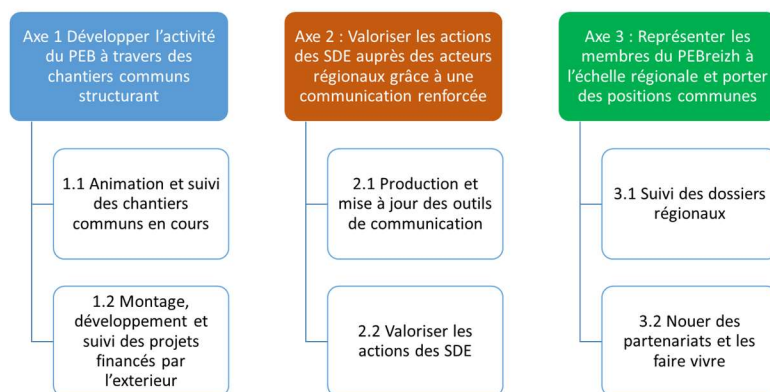
Le règlement intérieur du PEBreizh indique que « le Président, une fois par an, expose la situation de l'association et le Trésorier – assisté par le secrétariat de l'association - rend compte de la gestion financière, en soumettant le bilan à l'approbation de l'assemblée. ». La rédaction chaque année d'un rapport moral, d'activité et financier, permettra de garder en mémoire les actions du PEBreizh.

⇒ **Il est proposé de valider le rapport d'activité et le rapport financier 2022-2023 du PEBreizh.**

3. Présentation du plan d'action du PEBreizh

Le plan d'action a été rédigé à partir des orientations stratégiques définis lors des précédents CA et à partir d'entretiens et rencontre réalisés auprès des membres du PEBreizh et des interlocuteurs techniques et régionaux.

Le plan définit trois axes stratégiques, qui sont ensuite détaillés en activités avec des objectifs, des indicateurs et des conditions de réussite, sur la période 2024-2025. Il pourra être mis à jour tous les 6 mois, en fonction de l'évolution du contexte.



Le support de présentation qui sera présenté permet de mettre en avant les chantiers communs prioritaires, les actions de communication et le suivi des dossiers régionaux à privilégier.

Plus spécifiquement, sur **l'axe 1**, il est proposé l'organisation de temps en interne.

- **de groupe de partage**, sous forme d'ateliers en présentiel d'une journée sur un sujet prédéfini (2 fois par an). Plusieurs thématiques ont émergé des discussions : autoconsommation collective, éclairage public, relation aux communes, hydrogène, groupement d'achats (électricité, gaz) ; interprétation de la réglementation (notamment urbanisme et foncier), sujet d'organisation (RH/suivi des marchés), etc.
- ⇒ **il est proposé à l'AG de choisir les sujets à traiter dans les prochains mois. A la suite du choix du sujet, une note de cadrage problématisant les axes à discuter sera produite.**
- **de temps de réflexion ou prospectif sur des sujets stratégiques** (fréquence à définir – une demi journée en présentiel). Quelques sujets : gestion et propriété des données, cybersécurité, flexibilité, impact environnemental des activités des SDE, adaptation au CC, etc.
- ⇒ **il est proposé à l'AG de choisir les sujets stratégiques. A la suite du choix du sujet, le temps de discussion sera organisé avec transmission en amont d'éléments de cadrage.**

Sur l'axe 2 :

- le congrès FNCCR sera un temps important (voir point ci-dessous)
- le site web doit être revu (voir point ci-dessous sur la validation du cahier des charges)
- la collecte et mise à jour des données agrégées a été faite
- une plaquette doit être réalisée
- la présence sur les réseaux sociaux est limitée (voir point ci-dessous pour la validation de la charte de présence sur les réseaux sociaux).

Sur l'axe 3 (animation régionale et partenariale) : les principaux temps forts seront :

- la révision du SRADDET avec la participation au GAC technique
- la participation au COTECH S3REnR
- La participation à la réflexion sur l'agriPV
- La poursuite des échanges avec la Région, l'Ademe et la Dreal, ainsi que les partenaires (ALEC, Atlansun, réseau SMILE, etc.)

⇒ **Il est proposé à l'assemblée générale de se prononcer sur le plan d'action présenté**

4. Cahier des charges pour la refonte du site web du PEBreizh

Le site internet du PEBreizh a été réalisé sous WordPress il y a plus de dix ans. www.pebreizh.fr

La présentation peut être rafraîchie et en plus de la mise à jour du contenu, le site ne valorise pas les membres et leurs actualités. Il y a des éléments légaux à mettre à jour (cookie, mention légales, RGPD, etc.).

Le site web doit être en adéquation avec les orientations stratégiques du PEBreizh sur la partie communication c'est à dire :

- Se faire connaître et reconnaître des acteurs bretons de l'énergie et plus largement de la transition écologique (la cible du site : sphère professionnelle) = valoriser le métier des AODE
- Faire du plaidoyer auprès des acteurs régionaux (faire du lobbying)
- Communiquer sur les actions communes (événements, projets en communs)

Il est proposé de réactualiser le site web actuel, en créant un espace membre, permettant d'accéder à du contenu (CR des CA et des AG, courriers envoyés, etc.). Trois prestataires ont été pré-identifiés pour consultation :

- Agence Breizh Tandem (Antoine Guillaume) <https://breizh-tandem.bzh/breizh-tandem/>
- Agence Bergame (Brest)
- Agence Alvaria <https://www.alvaria.fr/>

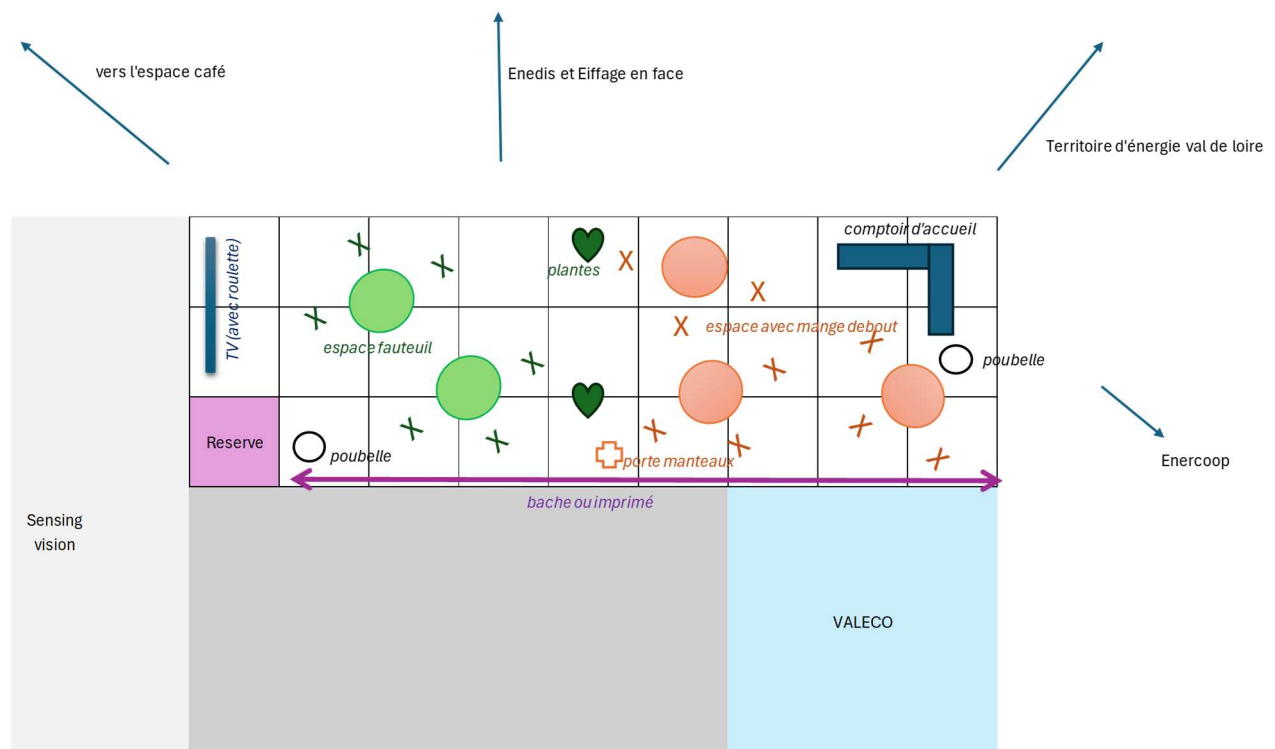
⇒ **Il est proposé au CA de valider le cahier des charges pour la refonte du site web ainsi que la liste des prestataires à solliciter.**

5. Congrès FNCCR : point d'avancement + budget

Le stand de la FNCCR a été réservé. Le PEBreizh sera situé globalement au centre du salon, en face d'Enedis et à proximité de l'espace café.

Il est prévu d'utiliser le motif de carte postale utilisée lors des précédents congrès comme fond de stand. Celui-ci doit être réimprimé et nous sommes en recherche de la solution la moins chère et réutilisable possible. Il y aura ensuite deux espaces : un espace avec mange debout et un espace avec des fauteuils et tables.

Voici une proposition d'aménagement de stand.





Le budget prévisionnel est aujourd'hui de **22 264 TTC**. Cela rentre dans le budget global du PEBreizh. Une attention est portée dans les achats sur :

- L'utilisation de matériel déjà disponible au sein des SDE (éviter de racheter ce qui existe déjà)
- La possibilité de réutiliser les supports produits (bâches, kakémono, etc.)
- Réduire le gaspillage alimentaire (réduire le volume de produits frais)

⇒ **Il est proposé de valider le projet de conception de stand et le budget associé en attente d'informations complémentaires de la part de différents prestataires.**

6. Plaquette PEBreizh et charte éditoriale des réseaux sociaux

Il a été décidé au dernier CA d'avoir une implication modérée sur les réseaux sociaux de la part du PEBreizh. Une charte éditoriale sur la publication des réseaux et sur le site internet est proposé. Les principes éditoriaux sont les suivants :

Le compte LinkedIn

- Partager les informations et actualités directement liées à l'actualité du PEBreizh
 - o Participation à des événements
 - o Signature de convention
 - o Publication de rapports, données
 - o Prises de position et Communiqués de presse
 - o Relais des articles de presse parlant du PEBreizh
- Relayer les informations des membres ou des partenaires lorsque cela touche directement une activité liée aux actions du PEBreizh ou de deux au moins des membres
 - o Réunion d'échange entre deux ou plusieurs membres du pôle

- Actions/projets réalisés en commun entre plusieurs membres du PEBreizh
- Actions réalisées dans le cadre de programme commun avec le PEBreizh (ex les Générateurs)

Le compte LinkedIn ne relaie pas :

- Les actualités institutionnelles de ses membres
- Les actualités du secteur de l'énergie en général
- Les prises de position d'un seul des membres

La plaquette détaillée reprend les chiffres globaux.

⇒ **Il est proposé de valider la charte éditoriale et le contenu de la plaquette.**

7. Relation entre DREAL-Etat/Région/ADEME : point d'information

Suite à la prise de fonction de la coordinatrice, des rencontres avec la DREAL, la Région et l'ADEME ont été organisées. Ils apprécient d'avoir de nouveau un interlocuteur unique pour les SDE à l'échelle de la région. Ces acteurs sont aussi preneurs d'invitation de la part des SDE lors des réunions de comité annuel.

Le sujet de la convention signée en 2019 qui n'avait jamais été appliquée a été abordé mais cela ne semble pas une priorité pour le moment de rentrer de nouveau dans un tel processus.

⇒ **Il est proposé d'inviter ces acteurs à la suite du CA de septembre pour un temps d'échange officiel.**

8. Les Générateurs

Le programme Générateurs a commencé en 2022 et se termine en fin d'année 2024. Pour rappel, Breizh ALEC est coordonnateur, chaque SDE et Brest Métropole dispose d'un.e « Générateur » financé pour environ un quart temps. Le rapport d'activité 2023 est joint au dossier.

Les rencontres avec la Région, l'ADEME et la Dreal ont confirmé l'intérêt que cela soit les SDE qui portent ces missions en insistant sur la nécessité que les conseils dispensés par les Générateurs soient neutres. A ce jour, il y a un fort besoin sur les territoires pour un poste comme les Générateur. Le dimensionnement des postes (1/4 temps financé) est trop faible et les financeurs le reconnaissent. Les interfaces entre certaines ALEC qui ont aussi des compétences pour renseigner les communes peut rendre le poste de Générateurs non pertinent (cas de Brest Métropole par exemple).

Dans certains cas, les Générateurs ont d'autres missions au sein des SDE ou des SEM associés ce qui peut conduire à des positionnements compliqués auprès des communes et/ou des interlocuteurs.

La rencontre nationale des Générateurs à Paris (21-22 mars 2024 – participation de Grégory Kerhouant SDE35 et Nicolas Lebert SDEF) a permis d'échanger avec la Région, l'ADEME, Atlansun et Breizh Alec qui étaient présents.

Il a été acté la poursuite du réseau national des Générateurs après 2024, avec la volonté de renforcer le maillage territorial. Les montages financiers et administratifs sont très différents en fonction des contextes locaux et au niveau de la Région Bretagne, il y a une certaine cohérence avec des Générateurs porté par les SDE et une animation porté par Breizh ALEC.

Parmi les nombreux échanges, il a beaucoup été discuté la question du positionnement des Générateurs et la difficulté parfois à avoir une neutralité (les Générateurs sont parfois

multicasquettes). Au niveau Bretagne, l'ADEME et la Région souhaitent poursuivre le dispositif avec, dans l'idéal, au moins 0,5 ETP financé par département.

Une réunion politique, organisée par Breizh ALEC est prévue le 12 avril 2024 à Rennes de 14h à 16h30 à la région Bretagne afin d'échanger sur le bilan de plus de deux ans de déploiement du dispositif et d'aborder les perspectives de poursuite d'une dynamique partenariale et collective pour l'accompagnement des collectivités au développement de l'éolien et du photovoltaïque.

⇒ **Il est proposé aux membres de l'AG de discuter sur les orientations souhaitées sur les Générateurs, dans le cadre du dispositif porté par l'ADEME et la Région.**

9. Budget PEB – état des dépenses et des recettes et opportunités de placer la trésorerie sur livret

Le budget prévisionnel est le suivant avec l'état des dépenses. Tous les membres ont payé leur cotisation. Il est proposé de mettre sur livret A (plafond 76 500€, taux 3%) une partie de la somme (tenant compte des besoins de trésorerie). Au 28 février 2024, il y avait 128 306€ sur le compte chèque. La question de la TVA sera approfondie dans les prochaines semaines.

⇒ Il est proposé de valider la proposition de mettre du budget du PEB sur le livret A.

Rubrique	Unité	Coût unitaire	Nombre d'unité	Montant	Dépensé au 29/02/2024	Reste	%	Remarques
Frais de personnel								
Salaire Coordinatrice	salaire	5600	12	67 200 €	7 589 €	59 611 €	89%	Salaire de Juliette DARLU
Formation	par formation	900	1	900 €	0 €	900 €	100%	2 formations prévues à la FNCCR
Frais de fonctionnement					0 €	0 €		
Assurance Mission Collaborateur	par an	844,6	1	845 €	0 €	845 €	100%	Contrat groupama
Assurance Cohesion	par an	611,4	1	611 €	0 €	611 €	100%	Contrat groupama
Location de bureau	mois	0	12	0 €	0 €	0 €		Pour l'instant mise à disposition par BM
Cabinet Comptable	forfait	6 000 €	1	6 000 €	0 €	6 000 €	100%	estimation SDEF
Fiche de paie	an	782	1	782 €	0 €	782 €	100%	estimation SDEF
Fourniture de bureau - affranchissement	mois	12	50	600 €	30 €	570 €	95%	Fourniture de bureau affranchissement etc.
Abonnement téléphone portable	mois	17	12	204 €	24 €	180 €	88%	Abonnement SFR 17€ par mois
Organisation des CA/AG	réunion	700	4	2 800 €	799 €	2 001 €	71%	
Abonnement OVH	an	24	1	24 €	0 €	24 €	100%	nom de domaine pebreizh.bzh
Frais bancaire	mois	10	12	120 €	21 €	99 €	83%	
Frais d'investissement					0 €	0 €		
Matériel informatique	unité	1667	1	1 667 €	1 668 €	-1 €	0%	Facture Yezh
Téléphone portable	unité	500	1	500 €	0 €	500 €	100%	
Frais de déplacement					0 €	0 €		
Frais de déplacement salariée	forfait	6801	1	6 801 €	358 €	6 443 €	95%	Voir simulation dans l'onglet déplacement (530€/mois environ)
Communication					0 €	0 €		
Congrès FNCCR 2024 à Besançon	forfait	22000	1	22 000 €	1 322 €	20 678 €	94%	Couvre les déplacements de la coordinatrice et le stand mais pas les déplacements des membres du PEB. A priori plutôt autour de 22 000€ TTC (chiffrage en cours).
Participation à des congrès / salons	forfait	200	3	600 €	0 €	600 €	100%	
Missions communes PEB					0 €	0 €		
Contrôle de concession	prestation	28000	1	28 000 €	0 €	28 000 €	100%	Contrat signé avec AEC
Imprévus				400 €	0 €	400 €	100%	Peut être utilisé pour des chantiers communs
TOTAL				140 054 €	11 810 €	128 244 €	92%	

10. Contrôle commun de concession sur les raccordements photovoltaïques des producteurs : information ;

Le contrôle commun de concession sur les raccordements photovoltaïques des producteurs est en cours. Il est piloté par le SDEF (Jérémy Geffroy). Chaque membre a notifié Enedis qui doit faire parvenir la liste des affaires pour que l'échantillonnage soit fait.

La réunion d'audit globale est prévue pour le 15 mai à Quimper. Une réunion par syndicat est prévue en juin.

Il n'y a pas de difficulté particulière.

11. Groupement de commande pour le contrôle de concession : validation du projet de convention

Une proposition de convention a été proposée par le SDEF. Des échanges sont en cours pour valider le projet de convention.

Les prochaines étapes sont : la rédaction d'un cahier des charges détaillé pour le recrutement d'un ou plusieurs co-traitants : des discussions sont en cours sur le type de marché mais l'on s'oriente vers un accord cadre mono-attributaire à bons de commande, avec une durée de marché « courte » pour éviter des prix trop élevés. Un ou plusieurs membres du PEBreizh peuvent passer une commande. Cela permet de réduire les démarches administratives pour chaque commande. A noter que le nombre de commande marché par an restera faible.

12. S3RENr : information

Pour rappel, la première version « éclairage » du S3RENr a été présentée lors des précédents COTECH avec une capacité de 4400MW comme scénario avec une quote-part de 80-85k€/MW. Ce scénario a été soumis à consultation par le préfet. Le PEBreizh a envoyé un courrier le 15/02/2024 demandant des précisions à RTE sur le calcul de la quote-part et en émettant des doutes sur la capacité à atteindre les 4 400MW vu les contraintes du terrain.

Le COTECH#4 sur la révision du S3RENr s'est tenu le 12 mars 2024. Le compte rendu et la présentation sont joints au dossier. Les principales conclusions sont les suivantes :

- La capacité de 4400 MW retenue (courrier du préfet datant du 13 mars 2024)
- Le projet V0 présente une augmentation du montant total d'investissement (469M€ pour la V0 contre 432M€ pour le scénario éclairage) avec une logique de diminution des délais de raccordement et une diminution de la quote-part à 68k€/MW (sans LOCMALO)
- Il y aura une décision stratégique à prendre dans les prochains mois sur l'investissement ou non sur le poste source à LOCMALO (augmentation de la quote-part mais augmentation de la capacité de +63MW)
- Prochaines étapes :
 - Discussions bilatérales en avril
 - COTECH#5 en mai pour présenter la version finale de la V0
 - Consultation et concertation sur la V0 entre le 10 juin et 10 juillet.

Les principales remarques et questionnement sont les suivantes :

- Difficile de se prononcer sur des rapports très technique où l'on ne peut pas accéder aux données sources
- Dynamique de raccordement pour avoir les +4,4 GW mériterait d'être précisé

- L'impact de la loi Aper dans la possibilité de faire évoluer le Schéma pendant la période et les conséquences en termes de coût.

Prochaines étapes : RTE invite les membres du COTECH à organiser des réunions bilatérales pour approfondir certains points. La dernière prise de position s'est faite au niveau du PEBreizh.

- ⇒ **Il est proposé aux membres de l'AG d'émettre leurs avis sur cette V0, et éventuelles réserve/questions notamment sur le poste source de LOCMALO et les impacts que cela peut avoir sur la QP et les coûts de raccordement.**
- ⇒ **Il est proposé de discuter sur la stratégie à avoir vis-à-vis des échanges avec RTE : relation bilatérales, point d'entrée PEBreizh, sachant que chaque département n'a pas les mêmes enjeux.**

13. Révision du SRADDET: information

Rappel :

Les objectifs du SRADDET concernant l'énergie étaient les suivants :

- Multiplier par 7 la production d'énergie renouvelable en Bretagne à l'horizon 2050
- Réduire de 39% les consommations d'énergie bretonne à l'horizon 2040
- Poursuivre la construction et le déploiement d'un système énergétique breton fondé sur des infrastructures de production plus décentralisées, plus décarbonées, et des réseaux de pilotage et de distribution plus sécurisés et plus numérisés.

Le SRADDET a été validé en 2020 et était associé à la SNBC1. Depuis, le contexte réglementaire a changé :

- Publication de la SNBC2
- La loi climat et résilience du 22 août 2021 crée un comité régional de l'énergie
- La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable (loi Aper – en attente des décrets d'application).

La révision du SRADDET s'articule avec les autres exercices de programmation prévus sur 2024-2025 (PPE3 avec un volet régionalisé, SNBC3, PNACC3, S3REnR, etc.). Les calendriers ne sont pas toujours concordants et parfois incertains (PPE3 par exemple). Il est prévu d'adopter la révision du SRADDET mi 2025. L'avancement de la révision du SRADDET sera présenté pour validation aux instances régionales (donc le conseil régional de l'Energie).

Dans ce cadre, la Région Bretagne a lancé les travaux de prospective sur l'énergie et le climat qui permettront la mise à jour des objectifs du SRADDET. Le PEBreizh a participé au 1^{er} atelier du GAC Prospective.

Après une rapide présentation de la méthodologie, l'objectif de cet atelier était de contribuer à la **consolidation du diagnostic énergie et du diagnostic des émissions de GES, sur la période 2010-2020, ainsi que de définir les contours du scénario tendanciel.**

L'atelier a permis de mettre en débat le diagnostic : cohérence des données par rapport à la réalité, analyses à approfondir, données traiter différemment (ex : la consommation électrique des PAC n'est pas comptabilisée dans « chauffage », ce qui fait baisser la demande en énergie sur le chauffage, idem les carburants « bioGNV » sont invisibilisés car correspondent à 0 émissions). Il a aussi permis

d'aborder des questions tendanciennes (exemple des besoins en énergie et des émissions associés en cas de relocalisation de l'industrie, etc.).

Quelques chiffres à retenir :

- La production d'énergie a doublé
 - Elec x2,2 : lié au fort développement de l'éolien et le développement d'énergies fossiles
 - Chaleur x1,5
 - Biométhane
- La Bretagne n'importe plus « que » 84% de son électricité (contre 92% il y a plus de 10 ans)
- Les principaux secteurs émetteurs de CO2 sont l'agriculture et le transport.
- Pour le transport, la voiture individuelle correspond à 56% des émissions de CO2

Les supports de présentations et les chiffres seront partagés aux membres du PEBreizh une fois disponibles.

14. Sollicitation de l'association des agriculteurs méthaniseurs bretons

L'association des agriculteurs méthaniseurs bretons (AAMB) ont sollicité le PEBreizh (via le SDEF qui en assure la présidence) pour un soutien financier. Initialement, la région Bretagne et l'ADEME finançait l'association. La région ne finance plus l'AAMB. L'association regroupe 100 agriculteurs sur 130 méthaniseurs.

Les besoins financiers exprimés seraient autour de 1000 à 2000€ par SDE soit entre 4000 et 8000€ au niveau du pôle Energie Bretagne. Répondre à une telle demande pour des frais de fonctionnement risquerait d'ouvrir la porte à d'autres sollicitations de la part d'association ou groupement similaires. Cependant, le pôle pourrait contribuer au financement d'études comme la possibilité de valorisation territoriale des garanties d'origine.

Il serait cependant aussi intéressant d'avoir une vision globale au niveau régional en participant à leurs réunions et faire le lien avec les stations GNV.

⇒ **Il est demandé aux membres de se prononcer sur cette demande afin de pouvoir répondre à l'AAMB**

15. Courrier sur la pyrogazéification et opportunité pour le lancement d'un schéma directeur régional

Un courrier est proposé d'être envoyé à MM Le Maire et Béchu concernant la pyrogazéification au nom du PEB demandant notamment :

- La révision à la hausse de l'enveloppe de l'appel à projets pyrogazéification
- L'ouverture de l'appel à projet à toute la pluralité des intrants non-valorisables en méthanisation (déchets de bois A, résidus de défibrage de chanvre, etc ... et pas seulement aux déchets de bois B et CSR)

Il ne semble pas exister d'état des lieux ni de schéma directeur régional concernant la pyrogazéification. Il pourrait être intéressant de faire le point sur le gisement disponible, les technologies qui existent en France et en Europe et les intentions de projets en Bretagne. Ce travail pourrait être porté par le PEB, avec la région, en lien avec GRDF ou GRT Gaz, l'ADEME et la Région. Des financements auprès de la Région ou d'autres acteurs pourraient être sollicités.

⇒ **Il est demandé aux membres du PEBreizh de valider le courrier et de se positionner sur cette intention, qui pourrait être rajouté au plan d'action de la coordinatrice.**

16. Point d'avancement sur le GT « Enfouissement coordonné » avec Mégalis et THDB

Suite au CA du 19 janvier 2024 et le courrier envoyé à Mégalis, plusieurs réunions avec Mégalis, THDB, Orange Concession et les membres du PEB ont été organisées.

A ce stade, les échanges ont permis d'avancer sur les points suivants :

- La convention traite seulement des enfouissements coordonnés. D'autres conventions pourront voir le jour (ex sur la question de la propriété des ICE dans les lotissements)
- Vu la diversité des situations dans chaque département, on s'oriente vers un protocole d'accord déclinant les grands principes puis des conventions déclinées par département apparaît plus approprié qu'une convention commune. Chaque SDE aura ainsi la possibilité de faire les choix de son niveau de négociation dans la convention locale en fonction de ses particularités
- Principes discutés :
 - La convention ne concerne que les zones exploitées par THDB
 - La tarification sera variable en fonction des départements dans le respect des principes d'équité et non-discrimination avec les autres opérateurs
 - Essayer de conserver une « logique industrielle » : 80% de process standardisé commun à l'échelle régionale et 20% de cas particulier à l'échelle de la région
- Calendrier : viser le protocole d'accord pour fin juin puis déclinaison locale de conventions par département

Une version de protocole V0 a été présentée à Megalis et THDB et plutôt bien réceptionnée.

Les prochaines dates de réunions ont été calées jusqu'à juin avec une réunion en interne PEB avant une réunion avec les autres parties prenantes. Le calendrier de signature pour juin devrait être tenu.

17. AgriPV : point d'information

Une réunion entre les Chambres d'Agriculture (CA) et les SDE a été organisée fin janvier

L'objectif de cette rencontre était de pouvoir présenter les actions de chacun et leurs modalités d'intervention réciproques dans le domaine des énergies renouvelables.

Deux enjeux principaux ont été débattus :

- Dans quelles mesures la Chambre et les SEM peuvent être co-investisseurs sur des projets en commun, notamment sur la thématique de l'Agrivoltaïsme
- Pour les SDE, mieux connaître le positionnement de la CA sur les projets d'énergies renouvelables afin d'aider au positionnement des SDE et de leurs SEM dans les projets

Le décret de la loi Aper concernant l'agriPV devait sortir en mars et doit préciser les modalités de mise en œuvre de ce type de projet. A la suite de la parution du décret, la CA doit proposer un document cadre sur le PV au préfet de Région qui sera soumis à consultation avant de prendre un arrêté. Le projet prévoit l'autorisation d'installer du PV sur des terres incultes ou inexploitées depuis 10 ans mais exclu les terrains disposant d'un intérêt agricole. La proposition d'arrêté « relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations PV sur terrains agricoles, naturels ou forestiers » est soumise à la consultation jusqu'au 5 avril.

SDE et CA conviennent qu'un positionnement stratégique commun est indispensable sur le sujet sensible de l'AgriPV. Ils actent le fait qu'il serait également pertinent de pouvoir proposer aux agriculteurs des modèles de développement et d'investissements alternatifs au 100 % privé.

Les SDE, notamment via les Générateurs, sont souvent sollicités par des agriculteurs qui sont eux même sollicités par des privés. Afin d'aider à la prise de position politique, il est proposé d'instaurer des binômes par département SDE/CA pour partager les cas d'études. Côté SDE, ce sont les Générateurs qui seront le point d'entrée, avec une coordination si nécessaire au niveau du PEBreizh.

18. Agenda pour 2024 : définition de la date pour le CA de septembre et le CA de décembre

⇒ **Il est proposé aux membres de choisir une date pour les deux prochains Conseils d'Administration, en septembre puis en décembre.**

CR du Conseil d'Administration du PEBreizh

19 janvier 2024

Au SDEF (Quimper)

Le conseil d'administration du PEBreizh-Territoire d'Energie Bretagne s'est réuni au SDEF, le 19 janvier 2024 de 9h30 à 11h30.

Les membres du conseil d'administration ont été régulièrement convoqués le 7 décembre 2023.

	Présents
SDE22	Dominique RAMARD, Président Pierre GOUZI, Vice-président et trésorier de l'Association Jannig LE PEVEDIC, Directrice Générale Benjamin BLUM, Chargé de mission contrôle de concession
SDEF	Antoine COROLLEUR, Président Jacques MONFORT, Directeur Général Emmanuel QUERE, Directeur Adjoint Lisa GLOAGUEN, Chargée de communication Jérémy GEFFROY, Chargé de mission contrôle des concessions
SDE35	Olivier DEHAESE, Président David CLAUSSE, Directeur Général Elodie FAUSSURIER, Directrice Adjointe
ME	Marie Claude COSTA RIBEIRO GOMES, Vice-présidente Didier ARZ, Directeur Général Danielle HAVARD, Directrice adjointe Bernard LE DIAGON, Vice Président
BM	Tristan FOVEAU, Vice président Pierre-Yves CLAVIER, Directeur de l'Ecologie Urbaine Florent GABRIEL, Responsable du service énergie
PEB	Juliette DARLU, coordinatrice du PEBreizh
	Excusés
ME	Gwenn LE NAY, Président Gérard THEPAUT

Prochaines réunions :

- **2/04 matin à Rennes**
- **24/05 matin à Brest**

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 13 octobre 2023 ;

Didier Arz : demande de modifier la page 13 du CR : « Dominique Ramard demande à la SEM 56 Energies de programmer une réunion »... au lieu de « Dominique Ramard demande à Morbihan Energies de programmer une réunion ».

⇒ **le CR du 13 octobre 2023 est approuvé sous réserve de cette modification**

Les comptes à fin 2023 sont présentés avec un solde positif de 30 115,8€. La contribution du PEB au congrès FNCCR 2022 a été payée.

Pour 2024, il est prévu une cotisation totale de 110 000€. L'appel à cotisation a été lancée le 16 janvier 2024.

Pour le budget 2024, il y a une somme réservée pour le congrès FNCCR. Les principales autres dépenses sont des charges de fonctionnement, avec l'utilisation préférentielle du train pour les déplacements.

Il pourra être prévu des actions communes sur ce budget au cours de l'année 2024.

⇒ **Il n'y pas de remarques particulières sur ce projet de budget.**

3. Contrôle commun de concession sur les raccordements photovoltaïques ;

Il avait été convenu lors de la dernière réunion de lancer une consultation pour réaliser un contrôle commun de concession sur les raccordements photovoltaïques. Il n'y a eu qu'une seule offre : l'offre de AEC pour un montant de 28 000TTC.

L'audit sera réalisé sur le flux de l'année 2022 en regardant : la description du raccordement, montant des CAPEX, la description technique et le jalonnement des opérations. Le PEBreizh a fait un complément par rapport à l'offre AEC en demandant des détails complémentaires sur le jalonnement. L'offre validée a été transmise à AEC en début de semaine.

Prochaines étapes : organisation d'une réunion commune entre les 5 AODE et AEC puis chaque AODE notifie le contrôle auprès d'Enedis. Il faut une personne pour chaque AODE responsable du suivi du dossier.

La fin de l'audit est prévue pour fin juin mais il y aura un peu de retard par rapport aux délais affichés. Par exemple, dans le Finistère, Enedis a 2 mois pour transmettre les données mais ces délais sont différents pour chaque AODE.

Personnes en charge du dossier :

- SDEF : Jérémy Geffroy (lead)
- Morbihan Energies : Paul Lainé (Charlotte Bervas)
- Brest Métropole Didier Kermaidic
- SDE35 : Gaël Le Corre
- SDE22 : Benjamin Blum

4. Groupement de commande pour le contrôle de concession [accord cadre et marchés subséquents] ;

Une convention constitutive de groupement a été signée en 2017 pour le contrôle commun de concession par les 4 SDE, mais elle n'intégrait pas Brest Métropole. Juridiquement, il a été conseillé de faire une nouvelle convention plutôt qu'un avenant pour intégrer Brest Métropole et modifier le périmètre du contrôle. Il y a un projet de délibération et un projet de convention de groupement dans le dossier du CA.

Il est proposé de mettre à l'ordre du jour des instances de décisions des structures l'adhésion à ce groupement de commande.

Le groupement serait organisé en accord cadre, avec ensuite des marchés subséquents pour des contrôles à l'échelle régionale ou à la maille de chaque département en fonction des besoins de chaque AODE. L'objet de la convention est de faire des contrôles communs, pour les contrôles individuels, cela peut soit passer par l'accord cadre, soit l'AODE lance son propre appel d'offre.

Désignation du coordinateur : le SDE35 ne souhaite plus le faire, le SDEF s'est proposé pour la coordination.

Un échange a lieu entre les participants, sur l'étendue des contrôles qui seront réalisés. Les membres du PEBreizh souhaitent majoritairement que l'accord cadre permette de diligenter des contrôles pour l'ensemble des membres, une partie des membres ou pour 1 seule AODE.

Jannig LE PEVIDIC souhaite que des contrôles spécifiques puissent être faits à l'initiative des AODE de manière indépendante du groupement de commandes.

Une vérification juridique sera faite sur ce point.

⇒ **Le SDEF se charge de modifier la convention de groupement pour intégrer ces précisions, et l'adressera à l'ensemble des membres pour avis. Il faudra ensuite que lors des prochains comités syndicaux des syndicats, la délibération doit être prise. Par la suite, il faudra travailler sur le projet de DCE qui sera discuté lors des réunions du GT Concessions piloté par Jérémy Geffroy.**

5. Réunion de l'alliance Ouest Charge ;

Il est proposé de lancer un sondage pour caler une date commune pour le COPIL en mars. Un COTECH sera organisé avant mi-février. Il y aura des décisions importantes à prendre sur l'avenir de Ouest Charge.

6. Convention financière pour les frais relatifs au fonctionnement du site internet Ouest Charge ;

Aujourd'hui, il y a 13000€ de mise à jour pour le site internet. Pour l'instant c'est le SDEF qui a pris en charge les dépenses. Il est proposé de répartir entre chaque membre de l'alliance Ouest Charge, soit environ 1710€/membre. Le document « Convention financière pour la prise en charge des coûts afférents à l'exploitation du site Ouest Charge » joint au dossier du CA intègre le récapitulatif des prestations réalisées. Il y a une insatisfaction globale des membres de Ouest Charge concernant le site internet. Il est proposé au prochain COPIL de Ouest Charge de proposer un cahier des charges pour refaire le site internet de l'alliance. C'est le SIEMML qui est le chef de file de l'alliance.

Dominique Ramard : on peut dire que le site fonctionne mais avec des lourdeurs de chargement. Il y a les logos des différents syndicats mais ce n'est instinctif et pas très clair pour l'utilisateur lambda. Il faut retenir de ce cas qu'il est important d'avoir un bon cahier des charges, et de lancer une consultation, même si on a l'habitude de travailler avec certains prestataires, cela évite ces problèmes.

Antoine Corolleur : il faut aussi ajouter qu'il y a eu un changement d'opérateur (avec Bouygues), le site a été adapté avec le nouveau prestataire. Il faut pouvoir travailler rapidement avec le SIEMML sur ce sujet. Il y a besoin d'une simplification du site.

Dominique Ramard : le site marche mais il y a encore quelques ajustements à faire (mail de facturation, en anglais, etc.). Une autre difficulté c'est l'interopérabilité : il y a des soucis d'opérabilité entre Bouygues « Région » et Bouygues national. C'est Bouygues national qui gère l'interopérabilité qui ensuite refacture à Bouygues au niveau régional.

Jacques Monfort : une solution serait de proposer une réunion avec Bouygues comme cela avait été organisé en juillet.

- ⇒ **La convention financière de partage des frais de mise à jour du site internet Ouest charge est approuvée. Elle sera transmise aux Pays de la Loire et discutée lors du prochain COPIL de l'alliance Ouest Charge**

Une discussion a suivi entre les membres concernant le devenir des bornes installées depuis plusieurs années et non utilisées : le sujet est complexe et pour l'instant les positions des syndicats ne sont pas tranchées.

7. S3RENR

Le S3RENR est en cours de révision. Le troisième COTECH s'est tenu le 24 novembre 2023 en présentant les différents scénarios possibles. Deux scénarios ont été retenus pour étude : une augmentation des raccordements de + 4400 MW (scénario « gisement de projets retraités ») et un scénario à + 3200MW (scénario mixte PPE/gisement de projet retraité). Le scénario SRADDET à + 2000MW n'a pas été retenu car il est inférieur à la dynamique des raccordements (+300MW/an depuis 2020).

Sur les 4,4GW de nouveaux raccordements à horizon 2035, RTE a prévu 1,6 GW d'EOLIEN et 2,9GW de PV. Les 2,9 GW de PV se décomposent comme suit :

- 1,4GW en HTA et B
- 1,5GW en BT

La quote-part est élevée (80-85k€/MW scénario +4,4GW et 85-90k€ scénario + 3,2GW) contre 19k€ aujourd'hui.

RTE a prévu de finaliser le schéma pour début 2025. Le volume estimatif des travaux à réaliser est de 400M€HT dont 350M€ à charge des porteurs de projet (dont 30 transformateurs dans les postes sources par ENEDIS et la création de 4 nouveaux postes sources). La consultation est fixée jusqu'à février 2024 pour la fixation finale de la capacité par le préfet.

Le SDE35 avait proposé un premier courrier pour RTE demandant des explications concernant les données. Il a été modifié pour proposer une prise de position forte avec un avis défavorable.

David Clausse : le premier projet de courrier n'indiquait pas un avis défavorable. On a aucune visibilité sur les montants d'investissements associés. Pour les producteurs c'est un x4 sur les droits de raccordement même si on avait un cout de raccordement pas cher par rapport à d'autres endroits en France.

Dominique Ramard : la première quote-part est issue du pacte électrique breton. Pour la prochaine quote-part, l'enjeu c'est d'arriver à avoir la quote-part la plus faible possible. Aujourd'hui, le scénario qui permet de réduire la quote-part est cela à +4,4GW même s'il n'est pas réaliste. On a intérêt à axer notre demande sur la réalité des investissements que RTE et Enedis vont être amené à faire. Si on part sur une base de calcul qui n'est pas fiable, il sera difficile ensuite de le remodifier. On manque d'éléments sur les investissements / RTE – Enedis, le diaporama est insuffisant sur le niveau de détail. Le scénario doit prévoir les modalités de mise en œuvre dont les implications des différents acteurs. Il y a un aspect gouvernance qui est aussi important. Il faut pouvoir rajouter dans le courrier que l'on souhaite être plus impliqués dans le S3RENER. Les AODE devraient être à toutes les réunions de suivi.

Marie-Claude Costa Gomes : l'avis défavorable est trop fort. On pourrait nuancer, sans émettre d'avis, ou avis réservé.

Didier Arz : D'accord avec Dominique. Le terme défavorable est un terme qui ferme les portes, il faut être plus rond et demander à être associé au process.

Jacques Monfort : On avait modifié le courrier proposé par le SDE35. On parle de la capacité prévue mais on ne parle pas du volume financier qui est en face. C'est bien le volume financier qui permet de calculer la quote-part par rapport à une capacité. 400 millions d'euros d'investissement dont seulement 50 millions à la charge du concessionnaire (RTE ou Enedis). Le problème c'est qu'aujourd'hui nous n'avons aucun élément de contrôle pour vérifier ces chiffres. Pour pouvoir engager le dialogue, le SDEF proposait cette position un peu dure. Le terme de réservé est peut-être mieux que défavorable.

Olivier Dehaese : on donne un avis mais on ne sait pas comment ils vont en tenir compte. Le vrai enjeu, c'est comment on obtient d'eux la transmission des éléments sur la quote-part pour voir si le montant est justifié ou non. L'enjeu c'est d'abaisser la quote-part le plus possible même si on sait qu'elle va être plus élevée que les 19€/k€/MW. On pourrait dire « en l'absence d'élément, notre avis ne peut pas être favorable ».

Antoine Corolleur : le courrier précise « dans l'attente de ces éléments »

Didier Arz : plutôt pour indiquer un avis réservé

Olivier Dehaese : réservé ou pas d'avis ?

Antoine Corolleur : il faudrait rajouter aussi le délai pour transmettre les éléments.

Olivier Dehaese : j'ai discuté avec la directrice RTE, qui est assez ouverte pour que les AODE participent aux discussions. Si on n'est pas invité, c'est que cela n'est pas obligatoire. Il faut instaurer une autre forme de gouvernance. Il faudrait avoir un contrôle des tarifs. Notre avis n'est pas nécessaire, c'est seulement l'avis de la Région qui est contraignant. Il faut mettre la région en copie des éléments pour qu'elle puisse soutenir notre demande.

Jannig : rajouter une fiche de présentation des SDE car il est important de montrer que l'on représente les communes du territoire breton.

⇒ **Il a été décidé de modifier le courrier « faut d'élément = pas d'avis », demander des informations à Enedis sous un mois, rajouter des éléments sur la gouvernance pour une plus grande implication des SDE et mettre la Région en copie.**

8. Point d'avancement sur le GT [convention avec MEGALIS BRETAGNE pour l'enfouissement coordonné des réseaux]

Pierre Gouzi : le SDE22 a rencontré Megalis en novembre dans le but d'avoir une convention concernant les enfouissements coordonnés des réseaux. Nous avons déjà établi une convention avec Orange sur les réseaux cuivre. La fibre se développe un peu partout et l'on a souhaité rencontrer Megalis. Nous avons eu un accueil favorable de Megalis pour un conventionnement. Cependant, Megalis souhaite que la convention soit établie au niveau régional avec les autres SDE (Brest Métropole n'étant pas concerné). Il est proposé d'établir un groupe de travail pour avancer dans un projet de conventionnement qui porterait sur les aspects opérationnels (tarifs et exploitation restent propres aux différents SDE). L'objectif est d'établir une convention d'ici la fin

du semestre 1 pour une opérationnalisation en semestre 2. Le SDE22 rencontre Megalis la semaine prochaine.

Emmanuel Quéré : le SDEF a des conventions avec Orange pour les options A. On a aussi des conventions avec Megalis sur nos propres infrastructures et on travaille avec les EPCI et les Communes pour identifier les infrastructures dont elles sont propriétaires et conventionner avec elles et Megalis pour sécuriser l'occupation des fourreaux et chambres, répondre aux DT-DICT et gérer ces infrastructures souterraines.

Effectivement, il y a sujet sur l'enfouissement coordonné. Aujourd'hui, lorsqu'on est en option A, c'est-à-dire que les fourreaux et les chambres sont financés et propriétés des collectivités, Orange contribue à hauteur de 4€/ml au financement du terrassement et verse une redevance annuelle (0,72€/ml en 2023). Aujourd'hui, Megalis n'intervient pas financièrement sur les enfouissements coordonnés. Megalis a déjà été interpellé sur ce sujet mais ils sont très mobilisés sur le déploiement. Ils sont bien conscients des enjeux de vie de réseau mais n'ont pas pu se mobiliser pour l'instant sur le sujet. Il y a un sujet sur l'équité entre Megalis et Orange mais se posera aussi la question de celui qui paye la redevance (Megalis ou BTHD). Des arbitrages politique seront nécessaires.

Jacques Monfort : on a vu des situations de blocage, où lorsque l'on fait des enfouissements coordonnés la FO reste en l'air. La reprise du câblage est donc également un sujet important.

Emmanuel Quéré : En effet, dans le cas des enfouissements coordonnés on a une convention avec Orange et ensuite la commune fait également une convention avec l'opérateur pour la reprise du câblage et sa mise en souterrain. Le process est fluide avec Orange mais il est, pour l'instant, plus compliqué avec Megalis / THDB. On se retrouve dans des situations où l'on réalise l'enfouissement, Orange enlève le fil de cuivre et l'enterre et la fibre reste en aérien. Il y a, par ailleurs, un sujet sur les coûts, car ils sont élevés.

Jacques Monfort : j'ai eu l'occasion de discuter avec Patrick Malfait, il est intéressé pour avoir une convention à la maille régionale pour harmoniser les modalités de partenariat. Il souhaite qu'il y ait une communication officielle des SDE via le PEB pour statuer sur la création d'un groupe de travail.

Emmanuel Quéré : C'est un enjeu important, surtout dans le Finistère où il y a pas mal d'option A. Cela représente un linéaire important et ce sont des recettes pour les communes. Quand Orange va faire le décommissionnement du cuivre à partir de 2030, cela entraînera une baisse de recettes pour les communes si on a pas anticipé les recettes obtenus par les redevances qui doivent être dues par Megalis. Il y aura aussi un sujet de positionnement avec Orange qui peut dire « la fibre est commercialisée, le réseau Cuivre n'est plus utilisé donc on ne paye plus ». Or, si physiquement le réseau cuivre occupe toujours les infrastructures, il y aura un positionnement à avoir.

Dominique Ramard : Megalis est ouvert à payer une location dans les fourreaux. Ils ont vraiment intégré cela au niveau politique et technique. Ils souhaitent que la convention soit homogène au niveau régional. Dans nos réseaux, il faut aussi que l'on clarifie qui est propriétaire de nos réseaux. Dans certains cas, les rétrocessions ont été mal faites entre lotisseurs et commune (par exemple dans des lotissements). Tous les feux sont aux verts, mais les modalités sont à définir. Le Courrier politique est important. On a intérêt à échanger au niveau PEB sur les tarifs et ce que l'on va demander à Megalis.

Antoine Corolleur : dans le Finistère, on a harmonisé tous les tarifs. Orange est plutôt favorable à un gestionnaire commun. C'est pour cela que l'on a des conventions avec les communes et les EPCI. Aujourd'hui, il y a beaucoup de linéaire pour lesquels on ne connaît pas le propriétaire. Il y a un travail colossal à faire sur ce sujet.

Emmanuel Quéré : ORANGE est assez dur en négociation et prend régulièrement en exemple les autres SDE ou le contexte dans d'autres département pour nous indiquer que notre position n'est pas la position commune donc c'est intéressant de se concerter et d'avoir des positions communes vis-à-vis des opérateurs.

Dominique Ramard : La position du 22 c'est tout ce que l'on peut prendre en propriété on prend. Dans la pratique, si ce sont des petites distances cela n'est pas intéressant. Aujourd'hui, dès que l'on fait des enfouissements importants, on essaie d'intégrer cela dans notre patrimoine pour avoir des recettes. Aujourd'hui, on a des problèmes de délais de câblage, on aimerait bien prendre le câblage à notre charge et si on fait ça pourquoi on n'irait pas jusqu'à récupérer le parc de génie civil d'Orange. Au début, la position était de dire, on laisse à Orange les zones AMI et tout le reste le SDE22 prend en charge. Mais aujourd'hui, on revient en arrière, tout ce que l'on a, on le garde. Il faut attendre le décommissionnement du cuivre en 2030 avant de savoir quelle sera la position d'Orange en terme de propriété.

Emmanuel Quéré : l'objet de la discussion avec ORANGE l'année dernière était la participation au terrassement et le paiement de la redevance. La participation était calculée au pro rata du linéaire créé et la redevance au pro rata du linéaire occupé. Orange a essayé de tout renégocier en souhaitant payer la redevance uniquement sur le linéaire « structurant ». Les discussions ont été arrêtées. Concernant le montant de redevance, Megalis proposait 0,20€/ml du m linéaire sur sa convention type (disponible sur son site internet). SYDELA (Loire Atlantique) ou Toulouse Métropole ont fait des calculs de montant de redevance qui sont assez élevés. Pour le SDEF, en 2013 c'était 0,65€/ml avec Orange, dans les discussions on a demandé à ce que cela soit le même tarif et Megalis a accepté. Le montant de redevance est révisé annuellement. En 2023 il était de 0,72€/ml.

Antoine Corolleur : il y a beaucoup de sujets à traiter pour ce GT.

Didier Arz : est ce que le SDEF pourrait se positionner avec un statut opérateur notamment avec tous les projets d'objets connectés

Jacques Monfort : le SDEF n'a pas le statut d'opérateur car celui-ci est lié au L1425-1 du CGCT. Ce n'est pas possible d'être opérateur même si on s'était posé sur la question en 2010. Les objets connectés sont plutôt liés nos activités de transition énergétique et d'éclairage public.

Didier Arz : Pour le Morbihan, l'interlocutrice qui participera au GT est Charlotte Bervas pour le Morbihan. C'est un sujet de grand intérêt pour le Morbihan.

⇒ **Envoi d'un courrier du PEB à Megalis actant la création d'un groupe de travail et la volonté d'avoir une trame de convention commune entre SDE.**

9. Plan stratégique du PEBREIZH

La coordinatrice présente le mode opératoire pour arriver à décliner le plan stratégique du PEBreizh en plan d'action. Pour arriver au plan d'action détaillé, des échanges avec les membres

du PEB et des partenaires extérieurs seront réalisés. L'objectif est d'avoir un plan d'action détaillé provisoire pour mi-mars et une validation définitive au prochain CA en avril.

Didier Arz : Cela a le mérite d'être écrit et formalisé, cela donne la feuille de route. Ce qui important c'est d'aller chercher des fonds européens. On est allé à Bruxelles avec Danielle car il y a des fonds structurels à aller chercher en direct même si c'est assez compliqué.

Danielle Havard : les fonds structurels sont captés par la Région pour ses objectifs à elle et qui ensuite les redistribue sur le territoire. Pour les Interreg, on peut aller chercher des fonds en propre sur des projets qui ne sont pas dans la feuille de route de la Région. Après, il ne faut pas être chef de file.

Jannig Le Pevedic : les programmes Interreg peuvent apporter des choses. On avait évoqué Interreg sur des bornes de recharges de vélos électriques dans les itinéraires Véloroute. Il y avait de l'argent qui pouvait nous aider de manière significative (3 véloroutes en Bretagne). Il fallait s'organiser, se structurer pour répondre à l'appel à projet et ce n'était pas le moment.

Danielle Havard : il faut souvent des partenaires européens et c'est bien d'avoir une AMO qui connaisse les arcanes des projets européens.

Dominique Ramard : le SDE22 est en cours de recrutement d'un coordinateur de projet européens. On va faire l'objet d'un contrôle pour la subvention « ReactEU » pour la subvention que l'on a obtenue, alors que subvention n'a pas été versé.

Didier Arz : les financements historiques des syndicats c'est la taxe. Mais les syndicats ont besoin de diversifier leurs sources de financement. Les syndicats ne sont pas si mauvais que ça en termes de travaux sur la mobilité, la smart city et on peut monter des projets autour de ces sujets. C'est intéressant de montrer que l'on se positionne sur certains sujets innovants (comme le stockage de grosse puissance). Chacun peut le décliner sur son département à partir d'une feuille de route régionale.

Jannig Le Pevedic : on a des briques techniques un peu partout mais on a besoin de quelqu'un qui assemble le puzzle et il faut du liant pour cela.

Jacques Monfort : nous avons aussi un poste de coordinateur de projet européens

Olivier Dehaese : les congrès de la FNCCR prennent du temps d'organisation et de coordination. Le prochain est en juin à Besançon. Est-ce que dans la feuille de route c'est pris en compte ?

Juliette Darlu : il y a déjà eu des échanges avec les chargé.es de communication sur le congrès. L'idée c'est d'utiliser tout ce que l'on peut récupérer pour réduire les coûts et le temps passé. N'hésitez pas à transmettre les appels à projets ou à partager l'information sur des appels à projets qui vont sortir.

10. Site internet du PEBREIZH

Le site internet du PEB est un site vitrine, qui est fait sous Wordpress. Il y a eu des premières mises à jour de base. En plus de la mise à jour générale du site, il y a certaines propositions d'amélioration comme la mise en avant des prises de position du PEBreizh, la présentation des chantiers communs, la mise en avant les actualités pour faire du flux. Il serait intéressant d'avoir un espace de partage intranet. Il faut voir si on le fait sur le site ou une situation OneDrive. La question se pose de faire un nouveau site ou d'être toujours hébergé sous Wordpress. L'idée est

de pouvoir échanger avec les différents chargé.es de communication et voir les compétences en interne. La prochaine étape est de travailler sur un cahier des charges commun.

Antoine Corolleur : intéressant d'avoir un intranet

Olivier Dehaese : le site est vieux (10 ans environ), on sera obligé de le refaire a priori par rapport à ce qui se fait en termes d'ergonomie et de technologie. La question qui se pose aussi ce sont les réseaux sociaux, qu'est il prévu ?

Juliette Darlu : une page LinkedIn PEBreizh a été créée. Je ne suis pas spécialiste de la communication et je ne souhaite pas utile de passer mon temps à retweeter ou poster des choses, sauf si cela est une priorité

Olivier Dehaese : décision de sortir de Twitter du SDE35, mais LinkedIn ce n'est pas inintéressant pour les réseaux.

Didier Arz : sur les réseaux sociaux il faut maîtriser les discours et les textes. A quel titre, certaines informations sont relayées (perso, institutionnel, etc.). Il faut être très prudent et la ligne éditoriale doit être validée par les différents syndicats. Attention à ne pas passer trop de temps sur les sujets de communication.

- ⇒ **Réunion sur la refonte du site web à organiser avec les chargé.es de communication**
- ⇒ **Le plan d'action du PEB précisera la ligne éditoriale et les moyens donnés à la communication**

11. Etude sur la solarisation des aéroports de Bretagne

La région Bretagne a lancé un appel d'offre en décembre pour « l'AMO juridique, financière et technique pour la réalisation du schéma stratégique de développement photovoltaïque des 4 aéroports bretons de la région Bretagne ». Même si les SDE ne répondent pas, il paraît intéressant d'indiquer à la région que le travail demandé correspond aux domaines de compétences des membres du PEBreizh et que les SDE et leur SEM associées sont intéressés pour contribuer à la réflexion sur la partie boucle énergétique locale et mobilisation citoyenne.

Pierre Yves Clavier : dans le courrier, il faut rajouter que Brest Métropole a des outils de financement pour les EnR, que l'on cherche aussi à développer. Le secteur de l'aéroport de Brest fait partie des zones d'accélération d'EnR (en cours de délibération)

Jacques Monfort : Le courrier présente un espace pour compléter au niveau de Brest Métropole.

Olivier Dehaese : Au-delà de l'AO sur partie AMO, ce qui est intéressant c'est que l'on soit partie prenante de la réalisation des centrales PV. Il faut être positionné au moment de la réalisation avec consortium au niveau des SEM. Il faut manifester l'intérêt auprès de la région pour que la Région sache qu'il y a des acteurs régionaux prêt à se mobiliser.

Jacques Monfort : vu les enjeux financiers cela pourrait être intéressant que toutes les SEM participent.

Didier Arz : Focus qui concerne deux territoires. Il faut profiter de cette consultation pour présenter ce que l'on fait et ne pas insister sur le fait que l'on ne répond pas à l'AMO. Il faut supprimer la partie du courrier sur le positionnement sur cette consultation.

David Clausse : le courrier présente bien nos expériences et l'intérêt pour suivre les discussions. Il faut rappeler que l'on s'appuie sur cet AMO pour engager la discussion.

Dominique Ramard : C'est important d'avoir une bonne articulation avec BreizhEnergies (qui passe le marché). Breizh Energies est venu sur les plates-bandes des SEM. Il avait été convenu que BreizhEnergie informe les SDE/SEM avant d'investir afin de se coordonner et de coinvestir sur les projets. Il y a des AMI pour auxquels ils ont répondu sans nous. C'est au moment de l'analyse des offres que l'on a vu qu'ils avaient candidatés. Le dernier cas c'est sur Loudéac.

Olivier Dehaese : dans le 35 on n'a pas eu ce cas de figure

Jacques Monfort : Nous n'avons pas eu ce cas dans le Finistère, Antoine Corolleur est monté au créneau pour défendre les intérêts du SDEF.

Olivier Dehaese : le sujet c'est qu'à la fin cela ne soit pas Breizh Energie qui fasse tout et qu'il n'y ait pas de place pour nos SEM.

Jacques Monfort : c'est pour cela que l'on a mis en avant les partenariats avec Breizh Energie dans le courrier

⇒ **Remoduler le courrier pour supprimer mention de la consultation et mettre en avant les expériences des membres du PEBreizh**

12. Présentation du Finistère Smart Connect

Ce point sera abordé la prochaine fois.

13. Agenda pour 2024

- ⇒ **Le prochain rendez-vous est le 2 avril au matin à Rennes (Assemblée Générale) avec comme point à l'ordre du jour, la validation du plan d'action**
- ⇒ **Le suivant est le 24 mai (Conseil d'Administration) à Brest. Principal sujet de discussion, le congrès de la FNCCR.**

14. Adhésion à .bzh

- ⇒ **Pas d'opposition pour que le PEBreizh adhère à l'association .bzh**

15. Questions et informations diverses

- Réseau des élus pour la transition énergétique et écologique :

Olivier Dehaese : la manière dont le réseau est présenté cela n'est pas très engageante. Il est demandé beaucoup de disponibilité que les élus non pas. Cela est peu flexible.

Quimper, le 22 janvier 2024

Le président,
Antoine COROLLEUR





Rapport d'activité de l'association PEBreizh Juin 2022 – Décembre 2023

1 LE MOT DU PRESIDENT

J'ai le plaisir de vous présenter le premier rapport d'activité de l'association PEBreizh – Territoire d'Énergie Bretagne. Créée officiellement en juin 2022, sous la présidence d'Olivier Dehaese, président du SDE35, l'association est issue d'une entente datant de 2011 entre les 4 syndicats d'énergie breton, rejointe en 2019 par Brest Métropole.

Le PEBreizh en association, doit permettre de valoriser les actions réalisées par les 5 AODE et Brest Métropole : le PEBreizh, c'est 1250 communes et 63 EPCI, pour 289 agents mobilisés, 90820 km de réseau basse et moyenne tension, 925 bornes de recharges de véhicules électriques, des stations d'avitaillement en Biogaz, des moyens de production d'énergies renouvelables, des milliers de lampadaires qui éclairent nos villes et nos territoires, des actions de sensibilisation à l'utilisation des énergies, etc..

Cette association, première dans l'écosystème des syndicats d'énergie breton, doit nous permettre d'être plus fort dans un contexte énergétique incertain : partager les expériences entre membres, communiquer ensemble, porter des messages communs auprès des acteurs régionaux et nationaux et mutualiser moyens et données dans nos opérations courantes.

Le congrès FNCCR organisé à Rennes en 2022 en est l'exemple, avec un stand commun et la participation à des conférences et des tables rondes, cela a été l'occasion d'une belle visibilité.

L'année 2023 a été une année de transition, sans poste de coordination, mais avec la poursuite des chantiers communs initiés et portés par les équipes des AODE : contrôles mutualisés des concessions, et le lancement d'une consultation pour comprendre les retards dans les raccordements par Enedis sur les installations d'énergies renouvelables. Lancé en 2022, le programme « Générateurs », en partenariat avec Breizh Alec, permet de mettre à disposition des communes un service de conseil gratuit et neutre pour le développement de projet d'énergies renouvelables.

La structuration en association nous permettra d'être plus agile pour saisir les opportunités de développer nos structures au travers des appels à projets, des partenariats entre nous, la Région, l'État et les diverses structures qui peuvent faire progresser nos différentes actions au bénéfice de nos compatriotes qui vivent en Bretagne.

Antoine Corolleur, Président du PEBreizh et président du SDEF.

2 RETROSPECTIVE 2022 - 2023

2.1 LES AODE EN CHIFFRES EN 2022-2023

	Nombre de communes adhérentes	Nombre d'EPCI adhérents	Nombre d'agents	Distribution publique d'Electricité	Distribution publique de gaz	Eclairage public	Réseaux de chaleur	Efficacité Energétique des bâtiments publics	Achat groupé d'Electricité et de Gaz	Mutualisation des CEE nombre de GWh cumac CEE déposés par an	Conseil aux collectivités	Production d'Energies Renouvelables	Mobilité Propre
	348	8	78	11 850 km de réseau HTA 14 300 km de réseau BT 348 communes 407 572 points de livraison	72 communes 1 013 km de réseaux 24 687 clients	370 communes 126 654 points lumineux		117 audits réalisés sur 2022-2023 4 économies de flux	Electricité : 402 membres Gaz : 129 membres	15 GWh cumac		14,4 MW en service 8 installations Energie 22	197 bornes de recharge électrique 3 stations GNV
	269	21	65	11 861 km de réseau HTA 14 992 km de réseau BT 269 communes 479 466 clients consommateurs 6 545 clients producteurs	19 communes dont 17 desservies 232 km de réseaux 4061 clients	235 communes 97 000 points lumineux 4 500 armoires de commande (dont 370 télégrées)	1 seule commune 740m de réseau	Audits énergétiques : 36 Etudes de faisabilité : 6 Audits techniques : 240. 15 bâtiments rénovés en 2023 3 économie de flux	Electricité : 356 membres Gaz : 104 membres	75 GWh cumac 52 communes		6,2 MW en service 62 installations SEM Energies en Finistère	239 bornes de recharge électriques 3 stations GNV
	332	18	76	12308 km de réseau HTA 14741 km de réseau BT 332 communes + 1 métropole (43 communes) 651 016 points de livraison	24 communes dont 5 desservies en 2024 327 km de réseau 21 650 clients	233 communes 81 177 points lumineux 2 931 armoires de commande	Construction 2026-2027 2 communes Raccordements 2027	189 audits dont 133 avec les CEP 0 batiments publics rénovés / 5 projets en cours 1 économie de flux + 3 chargées de projet de rénovation	Electricité : 296 membres Gaz : 151 membres	3,8 GWh cumac 22 communes		25 MWc installés 63 installations SEM Energ'IV	244 bornes de recharges électriques 5 bornes GNV (3 projets)
	249	12	62	25 509 km de réseau HTA et BT 249 communes 536 862 clients	8 communes 64 km de réseau 261 clients	investissement 245 communes ou EPCI 15 M€/an maintenance : 164 communes ou EPCI 85 472 points lumineux		2 chargés de projets 352 audits 8 batiments publics rénovés	Electricité : 208 membres Gaz : 76 membres	50 GWh cumac 73 communes		40,76 MW en service - 77 sites Morbihan Energies	245 bornes électriques
	8	8					53,5 km de réseau 78 abonnés 218 points de livraison					x MW en service x installations Sotraval	
	1198	59	281	90820 km de réseau BT et HTA 1198 communes et 2 métropoles	1636 km de réseau 123 communes 50659 clients	1083 communes 390303 points lumineux		28 bâtiments publics rénovés 940 audits ou études de faisabilité	Electricité : 1262 membres Gaz : 460 membres	143 GWh cumac CEE déposés par an		86 MW installés 210 installations	925 bornes de recharge électrique 14 bornes GNV

2.2 LES FAITS MARQUANTS

2.2.1 Création de l'association

L'association PEBreizh a officiellement été créée le 2 juin 2022 avec une publication au journal officiel le 13 septembre 2022.

2.2.2 Congrès de la FNCCR à Rennes :

Le congrès s'est déroulé du 27 au 29 septembre 2022 au couvent des Jacobins à Rennes. Organisé par la FNCCR, cet événement rassemble au niveau national les territoires d'énergie et les acteurs publics et privés qui interviennent dans les domaines de l'énergie et de la transition écologique, énergétique et numérique.

Les équipes des différents membres ont été particulièrement sollicités et notamment celles du SDE 35 du fait du déroulement du congrès qui se tenait à Rennes. Olivier Dehaese, président du PEBreizh a rappelé lors de la cérémonie d'ouverture soulignant l'importance des collectivités et des syndicats pour conduire une transition énergétique réussie, qui ne peut passer que par la résilience des réseaux électriques en particulier qui transportent les électrons des endroits où ils sont produits vers les endroits où ils sont consommés.

Le PEBreizh avait un stand aux couleurs de la Bretagne et les événements suivants ont été organisés :

- Signature de la charte ECOWATT avec RTE « Les acteurs bretons s'engagent pour la sécurisation de l'approvisionnement électrique »
- Les SEM bretonnes répondent aux défis de la transition énergétique
- Présentation de la collaboration bi-régionale d'opérateurs de la mobilité électrique



2.3 LES CHANTIERS COMMUNS

2.3.1 Contrôle mutualisé des concessions

Le contrôle de concession mutualisé au niveau du PEB a été réalisé entre 2017 et 2020 par le SDE35. L'intégration de Brest Métropole dans la structure, le besoin de mettre en place des contrôles des concessions de gaz, et des temporalités de signature de contrat de concessions électricité différentes ont nécessité de revoir les besoins et les modalités associées de contrôle mutualisé. En décembre 2022, une analyse des besoins exprimés par les AODE a été réalisée par le SDE35, ce qui a permis de

proposer plusieurs modalités de contrôles et de retenir le principe d'un groupement de commande avec un sujet commun annuel et des contrôles spécifiques à chaque AODE.

Les membres du PEBreizh ont identifié des thématiques communes pour un prochain groupement de commandes lancé en 2024 : bilan des PPI à mi-parcours, facturation des prestations / catalogue de prestations, etc.

2.3.2 Audit des raccordements producteurs

De nombreux retards sont constatés actuellement pour les raccordements des producteurs photovoltaïques. Enedis ne semble pas en mesure de raccorder les installations dans les délais souhaités par les porteurs de projets. Afin de mieux comprendre les raisons et proposer des pistes de recommandations, le PEBreizh a lancé une consultation pour recruter un bureau d'études chargé de l'audit. Le bureau d'études AEC a été retenu fin 2023 et commencera son travail en 2024.

2.3.3 Les Générateurs :

Le PEBreizh, en partenariat avec Breizh ALEC et Atlansun, ont répondu en 2021 à l'appel à manifestation d'intérêt « mise en place de réseaux régionaux de conseillers à destination des collectivités de l'échelon communal pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques ».

Ce projet vise à la mise en place de conseillers à destination des collectivités, « les Générateurs ». Il a commencé en 2022. Breizh ALEC assure la coordination régionale : suivi global de l'activité, animation d'une dynamique régionale et communication, lien entre les autres réseaux d'ingénierie. Les membres du PEBreizh conseillent et accompagnent les collectivités sur les projets d'énergies renouvelable. Un « Générateur » est recruté par les 5 membres. Atlansun, France Energie Eolienne (FEE) et Taranis fournissent des expertises thématiques sur l'éolien, le solaire et la mobilisation de communautés énergétiques.

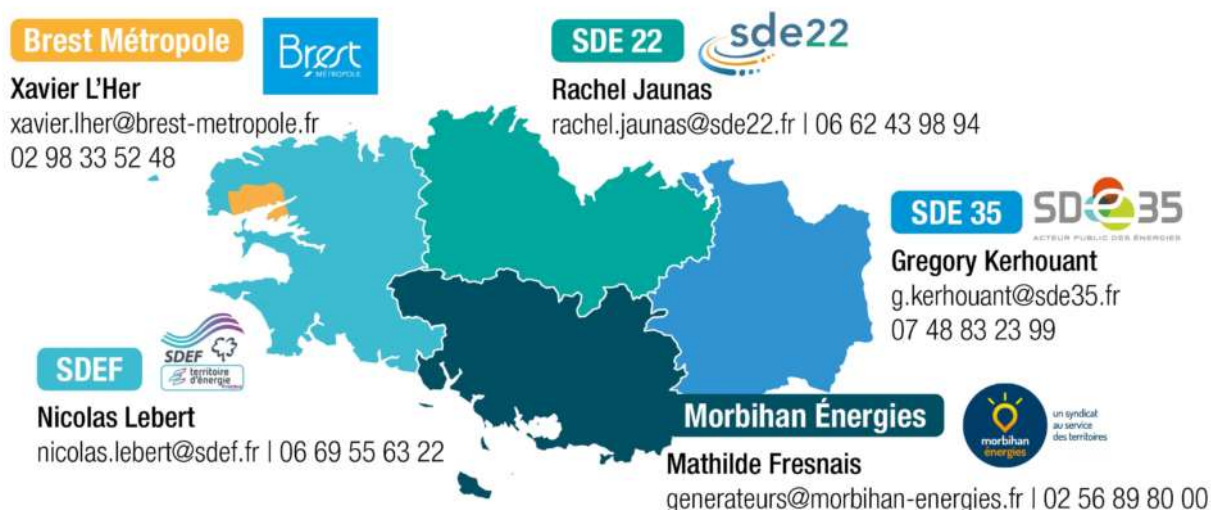


Figure 1 : réseau des générateurs en 2022-2023

Dans ce cadre 5 Générateurs ont été recrutés par chacun des membres du PEBreizh. Une plaquette de communication à destination des collectivités a été éditée et 5 webinaires ont été organisés en 2023 :

- Webinaire #1 : Présentation du réseau des Générateurs en Bretagne
- Webinaire #2 : La filière éolienne en Bretagne : objectifs, enjeux et idées reçues

- Webinaire #3 : La filière photovoltaïque en Bretagne : objectifs, enjeux et idées reçues
- Webinaire #4 : Retours d'expériences de projets éoliens
- Webinaire #5 : Retours d'expériences de projets photovoltaïque

Les webinaires sont consultables en replay sur internet : [Générateurs : une valorisation du programme en Bretagne - Breizh ALEC \(breizh-alec.bzh\)](https://breizh-alec.bzh)



Figure 2 : Plaque de communication des générateurs

2.3.4 Les prises de positions :

Filière bioGNV

Défense du BioGNV dans un contexte de prix du gaz élevé et de fragilisation de la filière sur la proposition d'interdiction du bioGNV dans le cadre du règlement européen sur le CO₂ : un courrier a été adressé par le PEBREIZH à la FNCCR le 11 avril 2013 pour que ce dossier soit pris en main à l'échelle nationale. A la suite du courrier, la FNCCR a repris le dossier à l'échelle nationale.

Une motion a été prise en conseil d'administration le 23 juin 2023 rappelant que les AODE organisent la distribution du gaz sur leur territoire, et que le réseau de gaz représente un patrimoine de 25,5 milliards d'euros, et que de nombreuses stations de bioGNV, subventionnées par l'Etat sont en service et demandant notamment que le bioGNV soit reconnu comme carburant alternatif dans les textes réglementaires, d'intégrer le bioGNV à la taxe incitative relative à l'utilisation d'énergies renouvelables dans le transport et d'élargir les schémas directeurs SDIRVE aux autres carburants alternatifs tels que le GNV/bioGNV et l'hydrogène.

Interdiction des chaudières à gaz

En conseil d'Administration le 23 juin 2023, le PEBreizh a adopté à l'unanimité une motion relative au projet du gouvernement d'interdire les chaudières à gaz dans les logements, en demandant d'avoir une concertation au plus haut niveau avec les AODE, de ne pas envisager cette interdiction à très court terme sans considérer les perspectives la filière gaz en France et de continuer à favoriser le mix énergétique et en particulier la dynamique engagée sur le développement du biogaz.

Dans le cadre de la concertation lancée par le gouvernement en juillet 2023 concernant la décarbonation du secteur du bâtiment, un courrier a été envoyé le 21 juillet 2023 à la Première Ministre Élisabeth BORNE rappelant que le gaz est une énergie de transition, que les moyens doivent être mis sur la rénovation énergétiques des bâtis et que l'abandon des chaudières à gaz engendrerait une pointe estimée à 15GW sur le réseau électrique et demandant plutôt une incitation à la conversion progressive des modes de chauffage.

Le PEBreizh a reçu en retour un courrier du chef de cabinet, transmettant le courrier à Madame Pannier-Runacher (ministre de la transition énergétique) et Monsieur Patrice Vergriete (ministre délégué chargé du logement).

Au terme de cette concertation, il n'y a pas eu de décision concernant l'interdiction d'installation de chaudière au gaz.

3 L'ORGANISATION DU PEBREIZH

3.1 LA GOUVERNANCE DU PEBREIZH

Les PEBreizh se compose de 5 membres de droit :

- Le Syndicat Département d'Energie des Côtes d'Armor, le SDE22,
- Le Syndicat Département d'Energie du Finistère, le SDEF,
- Le Syndicat Département d'Energie 35, le SDE35
- Le Syndicat Département d'Energie du Morbihan, Morbihan Énergies
- Brest Métropole *

3.2 LE BUREAU ET L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale se compose des personnes suivantes :

- Trois élu.es par adhérent, désigné.es par l'organe délibérant de chaque membre
- Le.la directeur.trice de chaque adhérent avec voix consultative.

L'association est dirigée par un conseil d'administration de 5 membres, un par membre de droit, nommés pour la durée du mandat (6 ans au maximum), par l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président, qui a un mandat de 14 mois, afin de permettre à chaque membre de porter la présidence dans le cadre d'un mandat électif de 6 ans. Le Trésorier est désigné par le Conseil d'Administration parmi ses membres.

Composition du Conseil d'Administration en 2022 et 2023

SDEF (29)	Antoine Corolleur	Président du SDEF
	Stéphane Le Douaré	Vice Président du SDEF
	Marie-Claire Henaff	Vice Présidente du SDEF

	Jacques Monfort	Directeur
Morbihan Energie (56)	Jo Brohan puis Gwenn Le Nay à partir de septembre 2023	Président de Morbihan Énergies
	Marie-Claude Costa Gomes	Vice Présidente de ME
	Gerard THEPAUT	Vice Président de ME
	Didier Arz	Directeur de Morbihan Énergies
SDE 22 (22)	Dominique Ramard	Président du SDE22
	Pierre Gouzi	Vice président du SDE22
	Odile Miel Giresse	Vice présidente SDE22
	Jannig Le Pevedic	Directrice du SDE22
SDE35 (35)	Olivier Dehaese	Président du SDE35
	Jean Claude Beline	Vice président du SDE35
	Stéphanie CHEREL	VP dans le SDE35
	David Clausse	Directeur SDE35
Brest Métropole	Tristan Foveau	Vice- Président
	Glen Dissaux	Vice Président
	Perhirin Sandrine	Vice Présidente
	Pierre Yves Clavier	Directeur de l'écologie urbain

Présidence du PEBreizh :

- La présidence du PEBreizh a été assurée de janvier 2022 au 17 mars 2023 par le SDE35 représenté par M. Olivier Dehaese, président du SDE35
- La présidence du PEBreizh est assurée du 17 mars 2023 par le SDEF représenté par M. Antoine Corolleur, président du SDEF

3.3 ANIMATION DU PEBREIZH

L'animation de l'entente du PEBreizh a été réalisé de 2017 au 31 décembre 2022 par Madame Chiara Zanasi, chargée de mission. Il a été décidé de recruter un.e salarié.e de la structure en 2023. En 2023, des entretiens ont été réalisés et une coordinatrice, Mme Juliette DARLU a été recrutée pour une arrivée en janvier 2024. Ainsi, l'année 2023 a été marquée par une animation plus faible que d'habitude, le Pôle ayant moins de temps dédié à l'animation.

4 RAPPORT FINANCIER

4.1 RESSOURCES

Les ressources du PEBreizh proviennent des cotisations de ses membres.

En 2022, les cotisations étaient les suivantes :

Montant des cotisations en 2022	
SDE 22	1500€
SDEF	1500€
SDE 35	1500€
Morbihan Energies	1500€
Brest Métropole	741,57
TOTAL	6741,57

Le congrès de la FNCCR, organisé à Rennes a nécessité des contributions complémentaires des membres :

Contribution pour le congrès FNCCR de 2022	
SDE 22	11 236,25
SDEF	11 236,25
SDE 35	11 236,25
Morbihan Energies	11 236,25
Brest Métropole	5555,00
TOTAL	50 500

En 2023, les recettes étaient les suivantes :

Montant des cotisations en 2023	
SDE 22	5258,35 €
SDEF	5258,35 €
SDE 35	5258,35 €
Morbihan Energies	5258,35 €
Brest Métropole	2599,60 €
TOTAL	23 633 €

4.2 DEPENSES

Les dépenses en 2022 et 2023 ont consisté en :

Dépenses en 2022 et 2023	
Contribution au congrès FNCCR	50 500€
Frais bancaires et juridique	297,8€
TOTAL	23 633 €

Plan d'action

AG du 2 avril



1

Rencontres

Réalisées :

- Interne : SDE35 + SDE22 + Brest Métropole + SDEF + ME
- Externe : Breizh ALEC, ADEME, Région, Dreal, Atlansun, RTE, FNCCR, Isabelle Doha (entente Pays de la Loire), SIEMML Ouest Charge, ALEC CEE / CEP, association BRUDDDED, SMILE

A venir :

- Au fil de l'eau échanges avec les équipes des membres sur les sujets précis



2

Organisation du plan d'action

- Projection sur 2024 et 2025
- Fichier excel indiquant :
 - Activités avec Responsables, moyens, calendrier, indicateurs de résultat, priorité et condition de réussite
 - Mise à jour tous les 6 mois avec le bilan du réalisé.
- Feuille de route qui s'adaptera en fonction des nouveaux chantiers et opportunités



3

3 axes stratégiques

Axe 1 Développer l'activité du PEB à travers des chantiers communs structurant

1.1 Animation et suivi des chantiers communs en cours

1.2 Montage, développement et suivi des projets financés par l'extérieur

Axe 2 : Valoriser les actions des SDE auprès des acteurs régionaux grâce à une communication renforcée

2.1 Production et mise à jour des outils de communication

2.2 Valoriser les actions des SDE

Axe 3 : Représenter les membres du PEBreizh à l'échelle régionale et porter des positions communes

3.1 Suivi des dossiers régionaux

3.2 Nouer des partenariats et les faire vivre



4

Axe 1 – Animation et suivi des chantiers en cours

Groupe de travail

- Réunions régulières et opérationnelles avec une implication importante des membres (1 personne en référence pour aspects techniques)
- Objectifs et livrables clairs (signature convention, lancement de marchés en communs, etc.)
- Partage de documents

Priorité 2024

Contrôle des concessions

GT ICE / Enfouissement coordonné

Mobilité

Audit des raccordements
Prestation en cours

Contrôle mutualisé
Appui à la contractualisation et au lancement

Coordination des échanges pour aboutir à un projet de convention sur enfouissement coordonnés (contenu très technique = implication fort des membres).
Ouverture à d'autres sujets progressivement

Ouest Charge : Suivi des échanges principalement
Transfert d'information si nécessaire

Suivi des PPI
Synthèse des bonnes pratiques
Animation des échanges

Relation Enedis
Mise à jour des conventions en cours? Harmonisation méthode de contact avec Enedis

Schémas directeurs IRVE – coordination?
Remontée info pour la région?

PEBreizh
territoire d'énergie

5

Axe 1 – Animation et suivi des chantiers en cours

Groupe de travail

- Réunions régulières et opérationnelles
- Objectifs et livrables clairs (signature convention, lancement de marchés en communs, etc.)
- Partage de documents

Groupe de partage

- 2 ateliers par an d'une journée en présentiel sur un sujet prédéfini
- Objectif : interconnaissance entre les membres du PEB, partage des bonnes pratiques
- Peut se transformer en GT si pertinent

ACC

? Sujet à définir

Eclairage Public

1% énergie

Relation aux communes

Autres sujets

Interprétation des règles d'urbanisme / accès au foncier et plus largement de la réglementation

Groupements d'achat d'électricité, gaz, matériel ?

H2

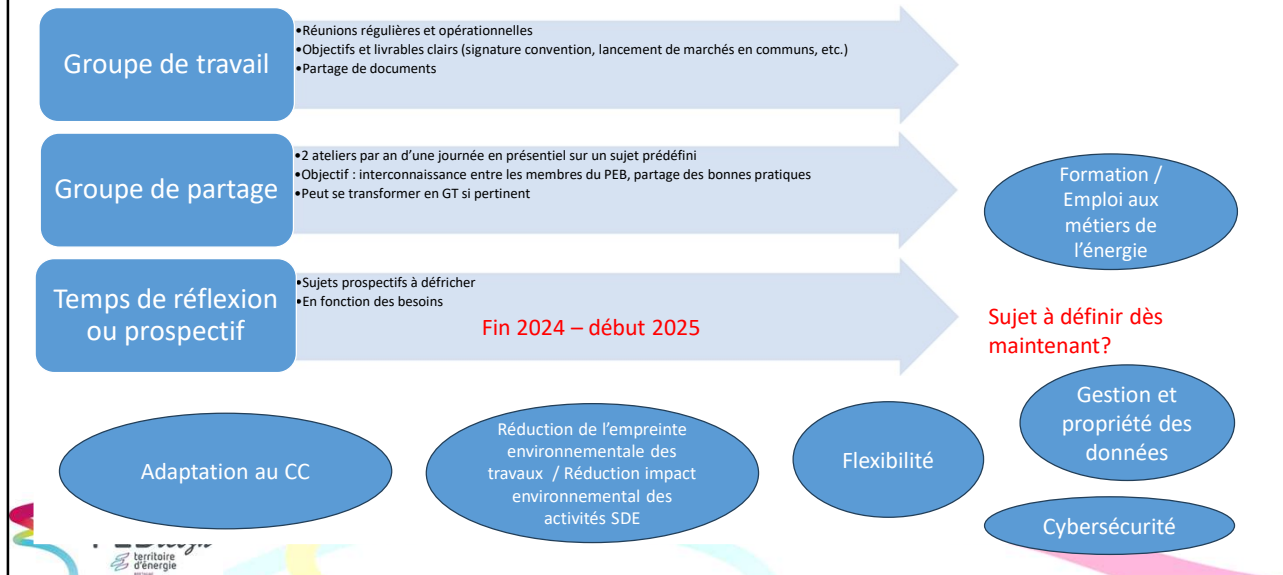
Sujets d'orga au niveau SDE? (RH/suivi des marchés??)

S2 2024 + T1 2025 ?

PEBreizh
territoire d'énergie

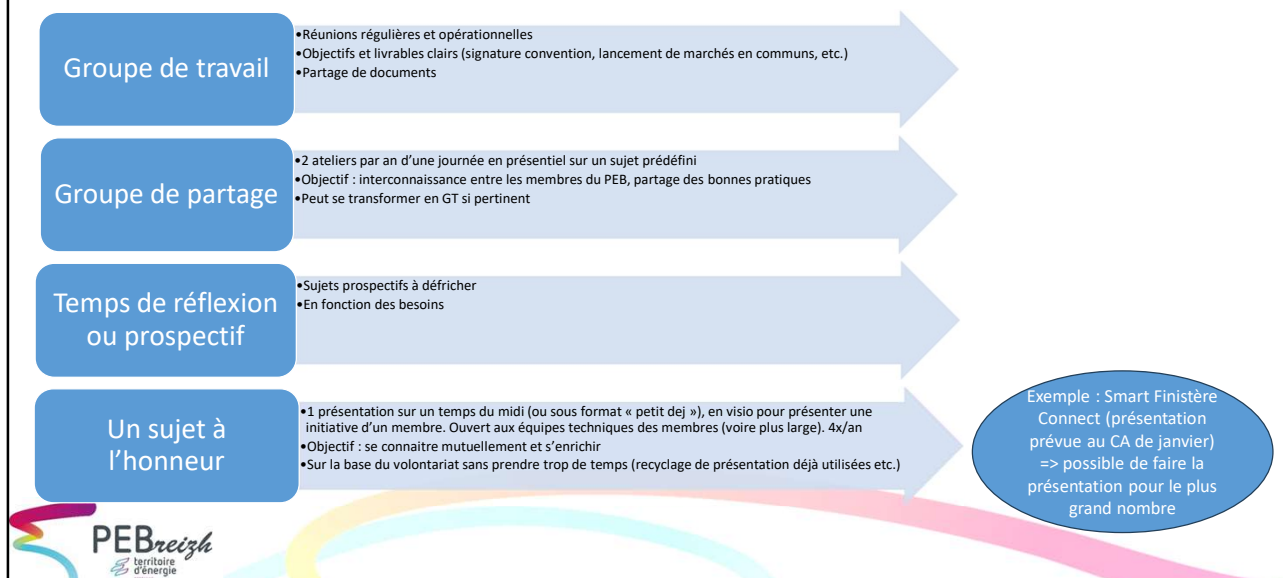
6

Axe 1 – Animation et suivi des chantiers en cours



7

Axe 1 – Animation et suivi des chantiers en cours



8

Montage et financement de projets

Nouveaux projets :

- Constat : beaucoup d'AAP pour lesquels il y a une réponse au niveau département et/ou en association 2 départements ensemble
- Identification de financement mais **besoin d'être alimentée par les membres sur les AAP en cours pour impulser une dynamique**
- Coordination et/ou appui aux montages en fonction des situations
- En tête :
 - 2024 Région AAP sur l'Autoconsommation (avril prévu)
 - 2024 Région AAP sur les smart grid (pas de date)
- LIFE pour 2025? Dispositif ELENA agréé?

Les générateurs

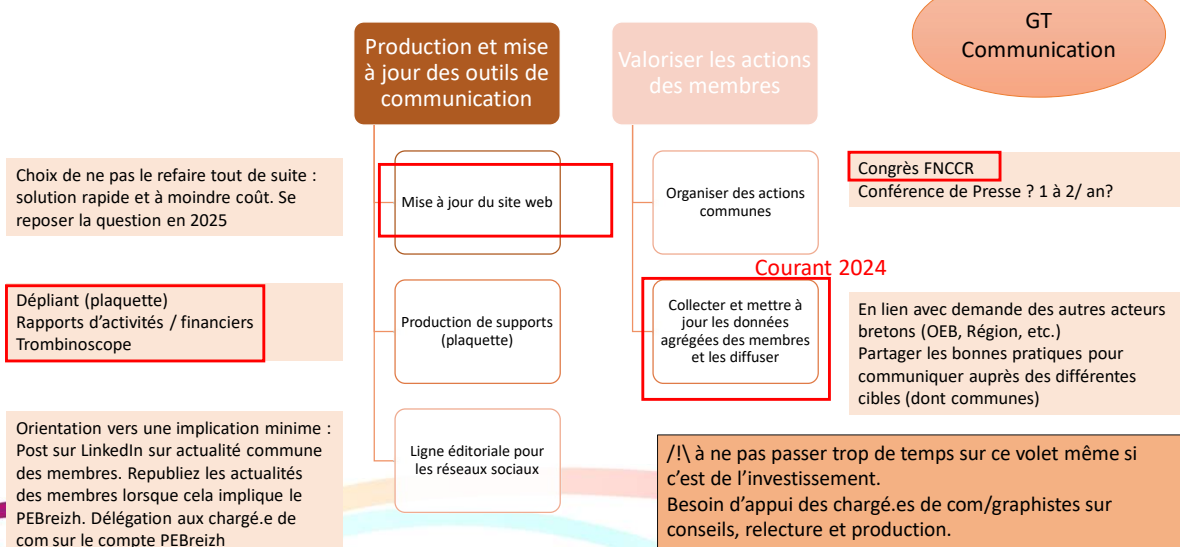
- Suivi du projet en cours (participation réunion animée par Breizh ALEC + temps d'échanges)
- **Contribution au montage du projet Générateur Phase 2 (DREAL / ADEME / Région) en attente sur ce dossier => partir de ce qui ne va pas pour imaginer quelque chose de souhaitable pour tout le monde – le besoin semble être là**

Suivi projet (réunion mensuelle mise en place) / coordo Breizh ALEC



9

Axe 2 : Valoriser les actions des SDE auprès des acteurs régionaux grâce à une communication renforcée



10

Axe 3 : Représenter les membres du PEBreizh à l'échelle régionale et porter des positions communes



Méthode / Participer aux réunions-échanges à l'échelle régionale :

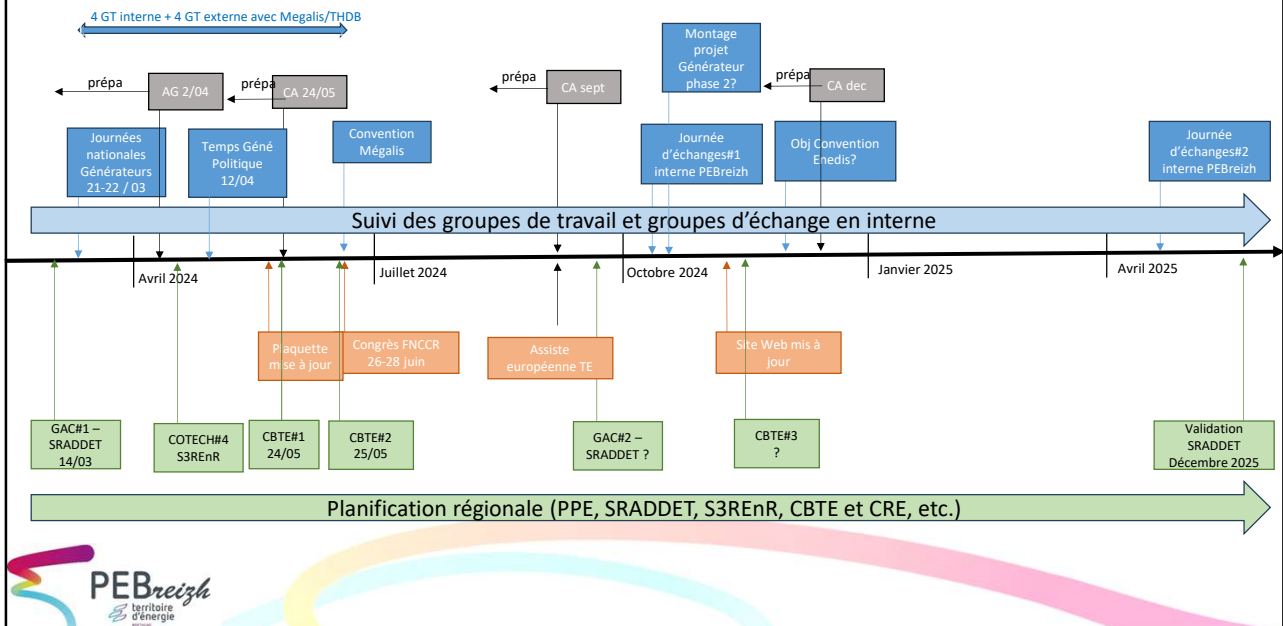
- partager les informations par mails aux personnes concernées (=> besoin de savoir qui suit chaque sujet en interne) / Eventuellement travailler en binôme pour chacun des sujets (à discuter)
- informer en amont les membres d'une réunion => recueillir les avis, prises de positions et points d'attention
- se faire accompagner par un ou plusieurs membres en fonction du sujet
- partager le compte rendu aux membres

Axe 3 : Représenter les membres du PEBreizh à l'échelle régionale et porter des positions communes

• Nouer des partenariats :

- Être le point d'entrée à l'échelle régionale et redistribuer
- Collecter et agréger les données à l'échelle de la région (en lien avec besoins de l'OEB, de communication)
- Relancer les discussions avec la Région, DREAL et ADEME pour
 - Organiser un temps d'échange avec les 3 + PEB
 - Mettre à jour la convention
- Echanger avec les autres acteurs de l'écosystème énergétique breton

Calendrier 2024 – 2025 – état actuel



13

Modalité de mise en oeuvre

- Charge de travail : difficile à estimer pour le moment mais possibilité de prendre des sujets supplémentaires
- Outil de suivi temps mis en place
- « Pic de charge » en fonction des événements (congrès FNCCR / AG-CA / montage / événements)
- Participation aux différents réseaux régionaux et webinaires
- Binôme de coordination des « Groupes de Travail » avec un référent technique
- PEBreizh alimenté par les contributions des membres donc ne pas hésiter à faire remonter des besoins et idées

14

Merci de votre attention



Cahier des charges

Mise à jour du site web du PEBreizh

I. DESCRIPTION DU BESOIN

1.1 CONTEXTE

Le PEBreizh est une association qui regroupe les 4 syndicats d'énergie breton et Brest Métropole. La mission du PEBreizh est de promouvoir les actions des membres dans le domaine de la transition énergétique, de partager en interne et en externe les expériences et bonnes pratiques et contribuer à l'échelle régionale aux réflexions et actions autour des enjeux de transition énergétique.

Le site internet du PEBreizh a été réalisé sous WordPress il y a plus de dix ans. www.pebreizh.fr

La présentation peut être rafraîchie et en plus de la mise à jour du contenu, le site ne valorise pas les membres et leurs actualités. Il y a des éléments légaux à mettre à jour (cookie, mention légales, RGPD, etc.)

Le site web doit être en adéquation avec les orientations stratégiques du PEBreizh sur la partie communication c'est à dire :

- Se faire connaître et reconnaître des acteurs bretons de l'énergie et plus largement de la transition écologique (la cible du site : sphère professionnelle) = valoriser le métier des AODE
- Faire du plaidoyer auprès des acteurs régionaux (faire du lobbying)
- Communiquer sur les actions communes (événements, projets en communs)

Le PEB cherche un prestataire pour remettre à jour le site existant pour qu'il soit fonctionnel et mieux organisé.

1.2 CONTENU DU SITE MIS A JOUR

Le nouveau site doit réorganiser les différentes rubriques et mettre en avant :

- Les compétences et métiers des AODE (chiffres clés, impacts sur le territoire)
- Les prises de position du PEBreizh
- Les projets et chantiers en cours
- Les actualités des membres
- Les documents ressources produits par le PEB et ses membres (Rapports d'activités, communiqués de presse, etc.) qui seront à télécharger.

Il doit aussi disposer d'un "espace membre", qui doit permettre aux membres de télécharger.

Proposition d'arborescence :

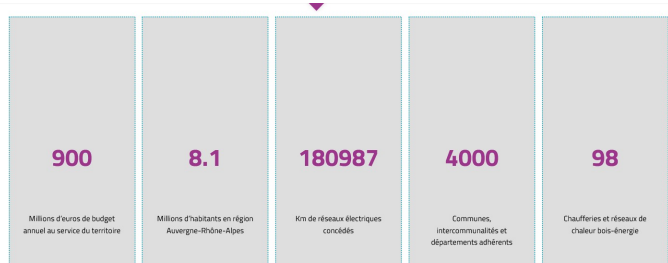
Page d'accueil

Texte actuel à revoir pour être plus percutant. Mettre les logos des différentes structures. Mettre une carte avec la localisation des différents syndicats

o

Header :

- Accueil : mettre en avant constitution du PEBreizh avec le visuel (carte avec acteur de l'énergie)
- Qui sommes-nous ?
 - Présentation
 - Gouvernance
 - Bureau (organigramme et trombinoscope à télécharger)
- Nos syndicats
 - o 1 page par syndicat et renvoie vers le site web
- Nos compétences
 - o Chiffres Clés



(exemple TEARA)

- o Mise en avant des différentes compétences des AODE (concession, mobilité, numérique, etc.)
- Nos projets et chantiers en cours
 - o Générateur
 - o Contrôle mutualisé des concessions / Audit raccordement
 - o Etc.
- Les actualités
 - o Relais des actualités du PEB et des membres



NOUVEAU CHARGÉ D'AFFAIRES EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE !

Jan 30, 2024 | Énergie, Vie du SDEF

Nouveau chargé d'affaires efficacité énergétique. Nouvel agent au service énergie du SDEF ! Courant décembre, l'équipe du SDEF a accueilli Damien ABOLVIER, comme nouveau Chargé d'affaires efficacité Énergétique. Au sein du pôle énergie, il va...

[lire plus](#)



PREMIER CONSEIL D'ADMINISTRATION DE 2024 POUR LE PEBREIZH !

Jan 23, 2024 | Offre d'emploi

Le premier conseil d'administration de 2024 pour le PEBreizh ! Vendredi 19 janvier, le Syndicat départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère accueillait dans ses locaux le conseil d'administration du PEBreizh ! Le PEBreizh (Pôle Énergie Bretagne) est...

[lire plus](#)

(exemple de page pour les actualités)

- Les ressources
 - Documentation (du PEB et des membres)
 - Pouvoir télécharger les différents documents
 - Prises de position
 - Communiqués de presse
 -
- Contact
 - Formulaire de contact qui renvoie vers le mail de la coordinatrice
- Espace membre
 - Espace réservé aux membres (compte et mot de passe) qui doit permettre de télécharger des documents et dossiers internes (Compte rendu de CA / AG, de groupes de travail, courriers envoyés au nom du PEBreizh)

Mise en forme

- La mise en forme pourra être modernisée sur suggestion du prestataire.

1.3 FONCTIONNALITES

- Design général à moderniser
- Responsive design
- Sobriété numérique (cache, compression gzip et taille des photos, pas de vidéos, etc.)
- Avoir un module pour mettre les actualités des membres du PEB
- Pouvoir facilement mettre des pièces jointes à télécharger ;
- Mise à jour facile : un compte rédacteur pour chaque chargé de com et la coordinatrice du PEBreizh ;
- Mise aux normes cookies, mentions légales et RGPD
- Passage en .bzh pour l'hébergement (souhait du CA d'être en .bzh)
- Avoir un outil statistique sur les consultations du site.

II. MODALITES DE TRAVAIL :

Le PEBreizh recherche un prestataire pour réaliser cette mise à jour sommaire et former la coordinatrice à l'usage de base de wordpress.

- Le contenu (texte, image, etc.) sera fourni par le PEBreizh
- La prestation devra se dérouler sur une période d'un mois.
- La refonte du site web devra être finalisé avant mi-mai.
- Une réunion de cadrage sera organisée avec la coordinatrice et le prestataire
- Un rapide point hebdomadaire avec la coordinatrice et le prestataire sera organisé
- Une formation de la coordinatrice à la mise à jour du site doit être intégrée dans l'offre.

Les chargé.es de com' des différents membres du PEB participeront aux réunions si nécessaire et seront dans la boucle des échanges.

Les propositions techniques et financières devront être transmises à juliette.darlu@pebreizh.fr pour le XXXX.



Charte éditoriale du PEBreizh pour les réseaux sociaux et le site internet

Avril 2024

Objet: le présent document a pour objectif de préciser les modalités de communication du PEBreizh à l'extérieur sur le site internet et les réseaux sociaux.

Réseaux sociaux :

Le PEBreizh a un compte LinkedIn. Il n'est pas présent sur d'autres réseaux sociaux pour le moment. L'objectif de la page LinkedIn est de valoriser la coopération entre ses membres et d'informer sur les actions réalisées dans le cadre du pôle sans passer trop de temps pour animer la page. C'est plutôt une page de « vitrine » pour un visiteur, qu'une page de production d'actualité régulière.

Post pour le PEB

- Partager les informations et actualités directement liées à l'actualité du PEBreizh
 - o Participation à des événements
 - o Signature de convention
 - o Publication de rapports, données
 - o Prises de position et Communiqués de presse
 - o Relais des articles de presse parlant du PEBreizh
- Relayer les informations des membres ou des partenaires lorsque cela touche directement une activité liée aux actions du PEBreizh ou de deux au moins des membres
 - o Réunion d'échange entre deux ou plusieurs membres du pôle
 - o Actions/projets réalisés en commun entre plusieurs membres du PEBreizh
 - o Actions réalisées dans le cadre de programme commun avec le PEBreizh (ex les Générateurs)

Lors des posts, les membres institutionnels concernés sont automatiquement « taggués » ainsi que les participants en leur noms si cela est pertinent. Si possible, mettre une photo ou un lien vers un média.

Exemple de post possibles (en bleu ce qui est taggué)

- Participation du PEBreizh à la table ronde au salon **Mobizi** pour parler des Infrastructures de charge des transports routiers : **Antoine Corolleur** pour le **SDEF**, **Dominique Ramard** pour le **SDE22**, **Alexandra le Ny** de **Morbihan Energies** et **Mathias Recourcé** du **SDE35** (photo de la table ronde)

- Le PEBreizh a participé ce matin au GAC Prospective pour la révision du SRADDET animé par la **Région Bretagne** : l'objectif consolider le diagnostic énergie et le diagnostic des émissions de GES et définir le scénario tendanciel pour 2025-2035
- Le **Syndicat 1** et le **Syndicat 2** se sont retrouvés à XXXX pour une visite commune de l'installation solaire XXX : l'occasion de partager les bonnes pratiques autour de XXXXXX.
- Générateurs Bretagne : le réseau des générateurs propose aux élus et aux agents un cycle de 5 webinaires pour comprendre les enjeux des énergies renouvelables et engager leur territoire dans leur développement **Breizh ALEC 5 membres du PEB Atlansun FEE**

Le compte LinkedIn peut liker ou republier les posts où il est mentionné.

Le compte LinkedIn ne relaie pas :

- Les actualités institutionnelles de ses membres
- Les actualités du secteur de l'énergie en général
- Les prises de position d'un seul des membres

Accès au compte :

La coordinatrice et les 5 chargé.es de com ont un accès au compte LinkedIn du PEBreizh

Site internet

Le site internet du PEBreizh publie des actualités régulières (Communiqués de presse, petit article d'actualité) concernant le PEBreizh (même principe que pour les réseaux sociaux).

Comme la publication sur le site est plus maîtrisable et statique, les actualités des membres postées sur leur site interne peuvent être relayées sous forme d'article, tout en gardant un équilibre entre chaque membre (pas de sur-représentation ou sous-représentation d'un membre).

Une publication par mois minimum pour les actualités est la cible.

Accès au compte :

La coordinatrice et les 5 chargé.es de com ont un accès au site internet pour faire des modifications

Le Pôle Énergie Bretagne, l'acteur majeur de la transition énergétique en Bretagne



Le PEB (Pôle Énergie Bretagne) est une association regroupant les 4 syndicats d'énergie Bretons (SDE22, SDEF, SDE35 et Morbihan énergies) ainsi que Brest Métropole. Cette collaboration est née de la volonté partagée d'œuvrer ensemble, en tant qu'acteurs publics pour la transition énergétique en Bretagne.

Les syndicats d'énergie sont des établissements publics, regroupant la quasi-totalité des communes et des EPCI. Historiquement propriétaires des réseaux de distribution électrique basse et moyenne tension, les AODE (autorités organisatrices de la distribution d'électricité) ont la charge du contrôle du concessionnaire des réseaux électriques, ENEDIS, et de la donnée qu'il fournit.

Les SDE, ainsi que Brest Métropole, **ont vu leurs compétences évoluer dans le temps dans un grand nombre de domaines liés à l'énergie**, et sont aujourd'hui opérateurs de référence dans le domaine de la transition énergétique.

Les missions et axes prioritaires d'intervention du PEB :

La volonté première de l'association PEB est d'accélérer la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables sur le territoire Breton en portant ensemble des projets d'importance et d'intérêt régional.

Ces collaborations ont déjà permis de développer et d'animer des projets régionaux : création du réseau BMGNV, co-animation du réseau "Les Générateurs" avec Breizh ALEC...).

Les membres travaillent conjointement avec les acteurs régionaux de l'énergie (Région, DREAL, Ademe, Breizh Alec, etc.) dans les exercices de coordination et de planification du secteur, de partage d'informations et de bonnes pratiques.

Le PEBreizh est aussi un espace de partage d'expériences et de bonnes pratiques dans l'objectif de gagner en efficacité et en qualité de service. Dans ce cadre le PEBreizh est signataire de conventions-cadres avec des acteurs comme Enedis permettant d'harmoniser certaines pratiques à l'échelle régionale.

Le Pôle énergie Bretagne un acteur important et influant

Le Pôle Energie Bretagne représente près de 300 agents et 1 600 élus représentants communaux, permettant au PEB d'être au plus proche des communes du territoire et de les accompagner au mieux dans leur transition énergétique.

Les SDE, ainsi que Brest Métropole exercent la compétence gaz sur une grande partie du territoire régional, ainsi que les compétences réseaux de chaleur et communications électroniques.

Les SDE, ainsi que Brest Métropole, interviennent également dans tous les domaines liés à la transition énergétique (mobilité électrique, photovoltaïque, hydrogène, méthanisation, GNV, éolien...).

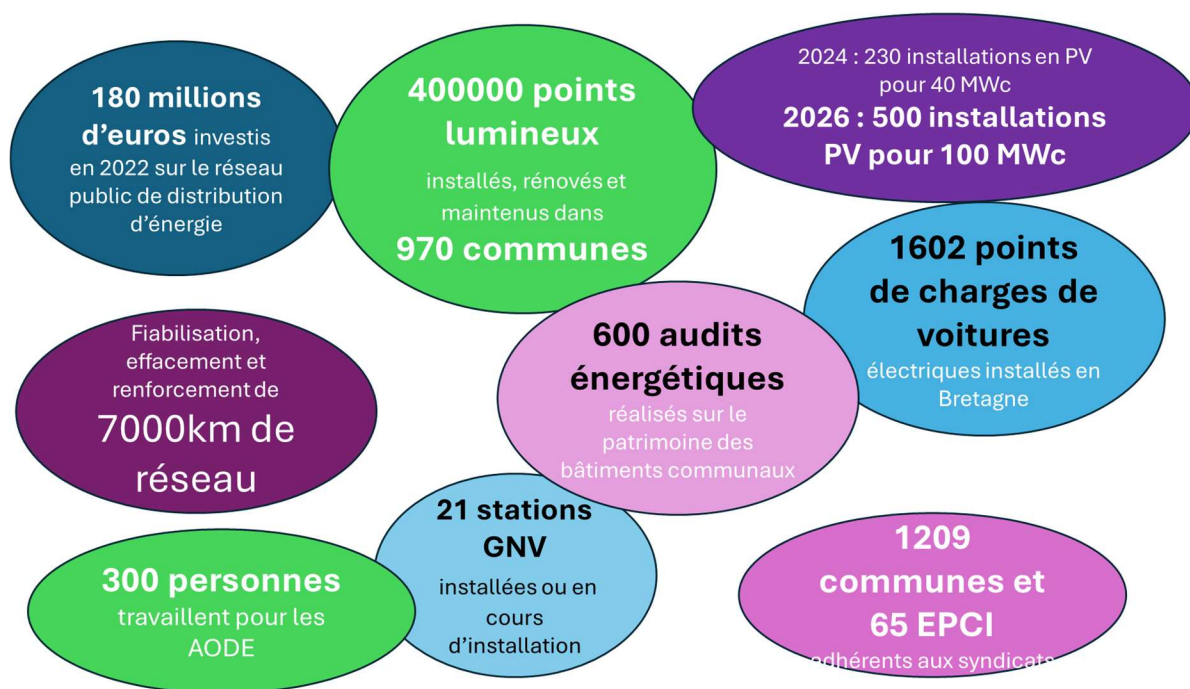
Les sociétés d'économie mixte, outils des AODE

Afin de développer ses actions, les membres du PEB se sont chacun dotés d'une SEM (société d'économie mixte). Ces structures permettent d'associer des acteurs publics et privés pour déployer des projets énergétiques sur le territoire breton, tout en garantissant la maîtrise de ces projets par les collectivités et leurs groupements.

Les SEM accompagnement et développent des projets d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie (GNV, éolien, photovoltaïque, hydroélectricité, méthanisation, etc.)



Le PEB et ses membres en chiffres



Exemples de réalisation

Rajouter des témoignages sur les exemples

Témoignage Finistère Smart Connect "xxxx"

Témoignage Eclairage public SDE22 "xxxx"

Témoignage Réseau de chaleur et chaufferie bois BM "xxx"

Témoignage Hydrogène Morbihan Energies "xxxx"

Témoignage Centrale Solaire SDE35 "xxx"



La transition Breizhnergétique !



Contact :

Juliette DARLU – Coordinatrice

Juliette.darlu@pebreizh.fr / contact@pebreizh.fr

07 82 07 71 71



LES GÉNÉRATEURS

“...Bretagne...”

Rapport d'activités du réseau Générateurs en Bretagne

Année 2 - 2023



Table des matières

Rappel du contexte	2
Les partenaires opérationnels du projet	2
Contexte et structuration de la réponse	3
Objectifs	3
Partenaires experts associés	3
Répartition des temps dédiés par structure financée	4
Bilan d'activité	5
Axe 1 : Structuration et communication régionale sur l'offre de conseil	5
Pilotage	5
Communication régionale	5
Axe 2 et 3 : conseil et accompagnement des collectivités du bloc communal	7
Déploiement du programme par les partenaires opérationnels	7
Focus Brest Métropole	7
Focus SDE22	7
Focus SDEF	7
Focus SDE35	8
Focus Morbihan Energies	12
Focus Atlansun	14
Axe 4 : Contribuer à animer un réseau régional et participer au réseau national	16
Réseau national	16
Focus sur : La première rencontre du réseau national : 14 mars à Valbonne (06)	17
Réseau régional	18
Formations	20
Axe 5 : Suivi et évaluation	20
Chiffres clés	21
Synthèse générale	22

RAPPORT INTERMEDIAIRE D'ACTIVITE DU DEPLOIEMENT DU RESEAU DES GENERATEURS EN BRETAGNE

– ANNEE 2023 –

Rappel du contexte

L'appel à manifestation d'intérêt national COCOPEOP a pour objet la structuration régionale d'un réseau destiné à informer, conseiller et accompagner les collectivités locales pour les projets éoliens et photovoltaïques.

Les partenaires opérationnels du projet

Le programme Générateurs en Bretagne se matérialise autour d'un partenariat de 8 structures ayant des échelles d'intervention différentes ; allant de l'échelle métropolitaine pour Brest Métropole à l'échelle nationale pour France Renouvelables. Cette diversité des approches représente à la fois une force par le champ d'expertise que cela recouvre mais également un défi en termes de coordination et d'animation.

De manière opérationnelle, la répartition des rôles entre chaque entité partenaire est la suivante :

Coordination et animation régionale : - Entretenir les liens entre partenaires pour « faire réseau » - Garant du suivi global d'activité - Créer les passerelles avec d'autres réseaux d'ingénierie - Animer une dynamique régionale et communiquer	
Conseil et accompagnement des collectivités : - Porte d'entrée pour les collectivités - Conseils spécifiques sur les filières éoliennes et PV - Accompagnement au positionnement - Montée en compétence des élus et agents	 Via ses membres :     
Expertises thématiques : - Eolien - Photovoltaïque - Mobilisation de communautés énergétiques	  

Contexte et structuration de la réponse

En Bretagne, la réponse à cet AMI s'est organisée sous la coordination de Breizh ALEC et du PEBreizh suivant 5 axes :

- Axe 1** : Structuration et communication régionale sur l'offre de conseil
- Axe 2** : Appuyer les élus et les équipes techniques dans leur rôle de facilitateurs et d'accompagnateurs lorsqu'un projet est initié par un développeur
- Axe 3** : Appuyer les élus et les équipes techniques qui souhaitent aller plus loin
- Axe 4** : Contribuer à animer un réseau régional et participer au réseau national
- Axe 5** : Suivi et évaluation

Objectifs

De manière individuelle et à différents niveaux chaque structure effectuait déjà un rôle de conseil aux collectivités, chacun ayant une méthode, des axes et thèmes d'intervention privilégiés. En répondant collectivement, les objectifs des partenaires opérationnels sont multiples :

- Constituer un réseau d'échanges** : retours d'expériences, méthodes, bonnes pratiques, éléments techniques, juridiques,...
- Renforcer et pérenniser l'ingénierie de conseil et de projet** : ces dernières années, les collectivités ont franchi un cap dans la planification et la volonté de s'impliquer dans le développement EnR, le nombre de demandes en ce sens a augmenté et de moyens humains supplémentaires sont indispensables.
- Faire front commun** : au fur et à mesure des années, les programmes dédiés à la transition énergétique ont permis de déployer de l'ingénierie dans différentes structures : EPCI, SDE, ALEC, SEM, associations, ... Chacun ayant un angle d'approche différent mais chacun œuvrant pour un objectif commun de favoriser le déploiement des énergies renouvelables désirées et appropriées par le territoire. Le programme Générateur avec son large spectre de partenaires est une opportunité pour rendre visible et lisible ces compétences locales et faire en sorte que chacun trouve sa place de manière claire pour les collectivités en priorité.

De manière stratégique, le réseau Générateurs en Bretagne contribue directement à l'atteinte des objectifs des feuilles de routes AVEL (éolien) et HEOL (solaire). Pour la Région Bretagne, qui cofinance le pôle EnR de Breizh ALEC, il y a un enjeu fort à inscrire les Générateurs dans la stratégie de déploiement des EnR électriques en Bretagne à la fois pour suivre la dynamique dans les territoires et ainsi nourrir l'avancée de la déclinaison de ces feuilles de route, mais aussi en faisant le lien, via Breizh ALEC, avec les différents réseaux métier dont l'association assure l'animation.

Partenaires experts associés

 **Atlansun** Photovoltaïque : Atlansun est le réseau de la filière solaire en Bretagne et Pays de la Loire, et **viendra compléter ce partenariat global**, avec un 1/2 ETP consacré à assurer un support technique régional sur le photovoltaïque en lien avec la profession et à être partie prenante de l'appropriation de ces sujets dans le cadre des formations et/ou projets portés en commun.



Eolien : Créée en 1996, l'association **France Energie Eolienne** (FEE) représente, promeut et défend l'énergie éolienne en France. Elle est devenue France Renouvelable en septembre 2023. Elle regroupe tous les acteurs du secteur : développeurs, exploitants, industriels, équipementiers, bureaux d'études, etc. France Energie Eolienne rassemble plus de 300 membres, professionnels de la filière éolienne en France, qui ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%. Dans le cadre des Générateurs, FEE apporte une contribution financière à hauteur de 15 000€/an à Breizh ALEC sur la durée du projet et participe à la montée en compétence globale des conseillers en participant à des temps d'échanges de formation et d'information.



Dimension citoyenne : Créé en 2011 avec le soutien de l'ADEME et de la Région Bretagne, le **réseau Taranis** accompagne les projets citoyens de l'émergence à l'exploitation et fédère les porteurs de projet de la Région. S'appuyant sur les démarches de l'intelligence collective, le réseau a développé une approche innovante et des outils ludiques adaptés à ce type de projet entrepreneurial et coopératif. En outre, le réseau travaille en étroite collaboration avec le mouvement national Énergie Partagée pour offrir une base documentaire et méthodologique exhaustive. L'animation du réseau est confiée depuis début 2022 à Breizh ALEC. Cette proximité permet de tisser des liens opérationnels fort là où des démarches citoyennes émergent. De la même manière que pour les autres partenaires experts Taranis participe par son offre de formation à la montée en compétence de l'écosystème d'acteurs sur les sujets de codéveloppement notamment.

Répartition des temps dédiés par structure financée

A l'échelle de la région se sont 2,3 ETP qui sont répartis dans 7 structures :

- 0,5 ETP Breizh ALEC (Coordination-animation – Référent éolien) ;
- 0,5 ETP Atlansun (Référent solaire) ;
- 0,26 ETP SDE22 (Conseil) ;
- 0,26 ETP SDEF (Conseil) ;
- 0,26 ETP SDE35 (Conseil) ;
- 0,26 ETP Morbihan Energies (Conseil) ;
- 0,26 ETP Brest Métropole (Conseil).

Bilan d'activité

Axe 1 : Structuration et communication régionale sur l'offre de conseil

Pilotage

Le 06/02/2023, l'ensemble des structures partenaires du programme représentées par leurs élus et techniciens se sont réunies au SDE35 pour partager le bilan de la première année d'activité.

Il ressort en particulier de cette réunion que le service est encore méconnu des élus et agents du bloc communal. De la même manière les structures relais telles que les DDTM ne connaissent pas suffisamment le service pour pouvoir aiguiller certaines demandes. Au regard de ces constats il est donc nécessaire de travailler prioritairement sur la communication et la diffusion des informations sur les capacités de conseil et d'accompagnement déployées dans les AODE.

L'objectif général pour 2023 était de formaliser des supports et actions de communication spécifiques au programme pour rendre visibles les contacts et le champ d'intervention.

Communication régionale

Au niveau national, un kit de communication a été réalisé pour doter le réseau d'un nom, d'un logo et de supports génériques (bannières mail, brochure, etc.).

- **Un logo avec des déclinaisons de couleurs et de format avec une régionalisation**

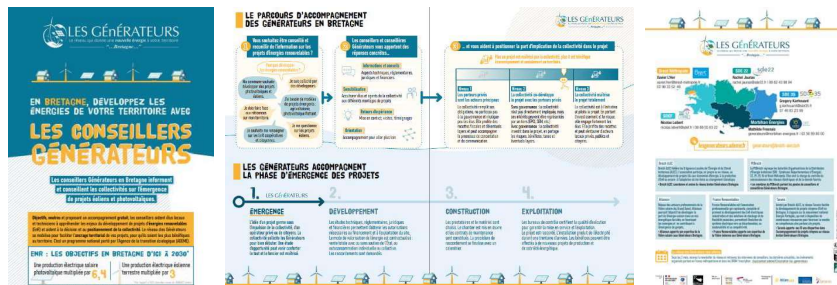


- **Déclinaison régionale d'une brochure**

Le service communication de Breizh ALEC a été sollicité pour réaliser une brochure régionale sur le service. Une réunion préalable de cadrage a été organisée le 03 mai 2023 avec l'ensemble des partenaires pour affiner la commande. Les 3 objectifs de cette brochure sont :

- *Présenter le service Générateurs en Bretagne* : Quel champ d'intervention ? Qui sont les partenaires ? Quels services ?
- *Donner un premier niveau d'information* : Quels positionnements possibles pour une collectivité ? Quelles étapes pour un projet d'énergies renouvelables ?
- *Préciser les contacts* : annuaires des conseillers et conseillères en Bretagne.

Graphiquement, l'objectif était de réaliser un support 4 pages dépliant avec une double page intérieure. En s'inspirant du code couleur du thème élaboré au niveau national, l'idée était de mettre en avant la « marque » Générateurs plutôt que les structures partenaires.



2 Visualisation des 4 pages de la brochure finale

La brochure est consultable via ce lien : <https://urlz.fr/pOHX>

• Réseaux sociaux

Breizh ALEC dispose d'un compte LinkedIn et a relayé la communication des Générateurs Bretagne, en particulier pour le cycle de webinaires du 4^{ème} trimestre.



3 Publication LinkedIn annonçant le programme de webinaires du 4ème trimestre 2023.

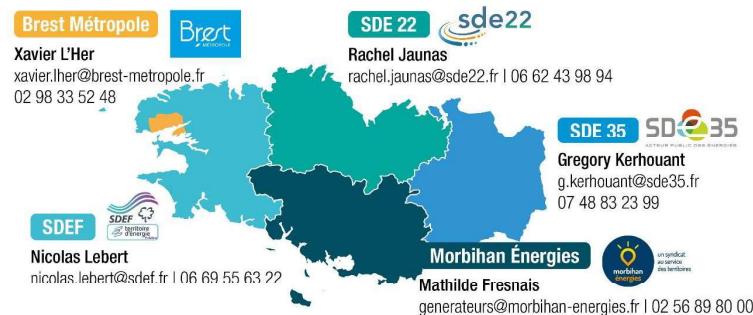
De la même manière, nous avons utilisé le réseau LIAMM pour diffuser les informations et événements à la communauté des référent-es PCAET.

L'actualité publiée pour le cycle de webinaire est disponible ici : <https://urlz.fr/p0lq>

Axe 2 et 3 : conseil et accompagnement des collectivités du bloc communal

Cette partie du rapport compile les contributions de chaque partie prenante.

Déploiement du programme par les partenaires opérationnels



Focus Brest Métropole

Focus SDE22

Se référer aux chiffres de l'axe 5.

Focus SDEF

Le SDEF porte un poste de conseiller Générateur sur le département du Finistère (excepté sur la zone de Brest Métropole). Les missions effectuées dans le cadre du dispositif des Générateurs sont diffusées auprès des salariés du SDEF, et inversement, l'ensemble des salariés remontent au conseiller Générateur les besoins d'accompagnement des collectivités suivies dans le cadre de leur mission. Le lien est notamment étroit avec les chargés de missions EnR, les conseillers en énergie partagée, et les économes de flux.

En dehors des liens internes, des échanges ont également lieu au niveau départemental avec les services de l'état (DDTM, préfecture) et des structures implantées localement (ALEC qui portent des postes de CEP), afin de coordonner les missions réalisées par chacun, et les interfaces entre celle-ci.

Les animations régionales et nationales du réseau des conseillers Générateurs, permet enfin d'échanger sur les activités des conseillers dans les différents départements, de partager les actualités et bonne pratique, et de diffuser de l'information. Notre participation à ces temps d'échanges et aux

temps de formation nous permet de maintenir un accompagnement cohérent avec les pratiques du réseau.

La deuxième année du programme a été l'occasion de monter en puissance sur nos accompagnements, avec un réseau de plus en plus connu et reconnu. Dans le cadre de la définition des zones d'accélération du développement des énergies renouvelables, la mise en avant du réseau Générateur par l'état, mais également et surtout par les EPCI ne pouvant apporter leur soutien aux communes, a notamment entraîné une forte demande d'accompagnement. Sur le quatrième trimestre 2023, la plus grande partie de l'accompagnement Générateur a ainsi été à l'accompagnement des EPCI et des communes dans la mise en place de leur travail de définition des zones d'accélération.

L'autre thématique majeure de l'année 2023 a été les mécanismes de valorisation de l'électricité, et plus particulièrement l'autoconsommation collective, qui permet aux collectivités de mieux maîtriser leurs factures énergétiques dans un contexte de forte hausse de prix de l'électricité via le groupement d'achat du SDEF.

Cette année, des réunions d'informations sur la thématique des énergies renouvelables, ont été initiées par certaines EPCI. Cela a été l'occasion d'aborder différents pans de la question en fonction de la demande, et de fournir efficacement de l'information à l'ensemble des élus et techniciens des territoires. Ce format s'est avéré très pertinent pour sensibiliser aux problématiques actuelles de développements des EnR (et notamment aux obligations qui incombent aux communes propriétaires foncières), mais aussi faire avancer des projets particuliers à la suite de celles-ci.

En ce qui concerne la typologie de projets, le photovoltaïque est sur-représenté en raison du potentiel éolien limité sur le département. Les quelques projets éoliens accompagnés en sont encore au stade négociation avec le développeur. Les projets photovoltaïques accompagnés sont assez divers, de la toiture communale en autoconsommation collective, au parc au sol, en passant par les ombrières photovoltaïques qui bénéficient d'un fort engouement en raison de l'obligation de solarisation des parkings introduite dans la loi APER.

Le département du Finistère est rural, avec des communes aux moyens financiers limités. En conséquence, la plus grande partie des projets accompagnés sont envisagés en tiers investissement, avec parfois participation de la commune ou de l'EPCI au capital. Cependant, les projets sont majoritairement montés en autoconsommation collective, afin d'améliorer les retombées économiques pour la commune.

Pour finir sur des chiffres issus de l'outil Mixeur, nous avons ouverts en 2023 une trentaine de dossiers techniques, et à-peu-près autant de dossiers d'animation territoriale.

Focus SDE35

❖ Synthèse générale

Après 2 ans de travail, le réseau continu à se faire connaître et à s'inscrire durablement dans les territoires.

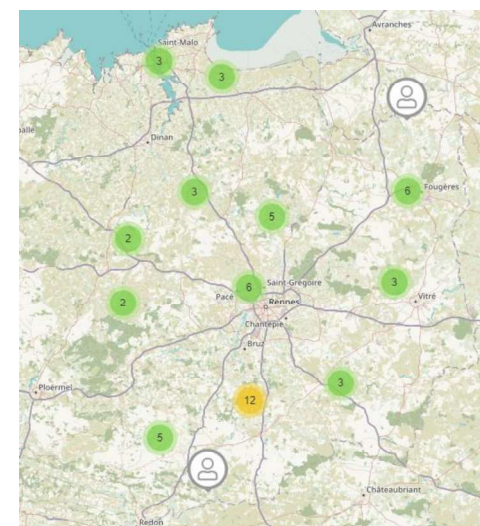
Approfondissement des fonctionnements de chaque collectivité avec une adaptation de plus en plus fine aux besoins et une meilleure maîtrise des leviers à actionner localement.

De plus en plus de sollicitations et de qualité dans les projets, environ 70 collectivités en contact plus ou moins approfondi.

De grandes disparités existent en termes d'implication dans les EnR des collectivités. Une homogénéité apparaît quant à la répartition cartographique des accompagnements.

Multiplification des points d'entrée et des relations avec les partenaires locaux.

Cette deuxième année a concrétisé la mise en place du catalogue d'animations proposées aux communes et donc la réalisation d'un certain nombre d'actions.



❖ Bilan spécifique sur les actions en faveur du développement de l'éolien

EOLIEN		2022	2023
Déploiement charte		0	3
Visite de parc		1	1
Projets	En contact	4	3
	En émergence	1	7
	En développement	0	1

*Chiffres cumulés, passage de projets en contact à émergent et d'émergent à en développement

Faits marquants :

- Un volume important de projets en développement ;
- Des situations compromises au début des discussions qui aboutissent finalement de manière favorable pour un lancement de projet – cela démontre la plus-value d'un accompagnement et de la pédagogie autour de l'émergence de projets ;
- Une majorité de projets co-développés avec les acteurs du territoire et citoyens qui reflètent une appropriation du sujet par les élus locaux.

❖ Bilan spécifique sur les actions en faveur du développement du solaire photovoltaïque

SOLAIRE		2022	2023
Déploiement charte		0	1
Projets	En contact	4	7
	En émergence	0	11
	En développement	0	3
	En suivi	1	4

*Chiffres cumulés, passage de projets en contact à émergent et d'émergent à en développement

Faits marquants

- Création d'une SPV territoriale et citoyenne regroupant 8 communes
- Une large majorité de projets en ombrière
- Une accélération des projets agrivoltaïques
- Première charte solaire signée par un EPCI

SOLAIRE		2022	2023
Projets en émergence et/ou développement	En toiture	0	1
	En ombrière	2	13
	Au sol (petite taille)	2	0
	Au sol (grande taille)	0	1

❖ Bilan spécifique sur les actions d'animation départementale

- Programme « Solarisons nos territoires »
 - Bretagne Romantique - environ 15 participants – EPCI relancé sur les suites
 - Val d'Ille Aubigné - environ 15 participants – EPCI relancé sur les suites
- Webinaire sur l'autoconsommation collective - environ 20 participants

Loi APER

- Participation et appui aux réunions menés par la DDTM – participation à 2/6 ateliers
- Commission consultative paritaire de l'énergie sur ce thème
- Participation de la région, de la DDTM, Breizh Alec
- Retour d'expérience d'une commune sur un projet en accompagnement
- Intervention dans des ateliers organisés dans les EPCI – participation à 2 ateliers

Relations avec les partenaires

- Réunions régulières avec les ALEC
- Echanges réguliers avec la Région
- Partage d'informations et sollicitations de CEP
- Actions organisées avec les relais locaux Taranis
- Contacts réguliers avec les collectifs de citoyens
- Echanges et veille auprès de développeurs

Accompagnement étude de planification énergétique

- Formation des élus sur le Pays de Brocéliande
 - Eolien – environ 20 participants
 - Solaire – environ 30 participants
- Suivi des EPCI souhaitant être accompagné par le SDE dans leur future étude
 - Fougères Agglomération
 - Liffre Cormier Communauté

Diverses actions

- Support de communication « Quel rôle pour les collectivités dans les projets EnR ? » agrémentés de retours d'expérience d'Ille et Vilaine
- Interventions à la maille EPCI
- Conférence des maires de Bretagne Porte de Loire Communauté
- Comment investir dans les EnR à Vallons Haute Bretagne Communauté

❖ Programme prévisionnel 2024

Solaire

- Sensibilisation des élus du SDE et création d'un rapport sur l'agrivoltaïsme
- Souhait d'organiser un événement autour du sujet agrivoltaïsme
- Accentuer les interactions avec Atlansun
- Etudier le déploiement des kits solaires en autoconsommation Plug and Play

Eolien

- Mise en œuvre du plan d'animation des projets passant en début de développement
- Création de supports de communication spécifiques

DDTM

- Accentuer nos relations et le partage d'informations
- Programme de travail à organiser

Loi APER

- Continuer l'accompagnement des communes qui sollicitent le service
- Suivi des saisies sur le portail

Focus Morbihan Energies

Syndicat d'énergie départemental, Morbihan Energies est un interlocuteur privilégié auprès des communes et des EPCI du Morbihan dans la mise en œuvre de leur stratégie de transition énergétique. Morbihan Energies participe au réseau Les Générateurs en région Bretagne aux côtés de Breizh Alec et des quatre SDE.

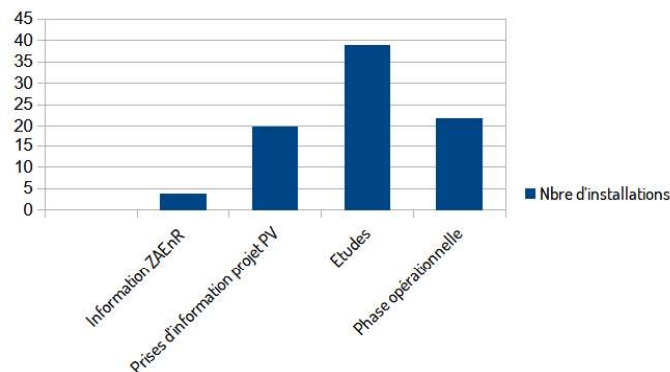
Morbihan Energies met à disposition un Equivalent Temps Plein (ETP) sur le poste Générateurs. À la suite d'une réorganisation interne au cours de l'année, les heures allouées sur ce poste sont réparties entre deux agents : Antoine Hervault pour l'accompagnement technique et les études de faisabilité (40%), Mathilde Fresnais sur l'animation (60%).

❖ Bilan quantitatif

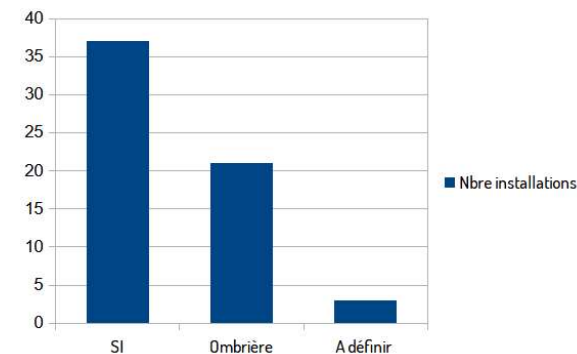
En 2023, **70 communes** ont sollicité Morbihan Energies pour une prise d'information concernant le déploiement de projets EnR, notamment photovoltaïques.

5 % de ces demandes portaient sur les zones d'accélération EnR, 95 % sur la faisabilité de potentiels projets photovoltaïques sur le patrimoine communal ou intercommunal.

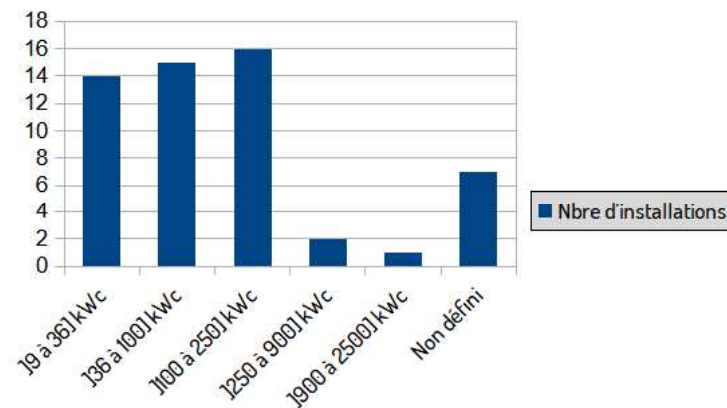
Sur la faisabilité des projets photovoltaïques, 24,70 % de ces sollicitations concernaient une simple prise d'information, 48,15 % ont abouti à la réalisation d'étude de faisabilité et 27,15 % ont débouché sur l'opérationnalité de projets photovoltaïques.



Sur les projets en phase opérationnelle et en phase d'étude, 60,7 % sont destinés à des centrales photovoltaïque en toiture (Surimposition – SI) et 34,4 % à des ombrières, 4,9 % restent à définir. Dans la grande majorité des cas, les modèles d'exploitation s'orientent sur de l'autoconsommation collective.



Sur l'ensemble des projets en phase d'étude ou opérationnelle, 22,9 % sont des installations d'une puissance comprise entre 9 et 36 kWc, 24,6 % <36 à 100 kWc, 27,9 % de <100 à 250 kWc, 3,3 % entre 250 et 900 kWc, 19,7% restent à définir.



❖ Bilan spécifique sur les actions d'animation départementale

Concernant l'animation, une présentation du réseau les Générateurs avait été réalisée avec l'association Bruded et Breizh Alec en mars 2023 sur la commune de Le Sourn.

Un accompagnement a également été mis en place en interne pour aider les communes dans la définition des ZAE nR via les EPCI. Une réunion d'information a été réalisée en septembre dernier pour

présenter ces axes d'accompagnement aux chargés de mission énergie/aménagement/PCAET des EPCI et sur les dispositifs d'autoconsommation collective.

Une animation et une communication renforcées sur la définition des ZAEr et la planification énergétique à destination des communes sont prévues en 2024 avec les partenaires afin de répondre aux objectifs et aux orientations fixés par l'État.

Focus Atlansun

Atlansun est le réseau professionnel des acteurs de la filière solaire du Grand Ouest (Bretagne et Pays de la Loire). Dans le cadre des Générateurs, le rôle d'Atlansun est d'assurer un support technique régional sur le photovoltaïque en lien avec la profession et à être partie prenante de l'appropriation de ces sujets dans le cadre des formations et/ou des projets portés en commun.

En 2023, Atlansun a poursuivi son accompagnement, individualisé en fonction des sollicitations de chaque partenaire et conseillers Générateurs, et collectif (temps d'échanges au sein du réseau des Générateurs, conférences, webinaires, temps d'acculturation auprès de collectivités...).

En 2023, les différentes actions d'Atlansun, en appui des Générateurs, ont permis de sensibiliser près de 260 personnes issues des collectivités territoriales bretonnes (agents, élus...).

❖ Actions régionales

Au niveau régional, Atlansun a poursuivi les actions de mise en œuvre de la feuille de route bretonne du photovoltaïque « Heol Breizh », validée le 20 septembre 2022, dont l'axe 3 est d'accompagner les territoires dans leur transition solaire, à la fois sur l'acculturation, la planification et la promotion de projets solaires locaux et de proximité, créateurs de valeur pour les territoires bretons.

Le programme des Générateurs est pleinement intégré dans les objectifs de la feuille de route bretonne du photovoltaïque, coconstruite avec l'ensemble des partenaires bretons.

En 2023, nous avons ainsi contribué à plusieurs actions dans le cadre des Générateurs :

- Participation aux temps de formation proposés par l'ADEME au niveau national
- Participation aux réunions mensuelles avec les Conseillers des Générateurs et retours d'expérience : état de la filière, projets en cours, sollicitation concernant les besoins / appuis auprès des conseillers (actualité réglementaire, nouveaux usages du solaire, etc.)
- Contribution à la brochure de communication régionale
- Préparation et animation du webinaire pour présenter la filière photovoltaïque et les idées reçues concernant le solaire (détail dans l'axe 4)

En parallèle, nous avons travaillé au niveau régional à l'actualisation de nouvelles fiches pratiques ainsi que de notre guide « Obligations de solarisation » concernant les bâtiments neufs et parkings. Ce guide devant paraître début 2024 permettra à l'ensemble des porteurs de projets, dont les collectivités de bénéficier d'un premier niveau d'information neutre à l'émergence de leurs projets solaires. Nous continuons à diffuser gratuitement l'ensemble de nos outils auprès des porteurs de projets publics : fiches explicatives, retours d'expérience, annuaires d'acteurs, etc.

Enfin, à chaque sollicitation individuelle d'une collectivité bretonne, nous renvoyons au besoin vers le conseiller ou la conseillère des Générateurs au sein des AODE pour répondre au mieux à sa demande.

❖ Actions locales

Atlansun est également sollicité au cas par cas pour mettre à disposition son expertise de conseil et d'accompagnement, des collectivités (techniciens et élus) et des conseillers Générateurs. En 2023, nous avons pu notamment :

- Participer à l'élaboration du schéma directeur des énergies renouvelables de Saint-Brieuc : entretien réalisé permettant de sensibiliser sur l'état de la filière et les possibilités offertes par le photovoltaïque en termes de développement de projets
- Accompagnement du SDE35 dans la montée en compétences et la sensibilisation au photovoltaïque auprès des collectivités d'Ille-et-Vilaine
- Sollicitation du SDIS 56 pour répondre aux besoins de collectivités du Morbihan : les idées reçues concernant la non-intervention des sapeurs-pompiers, de la part notamment d'élus lors de conseils municipaux ou communautaires, ralentissent l'émergence de projets et le déploiement du photovoltaïque. En ce sens, Atlansun a travaillé au niveau départemental, en renforçant ses liens avec le SDIS 56 pour mettre en œuvre des actions en 2024. Un courrier du SDIS 56 a été rédigé en 2023 à la suite de notre sollicitation. Diffusable auprès de l'ensemble des élus et techniciens, il détaille la doctrine d'intervention et permet de lutter contre les idées reçues. Pour faciliter l'émergence de projets dans d'autres départements bretons, le déploiement de ces actions à une échelle régionale pourrait être envisagé.

Axe 4 : Contribuer à animer un réseau régional et participer au réseau national

Réseau national

En 2023, le programme Générateurs est déployé dans toutes les Régions de France sauf la Normandie, le Centre Val de Loire, Auvergne Rhône-Alpes et la Corse. Ce réseau réunit 56 conseillers répartis dans 46 structures porteuses (syndicats d'énergie, ALEC, AREC, associations, etc.).



4 Le réseau Générateurs s'étend en 2023 sur 13 régions métropolitaines et outre-mer

Réunion de coordination : échanges sur les organisations en régions, reporting et lien aux autres réseaux d'ingénierie.

- 23/01/2023 : échange entre les équipes de coordination régionales et l'ADEME
- 10/03/2023 : échange entre les équipes de coordination régionales et l'ADEME
- 04/10/2023 : GT Outil MIXEUR
- 11/12/2023 : webinaire national

Les réunions bimestrielles du réseau : partage de l'actualité (veille technique et réglementaire), retours d'expériences, vie du réseau.

- 02/02/2023
- 01/06/2023

- 07/09/2023
- 09/11/2023

Depuis 2023, un espace de travail Microsoft Teams a été mis en place pour faciliter les échanges et le partage de documents à l'échelle nationale.

Focus sur : La première rencontre du réseau national : 14 mars à Valbonne (06)



5 Les réseaux régionaux Générateurs se sont retrouvés pour une journée de partage d'expériences le 14 mars 2023 sur le site de l'ADEME à Valbonne (06)

A l'occasion de la première rencontre nationale du réseau Générateurs, une quarantaine de membres des structures porteuses et d'animation du programme se sont retrouvées malgré un contexte de grève dans les transports qui a rendu le voyage périlleux. Le réseau breton était présent représenté par Breizh ALEC.



6 Breizh ALEC a présenté l'organisation des Générateurs en Bretagne. Crédits photos ADEME

La matinée était consacrée à l'interconnaissance et à la présentation des réseaux. Chaque région a pu présenter son organisation et les partenaires mobilisés autour du dispositif.

L'après-midi, le groupe s'est réparti en 4 ateliers pour échanger autour de 4 problématiques :

- L'implication des collectivités dans la gouvernance des projets EnR ;
- L'accompagnement des collectivités dans le choix de projets agrivoltaiques pertinents ;
- Le conseil aux territoires sur les impacts potentiels des projets PV et éoliens (biodiversité, paysage, acoustique, sol, bâti, etc.) ;
- La gestion des oppositions à un projet éolien et l'amélioration de son acceptabilité.

Malgré un site excentré et un format d'une journée qui est relativement court, cette première session du réseau national était un bon moment de partage entre pairs.

La deuxième rencontre du réseau se tiendra à Paris sur deux demi-journées les 21 et 22 mars 2024.

Réseau régional

❖ Réseau technique

En Bretagne, le réseau technique s'organise sous forme de rencontres mensuelles (chaque dernier mercredi ou vendredi du mois) sur un créneau de 2h en visio. Le format reste assez libre même si quelques points peuvent être amenés à l'ordre du jour. Ces points sont l'occasion de partager l'actualité de la dynamique dans chaque département, de faire le point sur des problématiques et de partager des retours d'expériences.

En support de ce réseau régional, un espace Sharepoint a été ouvert pour le partage des documents cadres, des comptes-rendus et supports et de quelques ressources.

8 réunions mensuelles des conseiller-ères en Bretagne ont eu lieu en 2023 :

Date	Commentaire
25/01/2023	Tour des actualités – sujets divers
29/03/2023	Tour des actualités – sujets divers
26/04/2023	Tour des actualités – sujets divers
31/05/2023	Intervention de la DREAL sur la Loi APER - Philippe BAUDRY – Chef de division climat air énergie construction.
05/07/2023	Tour des actualités – sujets divers
30/08/2023	Tour des actualités – sujets divers
09/11/2023	Présentation des outils de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne avec Alette LACROIX - Cheffe de pôle énergie, climat, biomasse et déchets
24/11/2023	Tour des actualités – sujets divers

❖ Animation régionale

Partenariat avec BRUDED – Mars – Avril 2023

Breizh ALEC s'est associé à BRUDED pour coorganiser un cycle de visites dédiés aux économies d'énergies et à la production d'énergies renouvelables. Ces rencontres étaient l'occasion de mettre en avant plusieurs réseaux d'ingénierie dédiés à l'accompagnement des élus des collectivités pour engager des initiatives vertueuses en liens avec le foncier et les équipements publics.



7. Visite au Sel-de-Bretagne (35) Crédit photo : BRUDED



8. Visite au Sourn (56) Crédit photo : BRUDED

A l'occasion de ces visites, les conseillers Générateurs ont été mobilisés pour expliquer leur rôle et apporter leur expertise sur les sites visités.

➔ Retour sur le cycle de visites dédié à la sobriété et aux énergies renouvelables : <https://urlz.fr/p8pF>

Cycle de webinaires – Octobre – Décembre 2023

Dans la continuité de la production de la brochure régionale, un cycle de 5 webinaires a été organisé avec comme objectifs :

- De présenter le principe de l'accompagnement des Générateurs ;
- De présenter les acteurs impliqués dans le projet ;
- D'apporter des éléments de contexte sur les filières éoliennes et solaire PV en donnant la parole aux experts du réseau ;
- De donner l'opportunité à des porteurs de projet de valoriser des retours d'expériences ;
- Par les retours d'expériences ; présenter la variété des acteurs et des approches pour le développement de projets.

LES GÉNÉRATEURS
Le réseau qui donne une nouvelle énergie à votre territoire
"...Bretagne..."

ÉNERGIES RENOUVELABLES EN BRETAGNE

5 WEBINAIRES POUR ENGAGER SON TERRITOIRE
UN CYCLE DESTINÉ AUX ÉLUS ET AUX AGENTS DES COLLECTIVITÉS

#1 Présentation des Générateurs
Jeudi 5 octobre 2023, 11h30 à 12h30
Ecosystème, cadre d'intervention, grandes étapes d'un projet, implication de la collectivité, contacts

#2 La filière éolienne
Jeudi 19 octobre 2023, 11h30 à 12h30
Enjeux du développement de l'éolien pour la transition énergétique

#3 La filière solaire
Jeudi 16 novembre 2023, 11h30 à 12h30
Enjeux du développement du photovoltaïque pour la transition énergétique

#4 Projets éoliens : retours d'expérience
Jeudi 30 novembre 2023, 11h30 à 12h30
2 retours d'expérience aux portages différents permettant de montrer la diversité des approches

#5 Projets photovoltaïques : retours d'expérience
Jeudi 14 décembre 2023, 11h30 à 12h30
2 retours d'expérience aux portages différents permettant de montrer la diversité des approches

9 Visuel réalisé pour communiquer sur le cycle de webinaire

Rapport de présence :

#	Thème	Inscrits	Présents	Vues replay
#1	Présentation générale des Générateurs	61	48	50
#2	La filière éolienne (Intervention de France Renouvelables)	48	36	32
#3	La filière solaire (Intervention d'Atlansun)	61	35	81
#4	Retours d'expériences éoliens (IEL et Energ'IV)	53	29	35
#5	Retours d'expériences PV (Morbihan Energies et Energ'IV)	63	39	53
Total		223	187	251
En moyenne		57	37	50

Nous n'avons pas de données statistiques permettant de qualifier le profil des personnes qui ont suivi ces webinaires. Néanmoins nous pouvons affirmer que les élus, cible principale de ce programme n'étaient malheureusement pas beaucoup représentés. Pour les prochains webinaires il sera intéressant de proposer collecter ces données de profils lors des inscriptions et d'insister au moment de la communication sur des relais directs vers les élus (Association des Maires, BRUDED, etc.).

L'ensemble des webinaires ont été enregistrés et mis en ligne sur la chaîne YouTube de Breizh ALEC. Toutes les personnes inscrites ont ainsi reçu un mail après chaque rendez-vous pour la mise à disposition du support et du lien de visionnage.

→ Lien de visionnage des webinaires : <https://urlz.fr/p8X3>

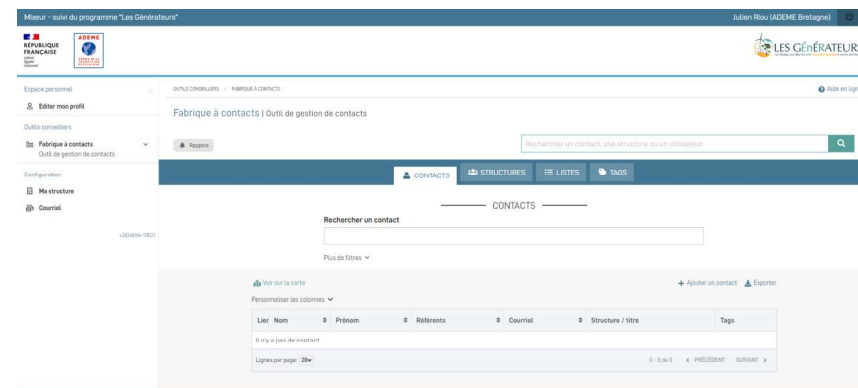
Formations

Les 22 et 23 janvier 2023 s'est tenue une formation à Paris organisée spécifiquement pour les Générateurs par [Métrol](#) cabinet spécialisé dans l'organisation de séminaires, colloques techniques et sessions de formations dans les domaines de la transition énergétique.

- **Intitulé de la formation** : Transformer un projet éolien ou solaire photovoltaïque en projet de territoire
- **Objectif** : Formation spécifique pour les conseillers techniques déployé par l'ADEME à la demande du MTES en France métropolitaine et outre-mer, pour accompagner les collectivités territoriales. L'objectif de la formation est de leur apporter un socle identique de connaissances sur le thème du développement d'un projet éolien ou solaire PV, et de leur fournir les arguments objectifs et les déterminants d'un projet qui soit structurant pour le territoire d'accueil.
- **Programme** : Contexte et enjeux des programmes éolien et photovoltaïque, réglementation, procédures, concertation et approche territoriale, biodiversité, mesures ERC, intégration paysagère, cadre juridique, financement et investissement local et citoyen, coûts de production, gouvernance, engagement des professionnels...

Axe 5 : Suivi et évaluation

Depuis 2023, l'outil Mixeur développé par Hespul est mis à disposition des conseillers pour le suivi quotidien des contacts et faciliter le reporting au niveau régional. Il s'agit d'une interface web permettant de collecter un panel de données utiles au suivi statistique du déploiement du programme aussi bien au niveau régional que national.



10 Visualisation de la page d'accueil de l'outil Mixeur

Chiffres clés

L'ensemble des chiffres présentés ci-dessous sont issues des données déclarées par les structures de conseil dans l'outil Mixeur. Le traitement des données permet de mettre en évidence quelques indicateurs à la maille régionale et départementale mais permettent difficilement d'avoir une approche plus fine.

On constate globalement une prédominance de sollicitations en phase d'émergence ce qui correspond bien à la visée principale du programme. On peut néanmoins noter des différences entre départements sur l'approche privilégiée :

- Emergence (primo contact et information générale sur les filières) : 94 % pour le Morbihan et 84 % pour l'Ille-et-Vilaine ;
- Accompagnement (identification de projet, structuration, études d'opportunité) : 51 % pour les Côtes d'Armor et 82 % pour le Finistère (hors BM).

Statuts des dossiers enregistrés :

Statuts	Région		56		22		35		29 (hors Brest Métropole)		Brest Métropole
Emergence	93	58%	0	0%	17	33%	26	84%	4	14%	Données non-renseignées
Accompagnement	54	34%	45	94%	26	51%	5	16%	23	82%	
Mis en service	1	1%	0	0%	0	0%	0	0%	1	4%	
Abandon	11	7%	3	6%	8	16%	0	0%	0	0%	

Actions réalisées :

NB : Il faut regarder ces chiffres avec précaution puisque les champs « filière » n'ont pas été renseignés pour tous les dossiers entrés dans l'outil. Néanmoins ces indicateurs permettent d'observer quelques tendances :

Sur la période analysée, il apparaît que les sollicitations portent essentiellement sur des projets photovoltaïques, notamment au sol. Les échanges autour de projets éoliens se concentrent en Ille-et-Vilaine.

Actions	Total
Échanges sur le projet	
Rendez-vous / réunion / échange	178
Autres actions	2
Description des moyens de production	
Total photovoltaïque	28
Photovoltaïque sur bâti	3
Photovoltaïque en ombrière	8
Photovoltaïque au sol	16
Photovoltaïque agrivoltaïque	0
Photovoltaïque flottant	1
Total éolien	4
Éolien terrestre	4
Éolien en mer	0
Accompagnement réalisé par les Générateurs	
Étude d'opportunité	26
Aide pour le montage de projet (technique, juridique, financier, etc.)	7
Mobilisation territoriale	2
Gestion de crise	0
Fin de l'accompagnement	
Projet mis en service	1
Abandon du projet	11
Clôture du dossier	0

Synthèse générale

Après une première année de mise en place du réseau en 2022, la deuxième année de déploiement du programme Générateurs a permis de continuer la structuration et la montée en puissance des services :

- Des conseillers disponibles dans tous les départements ;
- Une mise en réseau des partenaires ;
- Des partenariats entre réseaux pour des actions communes d'animation et de valorisation de bonnes pratiques ;
- Une communication régionale pour faire découvrir le service ;

- Une animation régionale pour favoriser la montée en compétence des collectivités et illustrer la diversité des projets ;
- La participation à la dynamique nationale avec les autres réseaux régionaux.

L'ensemble de ces actions permet de faire le lien avec plusieurs orientations des feuilles de route AVEL et HEOL Breizh. Notamment celles relatives à la montée en compétence des élus et à la valorisation des outils et ressources utiles au développement de projet.

2024 marquera la dernière année du co-financement ADEME du dispositif. L'objectif est celui de la poursuite de temps d'animation permettant à la fois de faire connaître le service et de renforcer l'ambition de montée en compétence des élus et agents via des modules de formation proposés par Breizh ALEC. Au-delà de cet aspect de maintien de la dynamique, il s'agira de dresser un bilan global du programme pour identifier les axes forts et les pistes d'amélioration et de réorganisation du dispositif pour la poursuite d'un service public aux collectivités pour la massification de l'éolien et du photovoltaïque dans un contexte de révision du SRADDET et d'application de la loi accélération des énergies renouvelables.

Affaire suivie par

Juliette DARLU
Coordinatrice du PEBreizh
Juliette.darlu@pebreizh.fr
07.82.07.71.71

M. le Préfet de la Région Bretagne
3 avenue de la Préfecture
35026 Rennes Cedex 9

Le 15/02/2024

Objet : Révision du S3REnR Bretagne – Suite du COTECH#3

Monsieur le Préfet,

Par un courrier du 15 janvier 2024, vous avez invité les membres du Comité Technique du S3REnR Bretagne à vous transmettre leurs éléments d'appréciation sur l'exercice de révision.

Tout d'abord je tiens à vous remercier d'avoir associé nos structures à cette consultation.

Après une présentation en mai dernier d'un scénario initial à + 4 400 MW d'ici 2033, le SDE35 et le SDEF avaient invité RTE à revoir ses projections au regard de l'augmentation brutale de la quote-part proposée (multiplication par 4) et des capacités respectives à réaliser les travaux dans les temps. Il avait été proposé de revoir les études à l'appui d'un scénario plus proche des contraintes de terrain et en accord avec les projections du SRADDET à + 2 000 MW. Il avait été également demandé de fournir le sous-détail des travaux RTE et ENEDIS estimés à 400M€HT dont 350M€HT imputables aux développeurs et justifiant de l'augmentation de la quote-part.

Le scénario à 3 200 MW d'ici 2033 conduit malheureusement à proposer une quote-part encore plus élevée que le scénario initial (85 à 90 k€/MW installé au lieu de 80 à 85 k€/MW), justifié par un effet de seuil des investissements à réaliser. Il s'agit d'une quote-part élevée au regard de la participation actuelle de 19k€/MW. La forte augmentation de la quote-part, répercutée sur les projets d'EnR à venir à l'échelle de la Bretagne, n'est pas un signal de nature à faciliter l'émergence de nouveaux projets, surtout les petites productions développées par les collectivités et leurs SEM. C'est pourquoi, nous souhaitons que cette augmentation soit plus mesurée et progressive.

Il nous semblerait donc indispensable que nous puissions avoir le détail des investissements imputables aux développeurs et ceux imputables à ENEDIS et RTE, ainsi que le planning prévisionnel.

En effet, les membres du comité technique n'ont pas eu à disposition le détail des travaux envisagés et leur estimation financière. Par ailleurs, nous vous rappelons que les travaux des deux lignes HTB prévues de passer en 400kV (à la place du 225kV), permettant d'écouler les flux de puissance, ne devront pas être répercutés sur la quote-part mais bien sur le TURPE.

Le travail de collecte des gisements de production EnR (éolien et solaire) conduit RTE à retenir le scénario à + 4 400 MW. Sur les 4,4GW de nouveaux raccordements à horizon 2035, il est prévu 1,6 GW d'éolien et 2,9GW de PV (dont 1,4GW en HTA et B et 1,5GW en BT). L'augmentation pour l'éolien et pour le photovoltaïque sur le BT nous semble fortement déconnectée de la réalité de terrain de même que la capacité pour l'éolien : pénuries de main d'œuvre et de matériel, délais importants d'aboutissement et d'instruction des projets éoliens, retards de raccordements des EnR au réseau.

Les membres du PEBreizh souhaitent obtenir de plus amples informations relatives à l'estimation du potentiel de production éolien et PV sur BT, ainsi que les justificatifs concernant les volumes financiers à impacter sur la quote-part. **En effet, faute d'éléments détaillés, les membres du PEBREIZH, réunis en conseil d'administration à Quimper le 19 janvier 2024, n'ont pas été en mesure d'émettre un avis sur le projet de schéma.**

Par ailleurs, nous réitérons notre fort intérêt et disponibilité à participer aux réflexions dans le cadre du S3RENR, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution de l'Electricité représentant l'intégralité des communes du territoire breton.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Président du PEBreizh

Antoine Corolleur



Copie : Fanny Villemin, Service Climat Energie Aménagement Logement



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Rennes, le **13 MARS 2024**

Le Préfet

à

Mme Carole Pitou-Agudo
Directrice de la Délégation RTE Ouest
ZA de Gesvrière
6 rue Kepler
BP 4105
44241 LA CHAPELLE SUR ERDRE Cedex

Affaire suivie par : Fanny VILLEMEN
Tél. : 02 99 33 42 26
Courriel : fanny.villemén@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Consultation sur la révision du schéma régional de raccordement des énergies renouvelables (S3REnR) de la région Bretagne

Par courrier du 20 décembre 2023, vous m'avez sollicité pour fixer la capacité du futur schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de Bretagne, dont la révision a été lancée en octobre 2022.

L'article D.321-11 du Code de l'énergie prévoit que je fixe cette capacité en tenant compte de la programmation pluriannuelle de l'énergie, du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la région de Bretagne et de façon à satisfaire les demandes de raccordement pendant une durée de dix ans, compte tenu de la dynamique des demandes de raccordement attendue dans la région.

Au regard de ces éléments, de la note d'éclairage que vous m'avez transmise, et des résultats de la consultation réalisée du 15 janvier au 15 février, je vous informe de ma décision de fixer la capacité globale de raccordement du schéma à 4 400 MW.

Je vous remercie de mener les travaux permettant de définir les investissements nécessaires à ce scénario dans le cadre du comité technique constitué de représentants de RTE, des services de l'État, du conseil régional, des gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité, des organisations professionnelles de production d'électricité et des syndicats d'énergie régionaux.

Le Préfet


Philippe GUSTIN



Le réseau
de transport
d'électricité

S3REnR Bretagne - Révision du schéma

COTECH #4 - 12 mars 2024

Mars 2024

Copyright RTE – 2022. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

SOMMAIRE

1. Planning
2. Capacité cible
3. Projet de schéma V0
4. Evolution des investissements structurants
5. Prochaines étapes
6. Annexe coûts



1 Planning

S3REnR Bretagne



S3REnR Bretagne_Révision du schéma_COTECH#3 261023

3

Planning

Projet V0

Etape	Jalon
Fixation capacité préfet (2 mois suite sollicitation RTE)	Consultation 15 janv-15 fev Mars 2024
COTECH #4 : schéma V0	Mars 2024
Réunions bilatérales projet de schéma V0	Avril 2024
Etudes et validation interne RTE / V0	Janvier-avril 2024
Consultation des parties prenantes et concertation préalable du public / V0	10 Juin-10 juillet 2024 (hors période de réserve élections européennes du 9 mai
Etudes et validation interne RTE / V1	S2 2024
Avis AE, Participation du public, Approbation QP	S1 2025



4

2 Capacité cible

.....
S3REnR Bretagne



S3REnR Bretagne_Révision du schéma_COTECH#3 261023

5

Capacité du S3REnR

- L'article L. 321-11 du Code de l'énergie prévoit que le préfet de région fixe la capacité globale du schéma après consultation des organisations professionnelles de producteurs d'électricité et des gestionnaires des réseaux publics d'électricité
- A la demande de la DREAL, deux scénarios différenciés de capacité ont été présentés de façon détaillée par RTE dans une note d'éclairage
- Un scénario à 4 400 MW correspondant au gisement producteur éolien + photovoltaïque après retraitements, et un scénario à 3 200 MW retenant le gisement producteur pour l'éolien et l'ambition moyenne régionalisée de la PPE pour le photovoltaïque
- La quote-part estimée dans la note d'éclairage varie entre 80 et 90k€/MW, plus précisément entre 80 et 85k€/MW pour le scénario à 4 400 MW et entre 85 et 90k€/MW pour le scénario à 3 200 MW
- La consultation a été menée par voie électronique du 15 janvier au 15 février 2024
- 5 avis reçus, 3 favorables et 2 sans avis. L'impact estimé sur la QP génère des interrogations -> réponse de RTE en CoTech
- Validation par le Préfet de la capacité cible à 4400MW (par courrier du 13 mars 2024)



6

3

Projet de schéma V0

.....
S3REnR Bretagne



S3REnR Bretagne_Révision du schéma_COTECH#3 261023

7

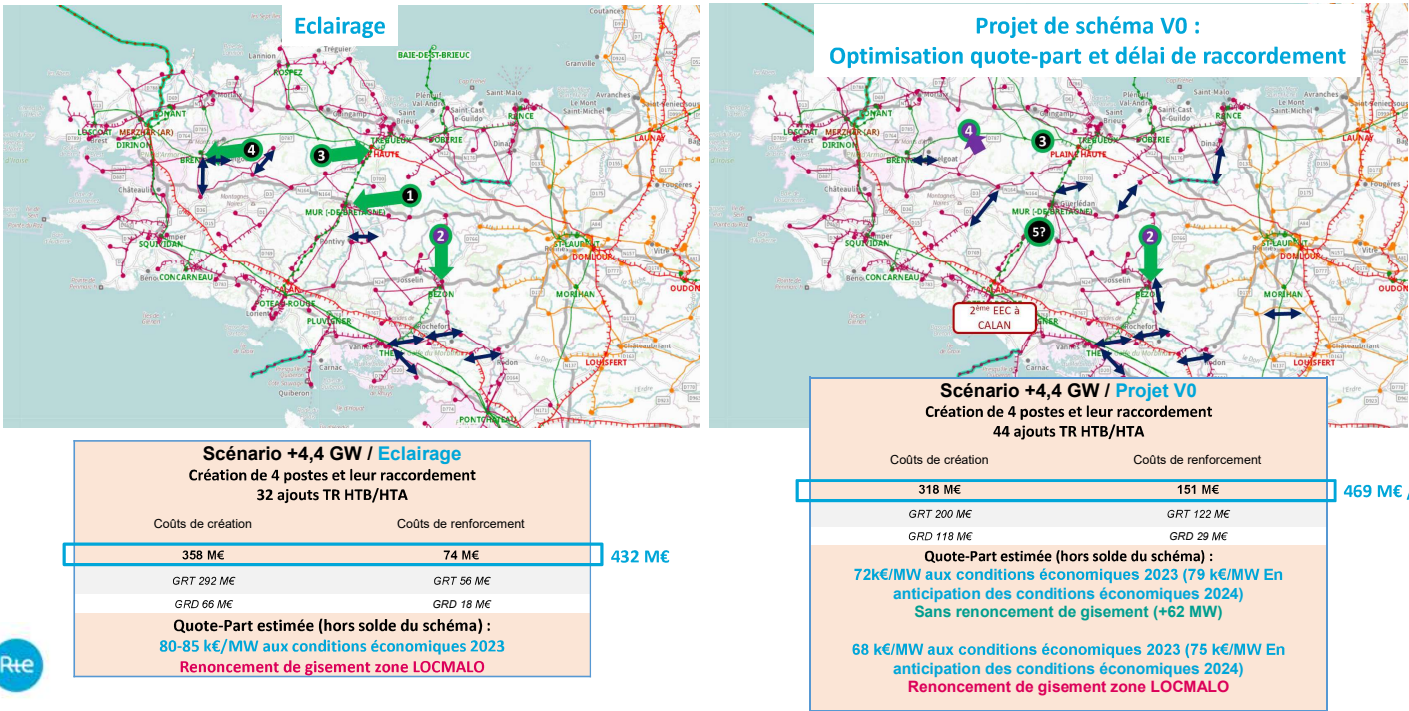
Cahier des charges

- Revisite des investissements du scénario 4,4 GW de l'éclairage selon deux critères :
 - Recherche d'optimisation sur le délai de raccordement : préférence pour le raccordement avec/sans limitations dans l'attente de travaux ;
 - Recherche d'optimisation sur la quote-part tout en contenant le coût global du schéma.



8

Scenario +4,4 GW – Comparaison schémas Eclairage / projet V0



Travaux dans postes sources existants – projet V0

- Besoin d’augmentation des capacités de transformation des postes sources existants
- Ces augmentations de capacités engendrent dans certains cas des travaux de normalisation des postes existants
- 10 extensions foncières identifiées

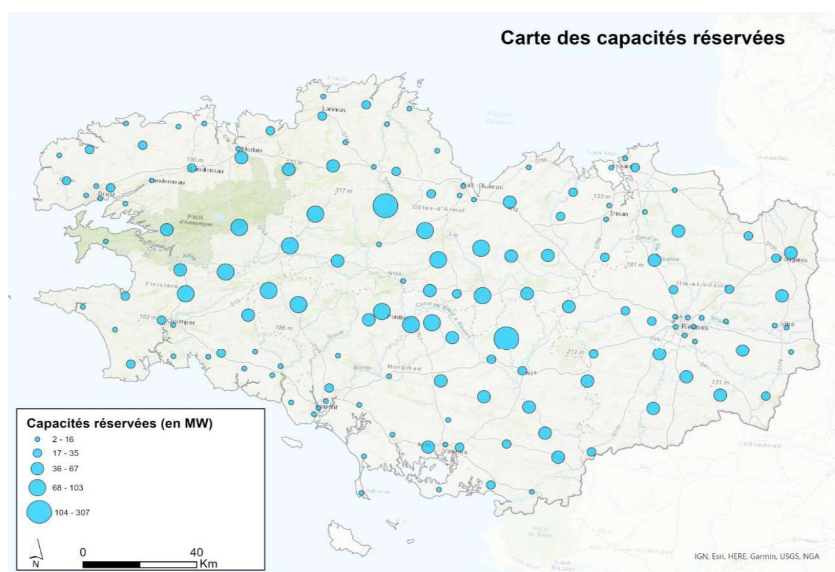
Investissement	Schéma V0
Création – ajout TR 63/20kV et 90/20kV	42
Création – ajout TR 225/20kV	7
Renforcement – mutations TR 63/20kV et 90/20kV	32
Création - ½ rames	54

Renforcements HTB – projet V0



N°	Liaison
A	Augm capacité BRENNILIS-ST HERBOT 63kV
B	Augm capacité LANGONNET - ROSTRENEN 63kV
C	Augm capacité MUR-UZEL 63kV
D	Création GOURAY - SAUVEUR 63kV + self
E	Augm capacité DINAN - ROPHEMEL 63kV
F	Augm capacité BEZON - MALESTROIT 63kV
G	Augm capacité QUESTEMBERT – ST GRAVES 63kV
H	Augm capacité QUESTEMBERT-THEIX 63kV
I	Augm capacité AMBON-THEIX 63kV
J	Augm capacité ALLAIRE-PORTE 63kV
K	Augm capacité MESSAC-Z.PICTAIS 90kV
L	2 ^{ème} entrée en coupure CALAN 400kV

Capacités réservées du projet de schéma V0



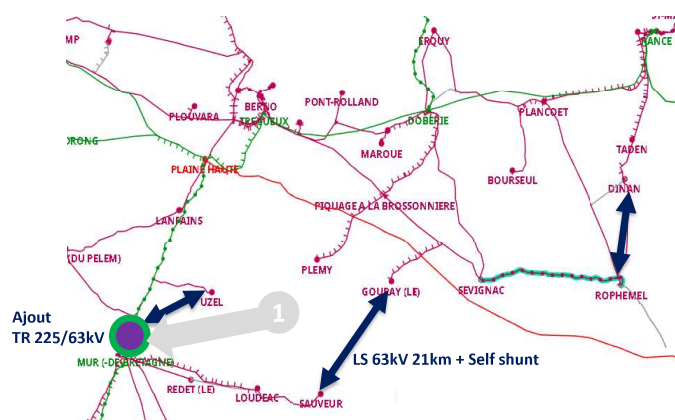
- Nouvelle mise à jour à faire pour schéma V1 pour tenir compte de l'évolution de la production en service et en file d'attente sur le schéma actuel qui consomme des capacités techniques

→ Réaffectations de capacités tout au long de la révision

4 Evolution des investissements structurants

S3REnR Bretagne

Zone 1 – EST CÔTES D'ARMOR



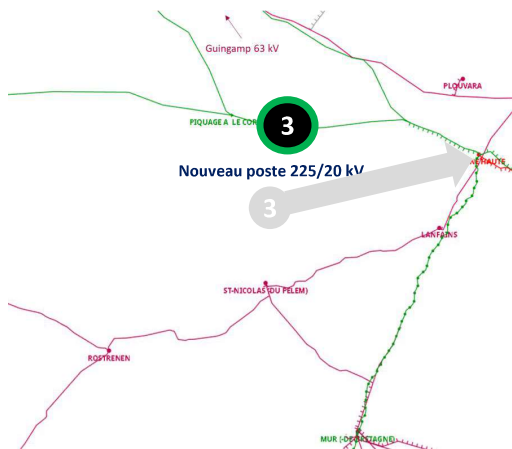
- Ajout TR 225/63kV de 170MVA au poste de MUR
- Renforcement :
 - Construction LS GOURAY-SAUVEUR 63kV et self à SAUVEUR 63kV
 - Augmentation capacité : DINAN-ROPHEMEL 63kV, MUR-UZEL 63kV

Stratégie	Eclairage Création d'un poste source 225/20kV en antenne sur MUR 225kV	Schéma V0 Ajout TR 225/63kV de 170MVA au poste de MUR + renforcement réseau 63kV
Gisement brut de la zone	598	598
Gisement capacité 4,4 GW	360	360
Gisement raccordé sans délai avec ou sans limitations	200	360
Gisement en attente du nouveau poste collecteur	160	0
Renoncement gisement	0	0
Coût création GRT+TR HTB/HTA GRD (k€)	57 000*	17 100*
Coût renforcement GRT (k€)	0*	55 200*
Impact QP	13*	4*
Evolutivité	Faible	Faible
Linéaire HTA	Optimal	+5 km
Linéaire LS HTB à créer	20km HTB2	21 km HTB1
Environnement / acceptabilité	Nouveau site HTB et sa LS de raccordement	Evolution d'un site existant + création liaison bouclage GOURAY-SAUVEUR

*Conditions économiques 2023

➔ Optimisation quote-part
Optimisation délai de raccordement
Désoptimisation coût global du schéma

Zone 1 – OUEST CÔTES D'ARMOR



- Création d'un poste source 225/20kV en coupure sur PLAINE HAUTE -Z.CORONG 225kV équipé de trois TR 225/20 kV de 80MVA

Stratégie	Eclairage Création d'un poste source 225/20kV en antenne sur PLAINE HAUTE 225kV	Schéma V0 Création d'un poste source 225/20kV en coupure sur PLAINE HAUTE -Z.CORONG 225kV
Gisement brut de la zone	508	508
Gisement capacité 4,4 GW	369	369
Gisement raccordé sans délai avec ou sans limitations	129	129
Gisement en attente du nouveau poste collecteur	240	240
Renoncement gisement	0	0
Coût création GRT+TR HTB/HTA GRD (k€)	54 000*	20 800 *
Coût renforcement GRT (k€)	0 *	0 *
Impact QP	12 *	5*
Evolutivité	Maximale	Limites potentielles liées au capacités de transit de la liaison 225kV
Distance moyenne de raccordement HTA	Optimal	+5km
Linéaire LS HTB à créer	12 à 20 km	0 km
Environnement / acceptabilité	Nouveau site HTB	Nouveau site HTB

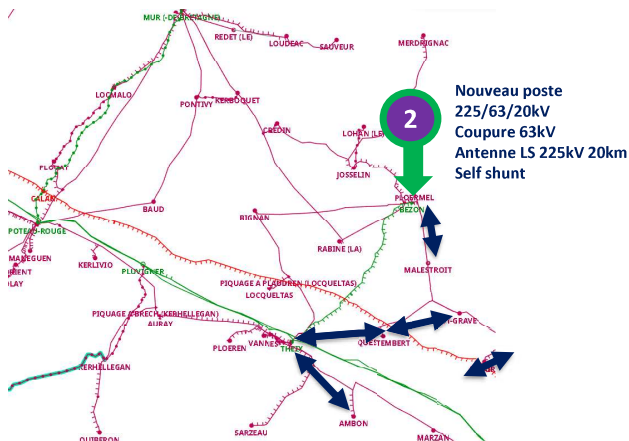
*Conditions économiques 2023



Optimisation quote-part
Optimisation coût global
Pas de gain possible sur les délais de raccordement

15

Zone 2 – NORD EST MORBIHAN



- Création d'un poste 225/63/20kV en antenne sur BEZON 225kV et en coupure sur JOSSELIN-MERDRIGNAC 63kV équipé de trois TR 225/20 kV de 80MVA et d'une self shunt de 80MVAR
- Augmentation de capacité : BEZON-MALESTROIT, QUESTEMBERT-ST GRAVES, QUESTEMBERT-THEIX, AMBON-THEIX, ALLAIRE-PORTE

Stratégie	Eclairage et V0 Création d'un poste 225/63/20kV en antenne sur BEZON 225kV et en coupure sur JOSSELIN-MERDRIGNAC 63kV + renforcement réseau 63kV
Gisement de la zone	535
Gisement capacité 4,4 GW	483
Gisement raccordé sans délai avec ou sans limitations	176
Gisement en attente du nouveau poste collecteur	307
Renoncement gisement	0
Coût création GRT+GRD TRHTB/HTA(k€)	98 000* (72 M€ Eclairage)
Coût renforcement GRT (k€)	42 500*
Impact QP	22* (16)
Evolutivité	Faible
Linéaire HTA	Optimisé
Linéaire LS HTB à créer	20km
Environnement / acceptabilité	Nouveau site HTB

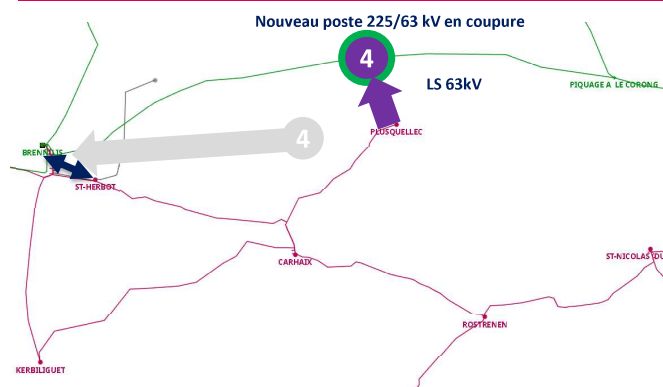
*Conditions économiques 2023



Dimensionnement insuffisant à l'éclairage →
Augmentation du coût de la solution

16

Zone 4 – EST FINISTERE



- Création d'un poste 225/63 kV en coupeure sur BRENNILIS-Z.CORONG 225kV et injection 63kV sur PLUSQUELLEC 63kV
- Renforcement : Augmentation capacité de BRENNILIS-ST HERBOT 63kV

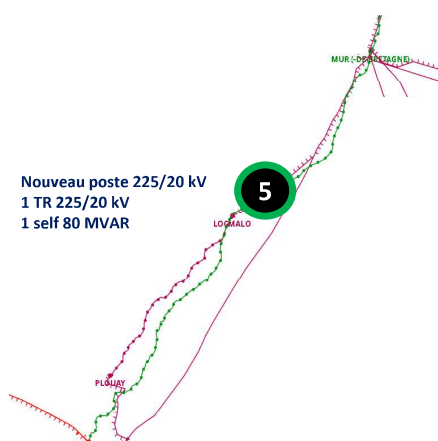
Stratégie	Eclairage : Création d'un poste source 225/20kV en antenne sur le poste de BRENNILIS 225 kV + renforcement réseau 63kV	V0 : Création d'un poste 225/63kV en coupeure sur BRENNILIS-Z.CORONG 225kV et injection 63kV sur PLUSQUELLEC 63kV + renforcement réseau 63kV
Gisement de la zone	522	522
Gisement capacité 4,4 GW	356	356
Gisement raccordé sans délai avec ou sans limitations	196 MW soit 55%	356 MW
Gisement en attente du nouveau poste collecteur	160	0
Renoncement gisement	0	0
Coût création GRT+GRD TRHTB/HTA(k€)	59 000 *	48 000 *
Coût renforcement GRT (k€)	21 900 *	4 000 *
Impact QP	13 *	11 *
Evolutivité	Maximale	Limites potentielles liées au capacités de transit de la liaison 225 kV + 5 km
Linéaire HTA	Optimal	
Linéaire LS HTB à créer	20 km LS 225kV	10 km LS 63kV
Environnement / acceptabilité	Nouveau site HTB, LS 225kV dans le PNR	Nouveau site HTB hors PNR

*Conditions économiques 2023

Optimisation quote-part
Optimisation coût global
Optimisation délai de raccordement

17

Zone 2 – NORD OUEST MORBIHAN



- Création d'un poste source 225/20kV raccordé en souterrain sur CALAN-MUR 225kV équipé d'un TR 225/20 kV de 80MVA et d'une self de 80 MVAR

Stratégie	Eclairage : 3ème alimentation au poste de LOCMALO et 3ème TR 63/20kV	Schéma V0 : Création d'un poste source 225/20kV raccordé sur CALAN-MUR 225kV
Gisement de la zone	169 MW	169 MW
Gisement capacité 4.4 GW	43 MW	105 MW
Gisement raccordé sans délai avec ou sans limitations	43 MW soit 41%	43 MW soit 41%
Gisement en attente du nouveau poste collecteur	0	62
Renoncement gisement	62	0
Coût création GRT+GRD TRHTB/HTA(k€)	1 500*	16 200*
Coût renforcement GRT (k€)	0*	0 *
Impact QP	0,4*	4*
Evolutivité	Besoin adaptation/révision	Limité
Linéaire HTA	Sur site préexistant	Sur site préexistant
Linéaire LS HTB à créer	0 km	1 km
Environnement / acceptabilité	Pas de nouveau site	Nouveau site HTB

*Conditions économiques 2023

Limitation du risque d'adaptation/révision à mettre au regard d'un impact QP de 4 k€/MW

Avis COTECH ?

18

5 Prochaines étapes

S3REnR Bretagne



S3REnR Bretagne_Révision du schéma_COTECH#3 261023

19

Consolidation de la quote-part

- Mise à jour des coûts aux conditions économiques 2024
- Calcul du solde du schéma (estimation en cours à fin 2023) :

$QP = (\text{Investissements de création du schéma} - \Delta) / \text{Capacité globale réservée du schéma}$

Où Δ désigne le solde du schéma antérieur.

La formule du solde est ainsi la suivante :

$\Delta = \text{Montant des quotes-parts perçues au titre du schéma antérieur} - \text{Montant des ouvrages créés au titre du schéma antérieur} + \text{montant des quotes-parts non versées au titre du raccordement diffus}$



20

Préparation de la consultation / concertation sur le projet V0

- Réunions bilatérales avec les membres du COTECH : fin mars / début avril
- COTECH #5 au mois de mai
- Consultation des parties prenantes et concertation préalable du public en parallèle du 10 juin au 10 juillet (1 mois) :
 - Consultation des parties prenantes au titre du code de l'énergie : envoi du schéma V0 + plaquette d'information + webinaire
 - Concertation préalable du public à l'initiative du maître d'ouvrage au titre du code de l'environnement : plateforme numérique avec schéma V0 + état initial de l'environnement + aperçu des incidences potentielles du schéma
 - Bilan de la concertation et de la consultation
- Puis processus V1 : mise à jour du projet de schéma, finalisation de l'EE, saisine MRAE, consultation du public, fixation de la QP par le Préfet.

6

Annexe coûts

.....
S3REnR Bretagne

Zone 1 – CÔTES D'ARMOR

Gestionnaire	Consistance	Capacité créée	Coût création bas (k€) CE 2023	Coût création médian (k€) CE 2023	Coût création haut (k€) CE 2023	Coût de renforcement (k€) CE 2023	Efficacité de l'investissement de création (k€/MW, coût médian)	Impact QP (k€/MW)
ENEDIS	Création d'un poste source 225/20kV en coupure sur PLAINE HAUTE - Z.CORONG 225kV équipé de trois TR 225/20 kV de 80MVA	240	14 580	20 828	27 076		347	4,7
RTE	Ajout TR 225/63kV de 170MVA au poste de MUR, y.c. démolition hall de décuage	170	11 950	17 071	22 192		402	3,9
RTE	Augmentation capacité LANGONNET-ROSTRENEN 63kV					10 780		
RTE	Augmentation capacité DINAN-ROPHEMEL 63kV					8 000		
RTE	Augmentation capacité MUR-UZEL 63kV					10 310		
RTE	Construction LS GOURAY-SAUVEUR 63kV et self 15 MVAR à SAUVEUR 63kV					36 808		
ENEDIS	14 Ajouts transformateurs 63/20 kV	504		35 690				8,1
ENEDIS	9 Mutations transformateurs 63/20kV	144				8 100		

Zone 2 – MORBIHAN

Gestionnaire	Consistance	Capacité créée	Coût création bas (k€) CE 2023	Coût création médian (k€) CE 2023	Coût création haut (k€) CE 2023	Coût de renforcement (k€) CE 2023	Efficacité de l'investissement de création (k€/MW, coût médian)	Impact QP (k€/MW)
RTE	Création d'un poste 225/63/20kV en antenne sur BEZON 225kV et en coupure sur JOSSELIN-MERDRIGNAC 63kV équipé de trois TR 225/20 kV de 80MVA et d'une self shunt de 80MVAR	307	68 576	97 966	127 356		319	22,3
ENEDIS	Création d'un poste source 225/20kV en coupure sur CALAN-MUR 225kV équipé d'un TR 225/20 kV de 80MVA et d'une self shunt de 80MVAR	80	11 340	16 200	21 060		203	3,7
RTE	Augmentation capacité BEZON - MALESTROIT 63kV					6 840		
RTE	Augmentation capacité ALLAIRE-PORTE 63kV					8 750		
RTE	Augmentation capacité AMBON-THEIX 63kV					11 040		
RTE	2ème EEC au poste de CALAN 400kV					5 000		
RTE	Augmentation capacité QUESTEMBERG - ST GRAVES 63kV					6 470		
RTE	Augmentation capacité QUESTEMBERG-THEIX 63kV					10 380		
ENEDIS	14 Ajouts transformateurs 63/20 kV	504		33 876			67	7,69
ENEDIS	8 Mutations transformateurs 63/20kV	128				7 200		

Zone 3 – ILLE-ET-VILLAIN

Gestionnaire	Consistance	Capacité créée	Coût création bas (k€) CE 2023	Coût création médian (k€) CE 2023	Coût création haut (k€) CE 2023	Coût de renforcement (k€) CE 2023	Efficacité de l'investissement de création (k€/MW, coût médian)	Impact QP (k€/MW)
RTE	Augmentation capacité MESSAC-Z.PICTAIS 90kV					3 230		
ENEDIS	4 Ajouts transformateurs 90/20 kV	144		13 550			95	3,08
ENEDIS	3 Mutations transformateurs 90/20kV	128				2700		



25

Zone 4 – FINISTERE

Gestionnaire	Consistance	Capacité créée	Coût création bas (k€) CE 2023	Coût création médian (k€) CE 2023	Coût création haut (k€) CE 2023	Coût de renforcement (k€) CE 2023	Efficacité de l'investissement de création (k€/MW, coût médian)	Impact QP (k€/MW)
RTE	Création d'un poste 225/63kV en coupure sur BRENNILIS-Z.CORONG 225kV équipé d'une self shunt de 80MVAR et injection 63KV sur PLUSQUELLEC 63kV	-	33 650	48 071	62 492	-		10,9
RTE	Augmentation capacité BRENNILIS-ST HERBOT 63kV		-	-	-	4 030		-
ENEDIS	10 Ajouts transformateurs 63/20 kV	360		26783			74,39	6,08
ENEDIS	12 Mutations transformateurs 63/20kV	204				10 800		



26



Le réseau
de transport
d'électricité

MERCI



Association des Agriculteurs Méthaniseurs Bretons (AAMB)

56, rue de la fontaine

56300 PONTIVY

Président : Jean-MARC ONNO

✉ jean-marc.onno@wanadoo.fr ; ☎ 06 85 84 66 67

Représentant Finistère : Yannick LAURENT

✉ avelenergie@gmail.com ; ☎ 06 82 00 27 20

Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère
A l'attention de M. Antoine COROLLEUR
9, Allée Sully
29000 QUIMPER

Pontivy, le 05/03/2024

Objet : Demande de soutien financier

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous adresser la présente demande de soutien financier au nom de l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs Bretons (AAMB). Depuis 2019, notre association s'engage activement dans le développement et la promotion de la filière de méthanisation en Bretagne, et nous sommes convaincus que votre syndicat partage notre vision d'une transition énergétique durable et innovante dans notre département.

La méthanisation représente une solution écologique et économiquement viable pour la valorisation des déchets agricoles et la production d'énergie renouvelable. Cependant, malgré ses nombreux avantages, notre filière fait face à certains défis, notamment en termes de financement de l'association. Cet appui permettrait de consolider financièrement l'AAMB et donc lui permettre de poursuivre ses actions.

C'est dans cette optique que nous sollicitons votre soutien financier pour nous aider à mener à bien nos actions et projets. Votre contribution nous permettra de :

1. Renforcer nos actions de sensibilisation, de formation et d'information auprès des agriculteurs et des acteurs locaux sur les bénéfices de la méthanisation,
2. Organiser des événements et des rencontres pour favoriser les échanges et les collaborations entre les différents acteurs de la filière,
3. Accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches administratives et techniques pour le développement de nouvelles installations de méthanisation,
4. Se conformer aux exigences de la Directive européenne sur les énergies renouvelables (RED II) en contribuant ainsi à atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de promotion de l'utilisation des énergies propres.



5. Explorer les possibilités de valorisation territoriale des garanties d'origine associées à la production d'énergie issue de la méthanisation

De plus, nous vous invitons à vous joindre à nous lors de nos réunions trimestrielles. Ces rencontres sont l'occasion idéale pour échanger sur les avancées de la filière, partager les bonnes pratiques et renforcer notre collaboration.

Nous sommes convaincus que votre soutien financier serait un investissement judicieux pour contribuer à la transition énergétique de notre territoire. De plus, cela renforcerait la collaboration entre notre association et votre syndicat dans la réalisation d'objectifs communs.

Nous sommes également ouverts à vos idées et suggestions sur la manière dont nous pourrions renforcer notre partenariat pour un impact plus significatif dans notre région.

Espérant que notre demande retienne votre attention, nous souhaitons vous rencontrer pour vous exposer de vive voix le bien fondé de notre demande et la stratégie de financement pour poursuivre les actions de l'AAMB.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Marc Onno
Président de l'AAMB



Affaire suivie par

Juliette DARLU
Coordinatrice
Juliette.darlu@pebreizh.fr
07 82 07 71 71

M. Bruno LE MAIRE

**Ministre de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique**

139 rue de Bercy
75 572 PARIS

M Christophe BECHU

Ministre de la transition écologique et de la
Cohésion des Territoires

Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Date : 2/04/2024

Objet :

Monsieur le Ministre,

Face aux enjeux de réindustrialisation, de souveraineté et de mix énergétique, la filière pyrogazéification est en mesure de contribuer à la production d'une énergie décarbonée, directement disponible sur le territoire national, pouvant immédiatement se substituer au gaz naturel fossile sans adaptation majeure des infrastructures ou des installations des consommateurs finaux.

Cette voie constitue une solution locale, créatrice d'emploi, pour la valorisation des déchets solides non recyclables ou recyclés, faisant face à un vrai manque de débouchés face aux objectifs de réduction des volumes de déchets enfouis, ou faisant l'objet d'exportation depuis les ports français vers des pays voisins.

De plus, cette filière assure une cohérence avec d'autres enjeux sociétaux, que ce soit au regard de la qualité de l'air (suppression des rejets atmosphériques) ou des contraintes de non-artificialisation des sols par son faible besoin de foncier. Ces procédés de pyrogazéification permettent en outre de positionner favorablement l'industrie française et européenne, qui maîtrise la production des briques technologiques nécessaires.

A ce jour, le CSF Nouveaux Systèmes Energétiques a recensé près de 50 projets de pyrogazéification, à l'étude ou en développement sur l'ensemble du territoire national, pour une capacité totale de production annuelle estimée à 4 TWh de gaz renouvelable.

Sur le territoire de la Bretagne, cette filière prometteuse est portée par au moins quatre projets, qui mobilisent 100 000 tonnes de gisements Bois B, CSR ou autres (résidus de défilage de chanvre par exemple), et qui projette de produire au moins 200 GWh de biométhane tout en contribuant à renforcer l'économie circulaire locale.

Pour rappel, fin 2021, l'ensemble des filières de nouveaux gaz avait été sondé pour identifier le mécanisme de soutien le plus pertinent pour les aider dans leur développement. Les acteurs avaient répondu qu'un dispositif

d'appel à projets était le plus à même de faire émerger une première vague de projets impliquant un tissu important de grands groupes, de start-ups et de centres de recherche français indispensables pour l'industrialisation des différentes briques technologiques de la solution pyrogazéification pour injection.

Les dernières informations relatives à cet appel à projets pyrogazéification nous alarment et motivent ce courrier : la réduction de l'enveloppe de financement et la restriction sur les intrants autorisés – se réduisant aux seuls déchets de bois B – et vont à l'opposé du besoin de structurer les filières industrielles nationales dont nous aurons besoin pour atteindre la neutralité carbone, et à l'opposé de l'objectif de valorisation optimale des déchets de nos territoires.

Afin que la France puisse se donner réellement les moyens de réussir sa transition et son indépendance énergétiques, le soutien à la production de biométhane par toutes les filières d'avenir, dont la pyrogazéification, est fondamental.

Pour toutes ces raisons, j'ai l'honneur de vous solliciter pour soutenir cette filière :

- En révisant à la hausse le budget alloué pour permettre le financement des différents projets matures qui seront retenus.
- En ouvrant l'appel à projet à toute la pluralité des intrants non-valorisables en méthanisation (déchets de bois A, résidus de défilage de chanvre, etc ...) et pas seulement aux déchets de bois B et CSR.

A l'aune de la prochaine publication de la Stratégie Française Energie Climat, il serait regrettable de se priver d'une filière industrielle innovante, à même de répondre aux enjeux combinés de la transition et de l'indépendance énergétiques.

Je sais pouvoir compter sur votre implication pour faciliter l'émergence d'une filière d'avenir qui peut produire une énergie locale, renouvelable et décarbonée, et pour garantir la pleine réussite de ce futur appel à projets.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le président du pôle Energie Bretagne

Antoine COROLLEUR



COPIE :

M Dominique RAMARD Président du SDE 22

M Olivier DEHAESE président du SDE 35

M Gwen LE NAY. président du SDEM

M François CUILLANDRE Président de Brest Métropole

M Xavier PINTAT, président de la FNCCR

DOCUMENT DE TRAVAIL

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LE CONVENTIONNEMENT DES ENFOUISSEMENTS DES APPUIS COMMUNS DU RESEAU FIBRE MEGALIS EXPLOITE PAR THDB

entre :

Le PEBreizh

Composé des Syndicats SDE22, SDE35, Morbihan Energies, SDEF 29 et Brest Métropole
représenté par

Ci-après dénommé « les Personnes publiques »,

d'une part,

MEGALIS
représentée par

Ci-après dénommée « Propriétaire du réseau fibre »,

THDB

Ci-après dénommée « Opérateur du réseau fibre Mégalis »,
d'autre part,

collectivement dénommés « les Parties »

Commenté [JD1]: Voir si on garde mention de Brest Métropole car membre du PEBreizh mais non concerné par le protocole.

Commenté [mo2R1]: Oui je pense qu'il faudrait préciser que le territoire de Brest n'est pas concerné (dans le préambule ?)

Commenté [EQ3R1]: Il faut les interroger, peut-être que politiquement ils souhaitent être cités, en particulier car membres du PEB donc soutenant l'initiative ?

PREAMBULE

Dans le cadre du déploiement de la fibre sur le territoire breton, Mégalis, THDB et le PEBreizh ont souhaité avoir une convention-type concernant les enfouissements coordonnés entre Mégalis, THDB et chaque AODE afin d'avoir un socle commun à l'échelle de la Bretagne. Il est précisé que Brest Métropole, membre du PEBreizh, n'est pas concerné par les dispositions de ce protocole.

Vu la diversité des situations rencontrées dans chacun des départements, le principe d'une convention identique pour chaque AODE n'est pas apparu comme l'option la plus pertinente. Le présent protocole vise à préciser le cadre général des conventions déclinées localement.

Ce présent protocole ne concerne que les enfouissements coordonnés sur les appuis communs du réseau fibre exploité par Mégalis. Plus largement les questions d'utilisation et de gestion des infrastructures publiques de communication électronique pourront amener les présentes parties à échanger sur d'autres protocoles et conventions communes.

Le présent protocole s'appuie et se réfère à l'article L2224-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui est repris ci-dessous.

Article L2224-35 : "Tout opérateur de communications électroniques autorisé par une collectivité territoriale, par un établissement public de coopération compétent pour la distribution publique d'électricité, ou par un gestionnaire de réseau public de distribution d'électricité à installer un ouvrage aérien non radioélectrique sur un support de ligne aérienne d'un réseau public de distribution d'électricité procède, en cas de remplacement de cette ligne aérienne par une ligne souterraine à l'initiative de la collectivité ou de l'établissement précité, au remplacement de la totalité de sa ligne aérienne en utilisant la partie aménagée à cet effet dans l'ouvrage souterrain construit en remplacement de l'ouvrage aérien commun. Les infrastructures communes de génie civil créées par la collectivité territoriale ou l'établissement public de coopération leur appartiennent.

L'opérateur de communications électroniques prend à sa charge les coûts de dépose, de réinstallation en souterrain et de remplacement des équipements de communications électroniques incluant en particulier les câbles et les coûts d'études et d'ingénierie correspondants. Il prend à sa charge l'entretien de ses équipements. Un arrêté des ministres chargés des communications électroniques et de l'énergie détermine la proportion des coûts de terrassement pris en charge par l'opérateur de communications électroniques.

Les infrastructures d'accueil, d'équipement de communications électroniques, en particulier les fourreaux et les chambres de tirage, peuvent faire l'objet d'une prise en charge financière partielle ou complète par la collectivité ou par l'établissement public de coopération, qui dispose alors d'un droit d'usage ou de la propriété de ces infrastructures dans des conditions fixées par la convention prévue au dernier alinéa. Dans le cas où la collectivité est propriétaire des infrastructures, l'opérateur dispose alors d'un droit d'usage pour rétablir ses lignes existantes.

Une convention conclue entre la collectivité ou l'établissement public de coopération et l'opérateur de communications électroniques fixe les modalités de réalisation et, le cas échéant, d'occupation de l'ouvrage partagé, notamment les responsabilités et la participation financière de chaque partie, sur la base des principes énoncés ci-dessus, et indique le montant de la redevance qu'il doit éventuellement verser au titre de l'occupation du domaine public."

1.OBJET DU PROTOCOLE ET DEFINITION DU CADRE D'INTERVENTION

a. Objet du protocole d'accord

Ce protocole d'accord vise à établir les principes généraux d'un conventionnement local (par AODE) portant sur les effacements de réseaux en cas de présence d'appuis communs entre le Propriétaire du réseau fibre Mégalis et son opérateur THDB et les membres du PEBreizh, personnes publiques concernées.

Le présent protocole vise à organiser les relations entre les Parties pour la mise en œuvre pratique des dispositions de l'article L. 2224-35 du CGCT dans les opérations d'effacement coordonné.

b. Définitions

Les définitions suivantes sont retenues au sens du présent protocole d'accord :

Enfouissement coordonné : Il s'agit de la mise en souterrain des ouvrages électriques et de communications électroniques ;

L'enfouissement coordonné vise à retirer ou déplacer des équipements ou infrastructures de télécommunication fibre en cas de nécessité technique ou réglementaire, en tenant compte des exigences des différentes parties prenantes.

Appuis communs sur support électrique (ou supports communs) : Il fait référence aux infrastructures partagées entre les réseaux fibre de Mégalis et son opérateur THDB, installées sur des supports électriques appartenant aux membres du PEBreizh.

Le terme « appui commun » désigne le support de ligne aérienne d'un réseau public de distribution d'électricité sur lequel est également établi le réseau de communications électroniques ;

Installations de communications électroniques ou ICE (dénommées « Infrastructures d'accueil » dans l'article L. 2224-35, modifié en décembre 2009, du CGCT) : désignent conformément aux dispositions de l'art. L. 47 du Code des Postes et Communications Électroniques, les fourreaux et les chambres de raccordement dans lesquels transitent les Équipements de communications électroniques. Une installation comprend un seul fourreau.

Les autres définitions relatives aux ouvrages de communications électroniques seront déclinées dans les conventions locales de chaque AODE.

c. Cadre réglementaire d'intervention

L'article L. 2224-35 du code général des collectivités territoriales : il prévoit une compétence pour les « **AODE** » de réalisation et de financement d'infrastructures d'accueil de communications électroniques à l'occasion d'une opération d'enfouissement coordonnée réalisée.

Ainsi, l'article L. 2224-35 du code général des collectivités territoriales permet à l'AODE de :

- décider de l'enfouissement coordonné de ses lignes de réseaux électriques et des lignes de communications électroniques des opérateurs de communications électroniques déployées sur supports communs ;
- selon la convention retenue, participer au financement de la réalisation des ICE;
- selon l'option retenue, acquérir la propriété des infrastructures d'accueil, d'équipement de communications électroniques, en particulier les fourreaux et les chambres de tirage nécessaires à l'hébergement des lignes des opérateurs faisant l'objet d'un enfouissement.

À cet effet, l'AODE doit conclure une convention avec les opérateurs de communications électroniques occupant les supports communs conformément au dernier alinéa de l'article L. 2224-35 du code général des collectivités territoriales.

2. LA COORDINATION DES ENFOUISSEMENTS

Les parties s'engagent à organiser dans une convention négociée et déclinée localement en raison des spécificités d'organisation de chaque AODE, la coordination des enfouissements de réseaux quand les travaux d'enfouissement portent simultanément :

- sur les réseaux d'électricité : sur les lignes de réseaux, les lignes électriques de branchement,
- sur les réseaux de communications électroniques : sur les lignes de réseaux et sur les lignes terminales de communications électroniques.

Le cas des enfouissements lorsque le réseau fibre est en cours de déploiement et non réceptionné pourra faire l'objet de précisions dans les conventions négociées localement.

a mis en forme : Non Surlignage

Commenté [JD4]: Ok pour présenter comme cela?

Commenté [EQ5R4]: je serais resté sur "dans les conventions négociées localement" sans rajouter " ou d'un autre protocole". Si on parle bien des enfouissements coordonnés, il faut remonter ce paragraphe au dessus de celui des enfouissements esthétiques. Pour moi le sujet c'est la prise en charge des participations au terrassement et le paiement du DU par MEgalis tant que THDB n'a pas pris l'exploitation mais je comprends peut être mal.

Commenté [mo6R4]: oui c'était le sens, entièrement d'accord de mon côté pour remonter ça avant le paragraphe enfouissement esthétique

Commenté [JD7R4]: oui, j'ai remonté le paragraphe juste au dessus pour que cela soit plus clair et supprimé "ou d'un autre protocole"

a mis en forme : Non Surlignage

Le cas des enfouissements dit « esthétiques », hors appui commun, ne concerne pas ce protocole et nécessitera un conventionnement entre Megalis ou THDB, selon les cas, l'AODE et la commune.

a. Le champ d'application

Le protocole d'accord s'applique aux travaux nécessaires, sur le domaine public routier et non routier, et sur les domaines privés (à l'exception des Parties privatives intérieures aux immeubles) à l'enfouissement des Équipements et Installations de communications électroniques désignés à l'article 1, dans le respect des dispositions du code des postes et communications électroniques, des règles techniques en vigueur, notamment des règles d'hygiène et de sécurité et des spécifications de matériel.

Le conventionnement local qui découle de ce protocole d'accord pourra inclure les notions :

- d'éligibilité des opérations
- des modalités d'organisation et de traitement favoriser une instruction fluide des dossiers
- de planification et de programmation
- de flux financiers et de tarification,
- de mise en œuvre,
- de suivi des opérations,
- de délais et de pénalités de retard,
- de réception et d'utilisation des ouvrages
- de gouvernance
- de durée de convention
- de retour sur expérience
- de gestion des infrastructures et les déclarations des DT-DICT

et toutes autres notions supplémentaires en accord avec les différentes parties visant à minimiser les perturbations pour les utilisateurs finaux et assurer la continuité des services.

a. Principe de tarification

Conformément aux dispositions de l'article L2224-35, l'opérateur de communications électroniques prend à sa charge les coûts de dépose, de réinstallation en souterrain et de remplacement des équipements de communications électroniques incluant en particulier les câbles et les coûts d'études et d'ingénierie correspondants.

La convention entre l'AODE et l'opérateur de communication fixe les modalités de réalisation et, le cas échéant, d'occupation de l'ouvrage partagé, notamment les responsabilités et la participation financière de chaque partie, sur la base des principes énoncés ci-dessus, et indique le montant de la redevance qu'il doit éventuellement verser au titre de l'occupation du domaine public.

Ces modalités de tarification devront respecter les principes d'équité et de non-discrimination avec les autres opérateurs de communications électroniques.

a mis en forme : Couleur de police : Noir, Motif : Transparente (Blanc), Non Surlignage

Commenté [JD8]: Ok pour cette formulation ?

Commenté [mo9R8]: ça me semble bien

Commenté [EQ10R8]: ok pour moi

b. L'opportunité et l'identification des chantiers à coordonner

L'opportunité des chantiers à coordonner reste du seul ressort de l'AODE. Mégalis et l'AODE échangeront sur leurs programmations respectives pour favoriser au maximum la coordination des enfouissements dans le cadre du déploiement de la fibre.

Mégalis et THDB s'engagent à coordonner leurs actions en ce qui concerne les enfouissements nécessaires sur les appuis communs sur support(s) électrique(s).

Mégalis est responsable de l'identification des emplacements concernés par les enfouissements coordonnés, en coordination avec THDB et chaque AODE.

Selon l'état d'avancement du déploiement, THDB ou Mégalis est responsable de la coordination opérationnelle des enfouissements, y compris la gestion des ressources techniques, financières et humaines nécessaires à leur réalisation.

Chaque AODE s'engage à faciliter les procédures administratives et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre des enfouissements coordonnés, en conformité avec les réglementations locales et nationales.

3. ENGAGEMENTS ET DELAIS DE CONVENTIONNEMENT :

Les parties conviennent de conventionner localement dans un délai de **12 mois** à compter de la signature du présent protocole.

Tout changement significatif dans les conditions ou les exigences techniques fera l'objet de discussions entre Mégalis, THDB et PEBreizh en vue de trouver des solutions appropriées.

4. CONFIDENTIALITE :

Les informations échangées dans le cadre de ce protocole d'accord seront traitées de manière confidentielle par toutes les parties concernées.

La Personne publique s'engage à ne pas communiquer et/ou à ne pas divulguer à des tiers des données appartenant à l'Opérateur et faisant l'objet du présent protocole d'accord à l'exception des Personnes, dont le nombre devra être nécessairement limité, qui auront pour mission l'exécution de la présente convention.

La Personne publique s'engage d'une part, à informer lesdites Personnes de la confidentialité à laquelle sont soumises ces données et d'autre part, à prendre de façon générale, toute mesure permettant de préserver la confidentialité des documents objet du présent article.

5. LITIGES

En cas de difficulté ou de litige sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution du protocole d'accord, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

Toutefois, en cas de désaccord persistant, la Partie la plus diligente portera le litige devant le Tribunal administratif compétent.

6. RESILIATION

En cas de non-respect par l'une des Parties des engagements figurant dans le présent protocole, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre Partie à l'expiration d'un délai de deux (2) mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, à moins que dans ce délai, la Partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, nonobstant les dommages éventuellement subis par la Partie plaignante du fait de la résiliation anticipée du protocole d'accord.

7. DUREE ET REVISION

Ce protocole d'accord entre en vigueur à la date de sa signature par toutes les parties et reste en vigueur jusqu'à ce que chaque convention locale, objet de ce protocole d'accord soit signée.

Il peut être révisé à tout moment par accord écrit et par avenant, entre Mégalis, THDB et PEBreizh.

Fait en trois exemplaires originaux à [Lieu], le [Date].

Pour Megalis :

[Nom du représentant]
Titre du représentant]

Pour THDB :

[Nom du représentant]
[[Titre du représentant]

Pour PEBreizh :

[Nom du représentant]
[Titre du représentant]

Compte rendu Echange entre la Chambre d'Agriculture et les SDE bretons – 2 février 2024 - siège du SDE35

	Présents
SDE22 SEM Energies 22	Cécile VACQUIER - BIGOT, Responsable pôle transition David CONNAN, Adjoint à la responsable pôle transition Rachel JAUNAS, Générateurs Vincent LUCAS, DG de la SEM
SDEF SEM Energies en Finistère	François JEFFREDO, Responsable du Pôle Energie Nicolas LEBERT, Générateurs
SDE35 SEM Energ'iv	David CLAUSSE, Directeur Général Charlotte SIMON, DGA Transition Energétique Gregory KERHOUANT, Générateurs Pierre MOAL – Energ'iv - Photovoltaïque Loïc MAHOT – Energ'iv - Photovoltaïque Charles de la MONNERAYE – Energ'iv - Méthanisation
ME SEM 56 Energies	Edouard CEREUIL, Responsable service Energies Mathilde FRESNAIS, Générateurs Edouard CEREUIL Stratégie Innovation Christophe LALY, DG SEM 56 Energies
PEBreizh	Juliette DARLU, Coordinatrice
Chambre d'Agriculture	Fabrice PIVETEAU - responsable Service Territoires Charlotte QUENARD Regis le CARLUER – Responsable du pôle NRJ Climat

1 CONTEXTE DE LA REUNION :

Le constat est qu'il y a une faible interconnaissance entre la Chambre d'Agriculture (CA) et les SDE et leurs SEM.

L'objectif de cette rencontre est de pouvoir présenter les actions de chacun et leurs modalités d'intervention réciproques dans le domaine des énergies renouvelables.

Deux enjeux principaux ont été débattus :

- Dans quelles mesures la Chambre et les SEM peuvent être co-investisseurs sur des projets en commun, notamment sur la thématique de l'Agrivoltaïsme
- Pour les SDE, mieux connaître le positionnement de la CA sur les projets d'énergies renouvelables afin d'aider au positionnement des SDE et de leurs SEM dans les projets

2 PRESENTATION DES SDE/SEM ET DES ACTIONS DES CA

2.1 SDE ET SEM

Voir la présentation des SDE proposé par le SDE35.

Aujourd'hui, les SDE ou leurs SEM sont sollicités sur des projets d'agrivoltaïsme par des privés ou par des agriculteurs. Les agriculteurs qui ont été démarchés par le privé cherchent des réponses car ils sont assez méfiants et inquiets par rapport aux discours (montants affichés, etc.). Le discours des SDE est d'attendre un retour de la part des CA et des services de l'Etat pour se positionner.

Pour l'instant, il n'y a pas de positionnement politique des SDE mais c'est un sujet sur lequel ils vont devoir se positionner rapidement car la pression sur le terrain est assez forte. Le SDE35 a ouvert un stage de 6 mois sur le sujet en 2024.

Dans les projets montés par les SEM, la gouvernance implique les acteurs locaux. Les projets visent aussi à majorer les retombées sur le territoire.

Concernant les zones d'accélération des EnR, la loi APER a interdit l'installation de centrales solaires dans les zones naturelles, agricoles et forestière dans l'attente de documents de la part des chambres d'agriculture pour la classification des sites agricoles qui pourraient être dévolus au solaire (friches, terres incultes, etc.).

2.2 CHAMBRE D'AGRICULTURE

Méthode de travail : lien avec les collectivités se fait grâce à un binôme technique / politique
3 grandes équipes :

- Equipe « Alimentation »
- Equipe « Foncier Urbanisme Aménagement »
- Equipe « Energie Climat Agroforesterie ».

Positionnement politique :

- très connecté à l'échelon national (Chambres d'Agriculture de France) pour proposer au ministère les réflexions.
- Connexion à l'échelle régionale via le conseil régional
- Echelle départementale : échange avec les préfets sur l'agriPV de manière plus ou moins approfondie en fonction des intérêts.

Au niveau de la profession agricole :

- Construction d'une position en interne sur l'agriPV avant de pouvoir la diffuser.
- Un positionnement devrait bientôt être disponible

Le sujet de l'agriPV est complexe car il croise les sujets : territoire, énergie, souveraineté alimentaire. Il est important d'avoir une convergence des approches entre les différents acteurs. Il se pose la question de l'orientation collective sur cette question d'agriPV.

Concernant le décret agriPV, il a été mis en avant les spécificités bretonnes (élevage) lors des discussions à l'échelon national. Il ressort qu'il faut une gouvernance territoriale et un retour de la valeur sur le territoire. Il y a en perspective la révision du SRADDET et pouvoir chiffrer le développement de l'agriPV. Le décret devrait sortir en mars 2024.

La CA doit proposer un "document cadre sur le PV" au préfet qui soumettra à consultation, notamment avec les collectivités, avant de prendre un arrêté. Le projet prévoit l'autorisation

d'installer du PV sur des terres incultes ou inexploitées depuis 10 ans mais exclu les terrains disposant d'un intérêt agricole. Il rappelle l'importance de prioriser d'abord les bâtiments, les parkings et les friches.

Equipe Energie Climat Agroforesterie :

- 4 personnes réparties sur le territoire sur les questions de PV
- 4 personnes sur la méthanisation

Photovoltaïque

- Accompagnement des agriculteurs sur le PV (fonctionnement centrale, investissement) : formation et accompagnement individuel. Souhait de pouvoir accompagner les agriculteurs sur le collectif.
- ACC : développement d'un outil pour dimensionner l'ACC. La CA cherche à être en partenariat avec une PMO (personne morale organisatrice) pour un appui juridique. L'expertise technico-financière existe au sein des CA.
- Investissement : la CA ne souhaite pas forcément créer une SEM ou un véhicule financier, mais s'appuyer sur l'existant. Il y a un souhait de pouvoir accompagner les agriculteurs sur ces sujets.
- Incertitude sur le contexte législatif. Il y a des travaux en cours qui vont probablement modifier le contexte, notamment sur la question des baux.

2.3 DISCUSSIONS :

Les SDE et leurs SEM avancent tous sur le sujet de l'ACC et peuvent venir en appui des initiatives des agriculteurs. Le SDE35 vient de créer une PMO mutualisée à l'échelle départementale, le Morbihan développe plusieurs ACC depuis plusieurs années, etc.

SDE et CA conviennent qu'un positionnement stratégique commun est indispensable sur le sujet sensible de l'AgriPV. Ils actent le fait qu'il serait également pertinent de pouvoir proposer aux agriculteurs des modèles de développement et d'investissements alternatifs au 100 % privé. S'il n'y a pas de positionnement sur le sujet, le développement risque d'être uniquement sur des accords individuels agriculteurs / entreprises privées, sans cohérence régionale.

Il paraît important que les SDE/CA soient reconnus comme interlocuteurs pour pouvoir aiguiller, conseiller, orienter les agriculteurs sur ces questions d'AgriPV. Ce sujet entre pleinement dans les attendus de la mission des Générateurs portés par chacun des SDE et cofinancée par l'ADEME et la Région Bretagne.

Il est proposé d'instaurer des binômes SDE / CA pour pouvoir partager les cas d'études et aider à formuler les prises de positions politiques des deux côtés.

Cadre de référence :

Méthanisation :

- [Cadre de référence](#) défini par la CA qui donne une orientation et guide les conseillers sur le terrain. La ligne est très claire.
- Certains SDE se sont dotés de leur propre charte pour guider les prises de participation de leur SEM : en Ille et Vilaine notamment : <https://www.sde35.fr/methanisation>

Photovoltaïque : le cadre travaillé par la CA nécessite encore une validation. Les grands principes sont cependant :

- L'agriculture peut contribuer au développement des EnR et la décarbonation est un enjeu majeur
- La souveraineté alimentaire doit rester une priorité pour garder une Bretagne forte sur l'agriculture. Une attention sera portée sur la vocation agricole des terres dans la durée.
- Pour l'installation d'EnR/PV :
 - o Regarder en priorité ce qui peut être installé sur les bâtiments/infrastructures et Prévoir l'installation de PV dans les nouveaux bâtiments
 - o Valoriser l'ACC
 - o Pour le cas des friches / terres incultes / inexploitées. Il faut vraiment clarifier ce que recouvre ces différents termes. Le souhait est de conserver les terres inexploitées avec potentiel agricole fort en terres agricoles (certains terrains à proximité des zones urbaines ont pu être mis en friche pour spéculation). Il y a un gros travail méthodologique et cartographique pour catégoriser les terrains. Ce travail se fait avec l'IGN et en attente du décret pour avancer. Ce travail sera fait en concertation avec les EPCI (lourd avec toutes les communes). L'agriPV peut se faire sur les terres incultes.
 - o Concevoir de l'agriPV seulement si les terres restent à vocation agricole de manière significative (ce qui peut aller à l'encontre des densités promues par les privés).

Cas spécifique de l'agri-PV :

- Il faut pouvoir avoir une position claire avant « d'ouvrir la porte »
- la loi indique que l'agriPV doit rendre un service à l'agriculture. Les projets agricoles doivent montrer un équilibre économique sans l'installation PV. Le projet doit être porté par l'agriculteur.
- Il reste des questions techniques
 - densité. Il n'y a pas de référence en Bretagne, la CA considère que la bonne densité est 20-25% (les développeurs misent sur 40-45%). La CA se rapproche de l'étude de l'Inrae
 - insertion dans le paysage
 - tracker PV : facile d'installation mais la rentabilité ne semble pas évidente avec des faibles densités et il est difficile de voir le service rendu pour l'agriculture. Il est important de piloter et d'orienter les projets en fonction des besoins des cultures et pas en fonction des besoins de rentabilité. Il y a aujourd'hui peu de recul sur ces types de projets.
- Les CA ont des champs « tests » d'agriPV, et il ne semble pas y avoir de plus-value évidentes. De plus, le PV empêche de faire des rotations et donc on risque d'avoir des effets négatifs induits sur les parcelles sans PV (rotation plus intense sans prairie par exemple). On observe aussi des projets PV sur des exploitations d'ovins : cela pose question car il n'y a pas de marché pour les ovins en Bretagne : projet opportuniste pour faire du PV ou complément de revenus pour l'agriculteur ?

Positionnement des SDE/SEM :

- Travail déjà engagé avec plusieurs développeurs privés : des locaux (Quenea, Entech, etc.) et des plus gros (Engie, etc.). Pour les projets agriPV, les gros opérateurs vont se positionner sur des puissances importantes (> 5MW).
- Besoin d'avoir un positionnement des chambres d'agricultures et réflexion techniques pour ensuite aborder le sujet avec les élus, de manière conjointe entre SDE : implication possible du PEBreizh.

- Il faut tenir compte d'un temps « d'acculturation technique » des politiques avant d'aboutir à un arbitrage commun.
- Les SDE proposent d'utiliser les CCPE (Commission Consultative Paritaires de l'Energie) qui regroupent SDE et EPCI pour échanger sur la vision politique du sujet. Ce sont des conférences annuelles locales de partage des enjeux énergétiques du territoire.
- Les SDE sont intéressés par le document cadre "photovoltaïque" élaboré par la CA qui sortira en 2024

Conclusions et suites à donner :

- Approche :
 - Important pour les SDE et les CA que les projets d'AgriPV soient générateurs de revenus pour le territoire et ses acteurs ;
- Suites à donner - technique :
 - Travailler en binôme par département CA / SDE - notamment grâce aux Générateurs (réseau de conseillers des SDE qui accompagnent les collectivités sur les projets EnR) : faire une fiche de contacts entre les SDE/Chambres d'agriculture
 - S'appuyer sur les projets concrets sur lesquels les SEM des SDE ont été sollicités afin d'établir des critères d'analyse dans l'idée de pouvoir construire un positionnement stratégique et politique commun sur l'agri-PV. CA intéressée pour travailler concrètement sur des expérimentations
 - Les SDE propose de mettre à disposition des supports, voire d'intervenir, au sein des formations photovoltaïques (et méthanisation) organisées par les CA pour intégrer l'approche collective des projets et l'apport potentiels des SEM Energies Renouvelables (co-investissement, co-développement ...)
 - Analyser l'intégration de la CA ou de collectifs agricoles dans des sociétés de développement avec les SEM : volet GUFA intéressant, à étudier
- Suites à donner - politique :
 - Animation d'une réflexion au niveau des SDE sur l'agriPV avec un enjeu d'acculturation des élus sur ce sujet
 - 22, 35, 29 via les CCPE
 - Morbihan via des rencontre plutôt par ECPI
 - A moyen terme, consolider une démarche régionale commune sur l'agriPV

**Monsieur Le Président
du Syndicat Départemental
d'Energie et d'Équipement du Finistère**

à

**Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Économie, des Finances et de
la Souveraineté industrielle et numérique
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12**

Quimper, le 27 février 2024

N/Réf : 35/AC/JM/MH

Objet : Demande d'abondement du sous-programme intempéries CAS-FACÉ

Monsieur le Ministre,

Je souhaite par la présente vous alerter sur la situation difficile dans laquelle se trouvent un certain nombre de réseaux de distribution publique d'électricité au sein du territoire de l'AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité) du Finistère que je représente. En effet, les dernières tempêtes et notamment la tempête CIARAN ont fortement impacté la distribution électrique dans le département pendant plusieurs jours avec un coût estimé actuellement de l'ordre de plusieurs centaines de millions d'euros. En effet, la tempête CIARAN traversant le Finistère dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 2023 a engendré la coupure de 286 000 abonnés. La réalimentation totale des clients n'a pu se faire qu'au 21 novembre dernier.

J'attire plus particulièrement votre attention sur le besoin **impératif** d'éradiquer les réseaux dits « fils nus » en Basse Tension, particulièrement accidentogènes lors de ces aléas climatiques. Ces types de réseaux électriques sont souvent anciens, oxydés et résistent très peu aux vents violents et encore moins aux chutes d'arbres, mettant en danger les riverains et usagers des routes sur lesquelles s'abattent les arbres. Aussi, pour accélérer le remplacement de ces fils par des câbles torsadés et gainés ou par des réseaux enfouis dans certains secteurs particulièrement sensibles aux intempéries (zones littorales ou forestières), il me semble indispensable d'abonder par une dotation exceptionnelle le sous-programme intempéries du CAS-FACÉ (Compte d'Affectation Spéciale – Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification Rurale).

.../...

Outre cette augmentation exceptionnelle du sous-programme intempéries, une hausse structurelle des montants d'aides du fonds, montants qui n'ont jamais été réévalués depuis la création du CAS-FACÉ en 2012, ne serait-ce que pour suivre l'inflation, est **indispensable**. En effet, les coûts des travaux ont fortement augmenté par le fait des évolutions salariales, l'augmentation très importante des coûts de fourniture des matériels nécessaires – postes de transformation – câbles et accessoires électriques – carburant etc. suite à la pandémie de Covid et de la guerre en Ukraine. Cette stagnation de l'enveloppe du FACÉ nous amène à réduire considérablement les investissements sur les réseaux pour ce qui relève de notre maîtrise d'ouvrage.

Une évolution des crédits du FACÉ permettrait à cet outil de péréquation qu'est le FACÉ, de faire face aux événements climatiques impondérables dont la survenance pourrait aller croissant. De plus, il apparaît clair que l'électrification des usages (le transfert du chauffage fioul et gaz vers les pompes à chaleur, le développement de l'électro-mobilité, les usages exponentiels du numérique...) ainsi que le développement des productions électriques renouvelables vont connaître ces prochaines années un fort développement. Cela aura pour conséquence qu'il faudra adapter les réseaux pour que les électrons soient transportés via des réseaux résilients, sécurisés et dimensionnés aux besoins d'injection comme de sous-tirage. C'est ainsi que pour le territoire du SDEF, la consommation qui était en 2022 de 4 207 GWh devrait augmenter à hauteur de 5 470 GWh, et la puissance installée en énergies renouvelables devrait passer de 485 MW à 815 MW à l'horizon 2035 selon les projections de RTE dans le S3RENR.

Il me tient aussi à cœur d'insister sur le fait que cette enveloppe n'est pas une subvention mais bien une péréquation qui permet de moderniser le réseau, de l'adapter aux nouveaux besoins de nos territoires et de maintenir une qualité de service en ruralité assez proche de ce qu'elle peut être en zone urbaine. Les temps de coupure que le Finistère connaît sont toujours supérieurs à la moyenne nationale, et ils ont **explosé** avec la tempête CIARAN.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente, et je reste avec mes services à votre disposition pour de plus amples informations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Le Président
Antoine COROLLEUR

